

REPUBLIQUE DU CAMEROUN.
Paix – Travail-Patrie.
ψψψψψψψψψψ
CONSEIL MARITIME DE LA SOCIETE CIVILE
CAMEROUNAISE. (COMASOCIC)
Discipline-Travail – Volonté-Solidarité
ψψψψψψψψψψ
COORDINATION CHARGÉE DU
SECRETARIAT GENERAL.



COMASOCIC (3x): « ACTION POUR LE CHANGEMENT »

REPUBLIC OF CAMEROON.
Peace-Work-Fatherland.
ψψψψψψψψψψ
CAMEROON MARITIME CIVIL
SOCIETY BOARD. (CAMACISOB)
Discipline – Work – Willingness-Solidarity.
ψψψψψψψψψψ
COORDINATION IN CHARGE OF THE
GENERAL SECRETARIAT.

Douala le: 16 / 10 / 2023



Réf: 0017/ COMASOCIC /CAMACISOB /GNC/Oct/2023

A

Son Excellence Monsieur Paul BIYA,
le Président de la République du Cameroun

Objet: COMASOCIC pour la validation de l'ordre National des Gens de Mer du Cameroun (ONGMC) État des lieux pour votre prompt intervention ;

Excellence Monsieur le Président de la République du Cameroun,

Nous venons par la présente vous exprimer toute notre très haute gratitude pour la considération que vous avez manifestée à l'égard de notre précédente sollicitation.

Votre interpellation au Premier Ministre en vue de l'intégration du Conseil Maritime de la Société Civile en abrégé (COMASOCIC) dans l'organisation du secteur maritime relativement à la condition des gens de mer en vue de la mise sur pieds de l'Ordre National des Gens de Mer du Cameroun (ONGMC) a permis de réunir sur une même table les principales parties prenantes du secteur maritime.

Ceci dit depuis votre interpellation dont le Premier Ministre s'est fait l'écho à Edéa en mars 2022, la situation n'a pas beaucoup évolué et nous assistons même à une sorte de statut quo et de blocage dans la création de cet ordre national des gens de mer au Cameroun.

Désespérés par cette opacité et absence d'informations, nous retournons vers vous afin de vous tenir le rapport effectif de la situation, pour vous remettre tous les outils vous permettant de prendre les mesures qui s'imposent afin que votre interpellation ne soit point lettre morte dans les couloirs des bureaucrates de l'administration.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Président de la République l'expression de nos salutations distinguées couplées de notre plus grande déférence.

Pieces Jointes ;

- Rapport du Compte Rendu du 23 juin 2020 à nos jours.

Ampliation;

- Ministre de la Justice Garde des Sceaux.

Billy Fokunt
Membre Général Coordinateur
Commissaire Général des Services
Général des Services de la Région
Littorale

REPUBLIQUE DU CAMEROUN.
Paix – Travail-Patrie.

ψψψψψψψψψψψ

CONSEIL MARITIME DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
CAMEROUNAISE. (COMASOCIC)

Discipline-Travail – Volonté-Solidarité

ψψψψψψψψψψψ

COORDINATION CHARGÉE DU
SECRETARIAT GENERAL.



COMASOCIC (3x): « ACTION POUR LE CHANGEMENT »

REPUBLIC OF CAMEROON.
Peace-Work-Fatherland.

ψψψψψψψψψψψ

CAMEROON MARITIME CIVIL
SOCIETY BOARD. (CAMACISOB)

Discipline – Work – Willingness – Solidarity.
ψψψψψψψψψψψ
COORDINATION IN CHARGE OF THE
GENERAL SECRETARIAT.

Douala le: 16 / 10 / 2023

Ref: 0018/ COMASOCIC /CAMACISOB /GNC/Oct/2023

A

A monsieur le Premier Ministre
de la République du Cameroun

Objet : COMASOCIC pour la validation de l'ordre National des Gens de Mer du Cameroun (ONGMC) État des lieux pour votre prompt intervention ;

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Nous venons par la présente vous exprimer toute notre très haute gratitude pour la considération que vous avez manifestée à l'égard de notre précédente sollicitation.

Votre interpellation en vue de l'intégration du Conseil Maritime de la Société Civile en abrégé (COMASOCIC) dans l'organisation du secteur maritime relativement à la condition des gens de la mer en vue de la mise sur pieds de l'Ordre National des Gens de la Mer du Cameroun (ONGMC) a permis de réunir sur une même table les principales parties prenantes du secteur maritime.

Ceci dit depuis votre interpellation à Edéa en mars 2022, la situation n'a pas beaucoup évolué et nous assistons même à une sorte de statut quo et de blocage dans la création de cet ordre national des gens de mer au Cameroun.

Désarmés par cette opacité et absence d'informations, nous retournons vers vous afin de vous tenir le rapport effectif de la situation, pour vous remettre tous les outils vous permettant de prendre les mesures qui s'imposent afin que votre interpellation ne soit point lettre morte dans les couloirs des bureaucrates de l'administration.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos salutations distinguées couplées de notre plus grande déférence.

Pieces Jointes :

- Rapport du Compte Rendu du 23 juin 2020 à nos jours.

Ampliation:

- Ministre de la Justice Garde des Sceaux.
- Commission National des Droits de l'Homme YDE
- Bureau International de Travail (BIT) YDE
- Nation Unies (HCDH) YDE
- Archives



CAPT. *[Signature]* Billik Fokum
Membre Général Coordinateur
Cameroon Maritime Civil Society Board,
Conseil Maritime de la Société Civile,
Camerounaises

Head Quarters: Douala - Littoral - Région - Cameroon. Siège Social: Douala - Littoral Région - Cameroon.
BP 7518 Douala, Cameroon, Centrale Africa: Email: cameroonseafarersassociation@live.fr
Tel: (+237) 690 370 827 / 679 127 845.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN.

Paix – Travail – Patrie.

ψψψψψψψψψψ

CONSEIL MARITIME DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
CAMEROUNAISE. (COMASOCIC)

Discipline-Travail – Volonté-Solidarité

ψψψψψψψψψψ

COORDINATION CHARGÉE DU
SECRETARIAT GENERAL.



REPUBLIC OF CAMEROON.

Peace – Work – Fatherland.

ψψψψψψψψψψ

CAMEROON MARITIME CIVIL
SOCIETY BOARD. (CAMACISOB)

Discipline – Work – Willingness-Solidarity.

ψψψψψψψψψψ

COORDINATION IN CHARGE OF THE
GENERAL SECRETARIAT.

COMASOCIC (3x): « ACTION POUR LE CHANGEMENT »

Douala le: 16 / 10 / 2023

Réf: 0016/ COMASOCIC /CAMACISOB /GNC/Oct/2023

RAPPORT

Objet: Compte rendu du 23 juin 2020 à nos jours de la situation du projet de validation de l'Ordre National des Gens de Mer du Cameroun en abrégé (ONGMC)

Le 23 juin 2020, le Conseil Maritime de la Société Civile en abrégé (COMASOCIC), est activé et créé pour remplacer la Coordination Des Associations et Syndicats Maritime qui existait depuis 2015 en tant que rassemblement (plateforme) des structures sociales, Associations et Syndicats légaux des Gens de Mer du Cameroun. Des modifications se sont aussi faites au niveau de la présidence aussi, Monsieur WOUAHA Marcel, Coordinateur National et Président de l'Association MMR s'est vu remplacé dans la nouvelle structure au poste de coordonateur par le Capitaine Jimmy Billy FOKUM nouveau Coordonateur National Général et Secrétaire Général de l'Association CSA.

Plusieurs séances de travail se sont tenues avec des structures nationales entre autres les Ministères, la Commission Nationale des Droits de l'Homme et autres organismes internationaux tels que le Bureau International du Travail (BIT) qui a attiré l'attention du Gouvernement Camerounais à travers son Ministre du Travail relativement aux activités intéressantes du COMASOCIC. Que le COMASOCIC doit représenter les Gens de Mer du Cameroun tant au niveau National qu'international ; afin de parler d'une seule voix pour mettre fin au désordre existant dans le secteur depuis plus de deux décennies. Par la suite le Ministre de Transport a eu à inviter le COMASOCIC à plusieurs reprises pour plus d'implication des Gens de Mer dans la gestion du secteur Maritime au Cameroun et surtout de leur bien-être.

Les canaux utilisés sont les suivants :

- 1) En date du 16 Septembre 2021 : 2021 Edition of the World Maritime day " Seafarers at the Core of Shipping Future"
- 2) En date du 08 Février 2022 : Designation of participant to the Workshop on the formulation of Cameroon's National Maritime Transport Policy"
- 3) En date du 04 Aout 2022: Award of NMTP Certificates

Head Quarters: Douala - Littoral - Région - Cameroun. **Siège Social:** Douala - Littoral Région - Cameroun.

BP 7518 Douala, Cameroon, Centrale Africa:Email: cameroonseafarersassociation@live.fr

Tel: (+237) 690 370 827 / 679 127 845.

Du 14 au 18 Mars 2022 à EDEA Région du littoral du Cameroun, lors du « National Workshop on Maritime Transport Policy for Cameroon », le Chef de l'Etat S.E Paul BIYA a instruit le Premier Ministre Chef du Gouvernement Chief Dr Joseph Dion NGUTE de veiller à l'implication du Conseil Maritime de la Société Civile Camerounaise (COMASOCIC) dans la représentation des Syndicats et Associations des Gens de Mer au Cameroun, pour ce qui concerne sa participation auxdites questions ayant déjà préalablement été soutenu par le Bureau International du Travail (BIT) à Yaoundé, la Commission Nationale des Droits de l'Homme du Cameroun Antenne du Littoral, au niveau national et au niveau international, cette participation active du COMASOCIC est soutenue par le World Maritime University, L'OIT, L'OMI.

En date du 16 Avril 2022, le COMASOCIC demande à travers sa plateforme, que les Associations et les Syndicats membres (plus d'une quinzaine de structures associatives et syndicales des Gens de Mer), convoquent leurs adhérents physiques à une Assemblée Constitutive le samedi **15 juillet 2022**. Cette assemblée a abouti à la création de **l'Ordre National des Gens de Mer du Cameroun (ONGMC)**; dans le but d'assurer la protection de leur profession au niveau national, vu les multiples problèmes qui perdurent sans solution dans le secteur maritime affectant ainsi le bien-être des Gens de Mer au Cameroun depuis plus de 20 Ans.

En date du 25 Juillet 2022 l'extrait du casier judiciaire (bulletin N°3) du promoteur de L'ONGMC a été établi par le Tribunal de Première Instance (TPI) de Douala Ndokotti Région du Littoral Cameroun; ainsi que la carte nationale d'identité et son acte de naissance ont également été certifiés par le Commissaire de Police Judiciaire de ladite Région en confirmation de l'authenticité de la profession de Marin et de la nationalité Camerounaise du promoteur de ce projet.

En date du 29 juillet 2022, un récépissé de déclaration de manifestation spéciale a été établi par le sous-préfet de l'arrondissement de Douala troisième (Dla 3^{ème}) à la suite de l'Assemblée Constitutive créant ONGMC.

En date du 30 Juillet 2022, mille onze (1011) membres physiques des gens de mer venant des différents Secteurs Maritimes (**Gens de Mer Pêcheurs, Gens de Mer de la Marine Marchande, Gens de Mer Plongeurs, Gens de Mer d'Industries Pétrolières et Gazières et Gens de Mer Portuaires**) ont répondu présents lors de l'Assemblée Générale Constitutive créant ainsi l'ONGMC provenant des dix (10) différentes régions du Cameroun et sept (07) autres membres représentant les Gens de Mer de la Diaspora Camerounaise par vidéo conférence.

En date du 10 Août 2022, une demande de validation par décret présidentiel des statuts de l'Ordre Professionnel (l'Ordre National des Gens de Mer du Cameroun en abrégé ONGMC) a été déposé auprès du Chef d'Etat S.E Président Paul BIYA sous couvert le Directeur du Cabinet Civile de la Présidence de la République du Cameroun contre une décharge, auprès du Premier

Ministère et auprès du Ministère de la Justice Garde des Sceaux contre décharge également (dossier N°13092) avec pièces jointes en réponse à l'appel lancé par le Chef de L'Etat S.E Président PAUL BIYA par le billet de son représentant le Premier Ministre Chief Dr Dion NGUTE à EDEA lors de (National Workshop on Maritime Transport Policy for Cameroon).

Pièces jointes déposées :

- Convocation du 16 juin 2022 évoquant l'Assemblée Extraordinaire de COMASOCIC
- Réception de déclaration spéciale de manifestation du 25 juillet 2022
- PV de l'Assemblée Générale Constitutive du 30 juillet 2022
- Liste des Gens de mer présents venant des dix (10) régions et ceux de la Diaspora présents par vidéo conférence
- Extrait du casier judiciaire (bulletin N°3) du promoteur de l'ordre professionnel
- Copie légalisée de l'acte de naissance du promoteur de l'ordre professionnel
- Copie légalisée de la carte nationale d'identité du promoteur de l'ordre professionnel
- Plan de localisation du bureau de L'ONGMC
- Dossier de présentation de l'Ordre National des Gens de Mer du Cameroun
- Statut avec timbre sur toutes les pages
- Organigramme de L'Ordre National des Gens de Mer du Cameroun (L'ONGMC)
- Règlement intérieur timbré sur toutes les pages

En date du 08 Septembre 2022, s'est tenue la première séance de travail avec la cellule juridique du Ministère de Travail (MINTSS) dans leurs locaux porte N°226 ; cette séance avait pour ordre du jour :

- Dossier de création de l'ordre des gens de Mer du Cameroun;
- Dossier côté par de la Primature pour examen, traitement et compte rendu.

Que les participants présents ce jour étaient composés de deux groupes de membres :

1) MEMBRES DU MINTSS

- M. NGONO ONANA(CEA2/CJ) N° Tel: 694 650 849
- Mme. MAKALE FANNY (CAIDPP/MINTSS) N°Tel : 696 108 557

2) MEMBRES DU CONSEIL MARITIME DE LA SOCIETE CIVILE CAMEROUNAISE (COMASOCIC)

- Capt. Jimmy Billy Fokum Coordonnateur Général National de COMASOCIC N°Tel: 651 431 104
- Pdt. Voundi EBALE Jean Pierre Vice Coordonnateur National COMASOCIC N°Tel : 672 461 025

▪ 3rd / E ALAIN Constant BEBGA BINYOU Secrétaire Général **COMASOCIC** N°Tel : 652 079 397

En date du 01^{er} Mars 2023, le Coordonnateur National du Conseil Maritime de la Société Civile Camerounaise en abrégé **COMASOCIC** (représentant des Associations et Syndicats des Gens de Mer) a été convoqué par le Ministre de **MINTSS** pour la tenue d'une réunion en date du 09 mars 2023 à 10h précise porte **117** du même Ministère, avec les Ministères concernés par le secteur maritime (**Ministère de Travail et de la sécurité sociale, Ministère des Transports, Ministère des Pêches et industries animales, Ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle, Ministère de la Santé publique, Ministère des Relations Extérieures, le ministère du tourisme et des loisirs**) et les responsables de **COMASOCIC** sus mentionnés ; portant en objet la possibilité de création de toute urgence d'un Ordre des Gens de Mer du Cameroun.

Qu'à la fin de cette réunion, il a été constaté par toutes les parties prenantes (le Ministère de travail, Ministère de Transport, Ministère de la Pêche, Ministère de l'Emploi, Ministère de la Santé publique, Ministère des Relations Extérieures, le Ministère de Tourisme, le Coordonnateur National du Conseil Maritime de la Société Civile Camerounaise en abrégé **COMASOCIC** et son équipe), qu'il existe un réel problème et de multiples dysfonctionnements dans le secteur maritime qui affectent le bien-être des Gens de Mer depuis plusieurs décennies ;

Que malgré toutes les mesures prises par l'Etat pour régler ce secteur, le problème est toujours présent jusqu'à nos jours et par ricochet empêche l'épanouissement du secteur maritime ; dont il est judicieux de penser à une solution immédiate l'urgence étant l'implication réelle des Gens de Mer dans la gestion de leur bien-être dans le Secteur Maritime par conséquent la création d'un Ordre National de Gens de Mer du Cameroun.

En date du 09 mars 2023, à la suite de la même réunion, il ressort que le secteur maritime est composé de trois (03) grands agrégateurs à savoir :

- 1) **L'Etat** : qui définit la politique de la Mer et les activités Maritimes ;
- 2) **Les Opérateurs Économiques** : qui investissent et animent les activités Maritimes ;
- 3) **Les Gens de Mer** : qui sont la force de travail sans laquelle il n'y aurait pas l'industrie Maritime.

Que malheureusement, la réalité sur le terrain est toute autre depuis des décennies ; le fonctionnement de cette tripartite (**l'Etat, les opérateurs économiques et les Gens de Mer**) n'a pas eu un impact positif au niveau de la gestion des intérêts des uns et des autres ;

Que la non implication directe du **COMASOCIC** qui est la plateforme d'échange pour les **Associations et Syndicats** membres des Gens de Mer au Cameroun existant depuis 2020,

accentue le déséquilibre dans la représentation réelle des intérêts des gents de mer au Cameroun.

Que même si le COMASOCIC ne bénéficie pas d'une base légale de droit car non déclarée dans les registres des Associations au Cameroun, il bénéficie de la légitimité de fait car se présentant comme porte parole de toutes les Associations et Syndicats au nom de qui elle parle qui eux ont une existence légale avérée. Chacune pouvant porter la voix de sa doléance. Mais pour éviter une dispersion et offrir aux pouvoirs publics un interlocuteur unique pouvant parler au nom de toutes ces Associations et Syndicats, il a été jugé bon de trouver un porte parole et représentant unique désigné COMASOCIC.

La COMASOCIC n'est que le premier pas vers l'ordre qui jouera finalement le rôle de centralisateur des intérêts des Gens de Mer.

Dans la situation actuelle, COMASOCIC ne pouvant pleinement représenter et défendre efficacement les intérêts des Gens de Mer de par son caractère non officiel, vue l'inefficacité des actions menées par les Associations et les Syndicats des Gens de Mer, il est impérieux de mettre sur pieds un ordre qui s'assurera de garantir les intérêts des Gens de Mer au Cameroun ;

Que raison pour laquelle la création d'un Ordre National des Gens de Mer est primordiale pour la défense efficace de leur profession, de manière collective, organisée et éthique.

Au regard de l'implication voire de la main mise des **Forces Extérieures** sur la Direction des Affaires Maritimes et des Voies Navigables au Cameroun, œuvrant à travers des manœuvres peu licites et bien organisée, ayant pour but de spolier non seulement l'Etat et le trésor public, mais aussi les Gens de Mer de leurs droits, de leurs revenus et leur bien-être au détriment de leurs propres intérêts.

Qu'en raison de tout ce qui précède, le projet de création d'un Ordre des Gens de Mer est indispensable non seulement pour l'Etat qui est le régulateur principal et le Trésor public, mais également pour les Investisseurs et les Gens de Mer qui sont les premières victimes des manœuvres dues à la mauvaise gestion du Secteur Maritime, il importe de tout mettre en œuvre pour que le projet soit validé par **Voie de Décret Présidentiel**, ceci afin de rattraper tous ces manquements et améliorer l'image du Cameroun à l'international.

Qu'après plusieurs confirmations téléphoniques par le représentant du Secrétaire Général de MINTSS et Président de séance des différentes réunions au sujet du projet de validation de l'Ordre National des Gens de Mer au Cameroun, nous affirmant que tout était bouclé favorablement et prêt pour être soumis au Premier Ministre Chef du Gouvernement lequel devait transmettre ledit projet à la Présidence de la République du Cameroun pour validation et signature finale par le Président de la République S.E Président PAUL BIYA .

Qu'après plusieurs relances téléphoniques et par voie des autres canaux de communication (internet et groupe whatsapp de toutes les parties prenantes du projet crée par le représentant du Secrétaire Général de MINTSS et Président de séance) ; toutes ces requêtes et relances sont restées lettre morte jusqu'à ce jour ; raison pour laquelle l'inquiétude des Gens de Mer est grandissante, ils s'interrogent même de ce qu'est devenu le projet de validation dudit ordre ? Le rêve des milliers de Camerounais souffrants dans ce secteur va-t-il être détourné ? Ou est tout simplement ignoré de tous ?

Pour mieux comprendre, il est important d'avoir un récapitulatif de quelques requêtes en provenance des certaines organisations de la société civile, certains Avocats et institutions incarnées par des administrateurs de l'État, crédibles et des dignes camerounais qui ont abattu un travail énorme au profit des Gens de Mer et pour tout le Secteur Maritime en général, entre les périodes de 1995 a 2018. Toute fois, des forces invisibles limitaient leurs capacités pour redynamiser et restructurer le Secteur Maritime crispé depuis des décennies.

Nous voulons leur exprimer toute notre gratitude, et nous montrer très reconnaissants en leur rendant hommage. Certains ont eu le courage de déclarer que nous menions un bon combat mais qu'ils avaient les bras courts, et parmi eux d'aucuns ont eu des affectations disciplinaires les récompensant pour leurs efforts ; tout comme certains Gens de Mer qui ont eu des citations directes venant d'une petite partie de cette force invisible pour obtenir les mandats d'arrêt comme manœuvres d'intimidation afin de stopper leurs actions salutaires.

Que grâce à la vigilance d'une magistrate du TPI de Ndokotti, des Avocats bénévoles, Maitre Charlotte TCHARDUNTE épouse NOA Tel. 677 780 915 et Maitre AKUM Celestin 678 357 887, les plans maléfiques de ces forces invisibles contre le Secteur Maritime au Cameroun ont démasqué ;

LES INSTITUTIONS ET LES PERSONNES INCARNANT LES ACTIONS FORTES AU PROFIT DES GENS DE MER AU CAMEROUN ENTRE LA PÉRIODE DE 1995 ET 2018 QUI N'ONT PAS EU D'EFFETS JUSQU'À NOS JOURS (En Pièces Jointes);

1) LES ADMINISTRATEURS D'ÉTAT ;

- **Monsieur ZAKARIE PEREVET** Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle 2015 (Requête aux fins de l'application du Code Communautaire de la Marine Marchande ZONE CEMAC et d'un rappel des multiples doléances exprimées par les marins camerounais depuis 20 ans ;
- **Une Magistrat** de la TPI Ndokotti Douala Région du Littoral (CITATION DIRECTE Contre les membres de Cameroon Seafarers Association CSA et le Journal THE POST titre DEFRAUDING CAMEROONIANS by Dickson Njoke et COURT TO RULE ON ALLEDGED HOSTAGE TAKING) ;

- Monsieur MAIDUKI HAMIDOU, Administrateur Civil, Délégué Régional des transports du Littoral 2011 (Mise à disposition de dix éléments de FMO pour le contrôle de l'application du code CEMAC dans le Transport Maritime, Note de Service Portant désignation des membres de l'équipe de suivi du respect de la réglementation sur les Transport Maritime dans la Région du Littoral, l'Autorisation de placement des Marins) ;
- Madame Ayuketah Pamela, délégué Régional des transports du Littoral 2015 (Working Session) ;
- Monsieur TCHOUTA MOUSSA Directeur d'Office National des Ports du Cameroun 1995 (Votre Demande D'agrément) ;
- Eng. SALIHOU Directeur des Affaires Maritimes et des Voies Navigables au Ministère des transports période de 2012 (Compte Rendu de la Réunion du 18 Juillet 2012 avec Cameroon Seafarers Association CSA, Requête de Cameroon Seafarers Association CSA adressée au Chef de l'Etat) ;
- Monsieur ENOAH FOU DA Nicolas Romuald Cadre en Arts Nautiques et Affaires Maritimes Ministère des transports (Compte Rendu de la Réunion du 18 Juillet 2012 avec Cameroon Seafarers Association CSA) ;
- Monsieur ESSOMBA ELOUNDOU Arsene Représentant de Ministre des Transports 2009 ;
- Président de la Commission National des Droits de l'homme et des Libertés 2020 (Vos Correspondances portant transmission d'informations) ;
- Madame Marie Claire KONKOMBO, Secrétaire Régional, Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés 2013 (Aff. Cameroon Seafarers Association CSA Contre Les Societes de Placement des Marins) ;

2) LES AVOCATS AYANT MENÉ CE COMBAT POUR LA PATRIE ;

Maitre Charlotte TCHAKOUNTE épouse NOA 2010, Défenseur des Droits de l'Homme (Situation du transport maritime au Cameroun) ;

MAITRE AKUM CELESTIN (Spécialiste en Droit Maritime) ;

3) LES GENS DE MER AYANT MENÉ CE COMBAT POUR LA PATRIE CHAQUE UN A SA MANIERE A L'ÉPOQUE;

- TCHEUMASSI Mathieu : Président de SYNIMAC depuis la création à 2021 ;
- Cpt. Jimmy Billy Fokum : Coordinateur Général National du COMASOCIC, SG de la Cameroon Seafarers Association, Haut Commissaire General avec HACIG (Conseil Maritime et Technique) ;
- M. VOUNDI EBALE Jean-Pierre Coordinateur Général Adjoint de CAMASOCIC, Président SYNALIDOACC
- Cpt. Young Patrice, Ancien SG CAMASOCIC et SG SYMAPROCAM

CONCLUSION

- Au regard des dysfonctionnements observés dans le Secteur Maritime en général et la gestion du bien-être des Gens de Mer en particulier depuis plus de vingt (20) ans ;

- vu le non-respect de la tripartite (l'Etat, les Opérateurs économiques et les Gens de Mer) causant d'énormes dysfonctionnements ;
- Au regard de l'inefficacité des instruments des Associations et des Syndicats représentant valablement les Gens de Mer à cause des infiltrations du secteur par certaines pseudo-associations et syndicats créés par certains opérateurs économiques pour s'opposer et perturber les actions des associations et syndicats sérieux et professionnels ;
- Vu les problèmes de chômage et de formation des Gens de Mer au Cameroun ;
- Au regard des problèmes de représentation légale des Gens de Mer au Cameroun ;
- Vu le statut et l'impact économique que l'Ordre des Gens de Mer va rapporter pour le Cameroun ;
- Constatant que tous les efforts et/ou mesures administratives pris par les membres du gouvernement précédant (le Premier Ministre précédant ; Ministre du Travail ; Ministre des Transports ; Ministre de la Pêche ; Ministre des Mines et Ministre des Emploi) n'ont jamais eu un impact réel ou direct sur le bien-être des Gens de Mer au Cameroun ; encore moins sur l'image du Cameroun depuis plus de 20 années ;
- Vu que cette inefficacité et ces dysfonctionnements persistants ont par conséquent causé de multiples grèves historiques (Les grèves des Gens de Mer du Port Autonome de Douala ; Les différentes grèves sur les Rigs et Platforms ; les différentes grèves sur les différents bateaux parfois dans les ports étrangers) qui sont restées sans solution. Les Gens de Mer camerounais ont été abandonnés dans les ports étrangers ; de nombreux différends entre les **Armateurs étrangers**, les **prestataires de services camerounais (placement de gens de mer)** et les **Gens de Mer de nationalité camerounaise** sur le respect minimum des conditions internationales sur le placement des Gens de Mer ;
- Ce qui précède a poussé plusieurs Armateurs étrangers à solliciter une main d'œuvre étrangère comme Nigériens, Ghanéens, Indiens, Philippins etc. au détriment des Camerounais ;
- Constatant donc que de plus en plus des Gens de Mer camerounais déclinent la nationalité Camerounaise pour d'autres nationalités étrangères à cause de ce désordre persistant dans le secteur maritime au Cameroun ;
- Constatant la demande par 1011 Gens de Mer de la validation des statuts de l'Ordre National des Gens de mer du Cameroun (**ONGMC**) pour restaurer leur dignité perdue depuis des décennies ;
- Constatant la volonté des Gens de Mer promoteurs de ce projet de l'ordre professionnel l'**ONGMC** ensemble avec l'Etat de résoudre les problèmes existants et persistants dans le secteur maritime concernant la situation d'emploi des Gens de Mer qui est au plus mal, leur formation aussi, leur protection sociale ainsi que la problématique des certificats médicaux des Gens de Mer, les mouvements falsifiés dans les livrets professionnels maritimes et la relance d'une armature nationale par l'ordre national des Gens de Mer eux-mêmes ;

- Constatant que le bureau international du travail de Yaoundé a soutenu les activités de COMASOCIC depuis sa création en 2020, proposant à l'État (MINTSS) que ce dernier (COMASOCIC) soit l'interlocuteur représentant valablement les Gens de Mer au Cameroun à tous les niveaux (national et international) afin de d'arrêter ce désordre perpétré par les Associations et Syndicats des Gens de Mer et ceux coptés par les fauteurs de trouble dans le secteur ;
- Constatant que la Commission Nationale des Droits de l'Homme antenne du littoral voit ce projet de l'Ordre National de Gens de Mer, comme une réponse efficace pour la situation honteuse du secteur maritime plus précisément du mal-être des Gens de Mer qui perdure à plus de vingt (20) ans ;
- Constatant la recommandation du chef de l'Etat S.E Président PAUL BIYA le premier Gens de Mer à travers son Premier Ministre, d'impliquer réellement **les Gens De Mer** dans la gestion du secteur maritime au Cameroun ; que ce projet de ONGMC vient comme réponse à cette demande spéciale par notre Chef d'État;
- Constatant la recommandation de la communauté internationale maritime (L'OMI, L'OIT, WMU) adressée aux autorités compétentes maritimes du Cameroun lors de « **National workshop on Maritime Transport Policy for Cameroon du 14 au 18 mars 2022 tenue à Edéa Région du Littoral** » insistant sur l'implication stricte des Gens de Mer dans le management de leur secteur au Cameroun, qu'ils constatent une quasi absence de ceux-ci ;
- Constatant que les auteurs de troubles dans le secteur maritime au Cameroun cherchent pas tous moyens à dénigrer les promoteurs des ce projet ayant peur de la création d'un Ordre National de Gens de Mer ; puisque ce dernier a pour but de régler le désordre observé à hauteur au moins de 70% à l'immédiat mettant leurs actions machiavéliques en périls (le fichier National des Gens de Mer, la formation des Gens de Mer, l'emploi, le respect des normes contractuelles des Gens de Mer, les falsifications de documents existants discréditant lesdits documents qui ne sont pas internationalement reconnus, les abandons des Gens de Mer Camerounais à l'étranger, les troubles causés par des Associations et des Syndicats créés pour cet effet, veiller au respect éthiques des Gens de Mer etc.) ;
- Constatant le dilatoire usé par les personnes véreuses qui n'ont pour seule ambition que de maintenir le secteur maritime dans un imbroglio qui sert uniquement leurs intérêts personnels au détriment de la force travailleuse dudit secteur de s'organiser pour protéger leur profession et mettre fin à la gabegie persistant engendrée par les brebis galeuses ;
- Constatant qu'il y a un document de 23 pages (Dossier de Présentation de l'ordre National Des Gens de Mer du Cameroun) qui décrit la mise sur pied pratique et le fonctionnement du projet ;
- Constatant quelques lettres, Emails des Sociétés démontrant les souffrances des Gens de Mer Camerounais ;

- Constatant que la validation de l'ONGMC serait un signal fort aux communautés nationales et internationales démontrant la détermination et la volonté réelle du gouvernement pour changer la donne en faveur du bien-être des Gens de Mer et du secteur maritime d'une manière globale longuement attendue,

Qu'en raison de tout ce qui précède, le COMASOCIC représentant les Gens de Mer du Cameroun par le billet de leur Coordonnateur National Général, lance un appel au Président de la République Chef de l'État, au Premier Ministre Chef du Gouvernement, au Ministre de la Justice Garde des Sceaux, le Directeur du BIT au Cameroun aux fins d'intervention et d'interpellation des responsables concernés afin que les Gens de Mer du Cameroun qui sont aux abois en attendant la validation de leur Ordre National soient informés de la situation exacte et tout au moins de la conduite à tenir pour obtenir l'objet de leurs sollicitations.

Pieces Jointes ;

- Décharges de PV de l'Assemblée Constitutive créant le COMASOCIC en date du 13 Juin 2020 ;
- De charge de la demande d'appui gouvernementale adressé au Premier Ministre ;
- Quelque différents lettres et communiqués pour remédier la situation dans le secteur maritime ;
- Le Rapport final de Sous Group No2 chargé de proposer des Mesure de la restructuration du Marche de la l'emploi dans le secteur Maritime du 2013 ; fiches de présence général du 2014; Fiche des Sous group No1, No2 et No3 ;
- La Décharge de la Présidence de la République sur la validation de l'ONGMC du 10 Aout 2022 ;
- La Décharge de Premier Ministère sur la validation de l'ONGMC du 10 Aout 2022 ;
- La Décharge de Ministère de la Justice sur la validation de l'ONGMC du 10 Aout 2022 ;
- La Déchargede la CDHC/CHRC sur la validation du l'ONGMC du 23/08/2022 ;
- Les Décharge de Bureau Internationale de Travail, Ministère de Travail, Ministère de l'emploi, Ministère de Transport, Ministère de la Pêche, Ministère de la Défense, MINREX et autres sur la validation de l'ONGMC du 10 Aout 2022 ;
- Rapport de l'entretien avec les représentants du MINTSS portant sur la validation l'ONGMC adresser à S.E Président Paul Biya ;
- La lettre adressera les autorités compétant sur la validation du l'ONGMC par les Gens de Mer de la Diaspora.

Ampliation;

- Ministère de la Justice / Ydé.
- Commission National des Droit de l'Homme/ Ydé.
- Bureau International de Travail (BIT) / Ydé.
- Nations Unies (HCDH) / ydé.
- A qui de droit.
- Archives.

LES INSTITUTIONS ET LES PERSONNES INCAR-
NANT LES ACTIONS FORTES AU PROFIT DES GENS
DE MER ET LE SECTEUR MARITIME AU CAMEROUN
TOUT ENTIER ENTRE LA PERIODE DE 1995 A 2023
QUI N'ONT PAS EU D'EFFET JUSQU'A NOS JOURS.

* UNE CITATION DIRECTE INITIEE PAR LES
FORCES OBSCURES EN 2009 AYANT POUR BUT
DE NUIR LES LEADER DES GENS DE MER DE L'A-
SSOCIATION CSA AFIN DE LES INTIMIDER EN
LES EMPECHANT D'ACCOMPLIR LEUR MISSION STATU-
TAIRE (INTERVENTION D'UNE AVOCATE ET MAGISTRATE
AU BARREAU DU CAMEROUN)

* LE JOURNAL: THE POST (DEFRAUDING CAMEROON-
IANS) DENONÇANT L'ESCROQUERIE ET LE VOL
INITIES PAR L'UN DES PRESTATAIRE DE SERVICE
DE PLACEMENT DES GENS DE MER POUR DETOURNER
LES SALAIRES, LA CNPS ET AUTRES AVANTAGES
DES GENS DE MER (L'UN DES INITIATEURS DE
LA CITATION DIRECTE D'INTIMIDATION)

* THE POST: COURT TO RULE ON ALLEGED
HOSTAGE TAKING ANNONÇANT LE DELIBERE
DU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE NDOG
KOTTI SUR L'OBJET SUS EPOQUE A LA SUITE

DE LA DITE CITATION DIRECTE.

* LA SUITE DU RAPPORT JUSTE APRES
LES PIÈCES JOINTES

MMM/HR. -



901108

10GIONPC/POE

DOUALA, 26 OCT. 1995

VOTRE DEMANDE D'AGREMENT.

Objet
Subject

LE DIRECTEUR GENERAL,
The General Manager,

AU

PRESIDENT DE L'ASSOCIATION
DES MARINS DU CAMEROUN

DOUALA

Monsieur le Président,

En réponse à votre correspondance dont l'objet est repris en marge, nous vous informons que l'agrément à l'exercice d'une profession dans le Domaine Portuaire fait l'objet d'un Cahier de Charges.

Vos activités étant essentiellement précaires, il ne nous est pas possible d'accéder à la délivrance d'un agrément à cet effet.

Toutefois, nous vous autorisons d'exercer vos activités dans les conditions suivantes :

Vous désignerez deux (2) Inspecteurs qui seront les seuls admis à monter à bord pour rencontrer les Commandants des navires.

Ensuite, en fonction du travail obtenu à bord, vous constituerez une liste des membres de votre Association habilités à effectuer ce travail. Cette liste doit être impérativement visée par le Commandant du Port.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.



TCHOUTA MOUSSA

LETTRE CIRCULAIRE N° 09 299 C/MINT/SG/DAMVN/SDN/PE/SPN/ISM

A TOUS
LES ARMATEURS ET CONSIGNATAIRES
DES NAVIRES

OBJET : Permis de navigation, contrats d'engagement
maritime et Rôles d'équipage.

Messieurs,

Conformément aux résolutions des différentes réunions relatives à l'objet cité en marge
auxquelles vous avez régulièrement pris part à la Direction des Affaires Maritimes et des Voies
Navigables,

J'ai l'honneur de vous communiquer ce qui suit :

- 1- En application du Code Communautaire de la Marine Marchande, l'Autorité Maritime devra
être informée au préalable de l'arrivée de tous les navires étrangers dans les eaux
territoriales camerounaises ;
- 2- Tout navire devant séjourner dans les eaux territoriales camerounaises pendant une durée
d'au moins 01 (un) mois devra dorénavant se munir d'un Permis de Navigation
(Autorisation de Naviguer) conformément à l'article 137 du Code Communautaire de la
Marine Marchande ;
- 3- Les contrats d'engagement maritime prévus par les articles 308 et suivants du Code
Communautaire de la Marine Marchande et dont le modèle type a été arrêté lors des
réunions sus-mentionnées seront désormais obligatoires à tous les marins travaillant dans
les eaux territoriales camerounaises ;
- 4- Les rôles d'équipage seront exigibles à bord de tous les navires battant pavillon
camerounais.

Toutes ces mesures visent :

a) la mise en application du Code I.S.P.S. entré en vigueur le 1^{er} juillet 2004.

b) la lutte contre le chômage et à la précarité des emplois des marins camerounais

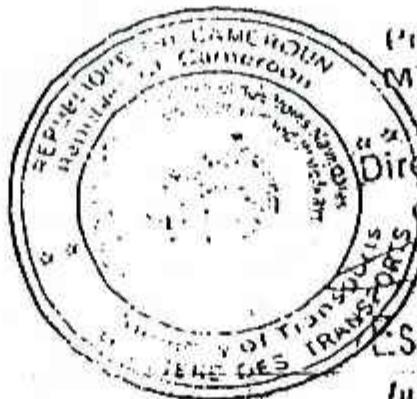
Un délai de 03 (trois) mois, à compter de la date de signature de la présente, est accordé à
tous les armateurs et consignataires des navires, pour se conformer aux dispositions sus-visées.

A ce terme, des contrôles seront effectués à bord des navires par des équipes
d'inspecteurs de la Direction des Affaires Maritimes et des Voies Navigables.

J'attache du prix au respect scrupuleux des présentes instructions./-

AMPLIATION :

- MINT (ATCR)
- Gouverneur du Littoral
- D.G du PAD
- Cdt de Compagnie du Port
- Intéressés
- Affichage
- Chrono.



Fait à Douala, le 24 JUIL 2009
Pour le Ministre des
Ministre des Transports
et par délégation
Directeur des Affaires Maritimes
et des Voies Navigables

Essomba Eloundou Arsene
Ingénieur en Chef de Génie-Civil



CITATION DIRECTE

trainte du soir d'Akil

A la requête de la Société TIDEWATER MARINE INTERNATIONAL, société de Transport maritime dont le siège social est à Douala Deido base UIC faisant poursuites et diligences de son représentant légal BP 215 laquelle élit domicile au Cabinets d'Avocats HONESTY CHAMBERS BP 13062 Douala, Tel 33 42 02 54

J'ai Maître TOWA Pierre, Huissier de justice près la Cour d'Appel du littoral et les Tribunaux de Douala sis rond point salle des fêtes d'Akwa, boulevard de la République BP 1436, Tél. 33 43 10 18, y demeurant, soussigné ;

DONNE CITATION AUX :

1) CAMEROON SEAFARERS ASSOCIATION représentée par sieur AKUMBU Christian en ses bureaux où étant et parlant à : *le Secrétaire qui reçoit copie du présent exploit pour transmission et mise en orange de l'original*

2) Sieur AKUMBU Christian né le 19 février 1974 A Bamenda, - fils de John AKUMBU Et de Lucy AKUMBU, Profession Armateur de navire, CNI N° 105168810 - Délivrée le 07/03/2005 - à Douala en ses bureaux où étant et parlant à : *le Secrétaire qui reçoit copie du présent exploit pour transmission et mise en orange de l'original*

3) Sieur LIVILA FOMUNONG Victor, né le 02/10/1968 - à Bali - fils de Davidson TITA E de NAAH NYUMA Florence - Profession Marin - CNI N° 1082264285 - délivrée le 05/12/2008 - à Douala en son domicile où étant et parlant à : *le Secrétaire qui reçoit copie du présent exploit pour transmission et mise en orange de l'original*

4) Sieur JIMMY DOBGIMA FOKUM, né le 22/11/1971 à Douala, de FOKUM BILLY Joseph et de Alice BOSUNG, exerçant la profession de marin demeurant à Douala, titulaire de la CNI N° 10439357, du 19/01/2001 à Douala en son domicile où étant et parlant à : *le Secrétaire qui reçoit copie du présent exploit pour transmission et mise en orange de l'original*

5) Sieur ATABON BATCHA Eric, né le 21/07/1968 à MAMFE, fils de MALAMBA BATCHA JOSHU et de MONGDE Mary, exerçant la profession de marin, CNI N° 103922276 du 01/08/2003 à Douala en son domicile où étant et parlant à : *le Secrétaire qui reçoit copie du présent exploit pour transmission et mise en orange de l'original*

D'avoir à se trouver et comparaître en personne le 24 MARS à 7H30nn précises par devant le Tribunal de première instance de Douala - Bonanjo statuant en matière correctionnelle siégeant en la salle ordinaire de ses audiences sis au palais de justice de la dite ville.

POUR

Attendu que dans la journée du 23 février 2009 au environ de 11 heures, les personnes sus visées agissant au nom et pour le compte de l'Association dénommée CAMEROON SEAFARERS ASSOCIATION ET SUR LES INSTRUCTION DE MONSIEUR AKUMBU-Christian se sont rendus à Quai GETMA sis à ESSENGNE et se sont introduits sans autorisation dans le navire dénommé M/V LONDON SERVICE appartenant à la société TIDE WATER MARINE INTERNATIONAL consigné par SOCOPAO avec comme agent la société NGA MARINE SERVICE ;

Que les intéressés visiblement venus pour travailler au vu de leurs uniformes se sont installés dans les points sensibles du navire notamment dans la cabine de pilotage immobilisant le navire et demandant à l'équipage de se faire remplacer par eux ;

Que face à la résistance farouche du commandant de céder à de telles pressions, ces pirates ont fait le siting empêchant ainsi tout travail à bord du navire pendant plusieurs heures durant ;

Que malgré la présence de la police sur les lieux, les pirates n'ont pas cru devoir libérer le navire ;

Que de tels agissements sont constitutifs d'infractions de séquestration, de menaces sous condition, de l'entrave à la liberté de travail, faits prévus et réprimés par les articles 74, 255, 291, 157, du Code pénal ;

PAR CES MOTIFS

Vu les faits tels que spécifiées supra ;

Y les sus requis ;

S'entendre les déclarés coupables des faits ci-dessus mis à leur charge ;

Les retenir dans les liens de la prévention et les condamnés à telles peines que de droit après réquisitions du ministère public ;

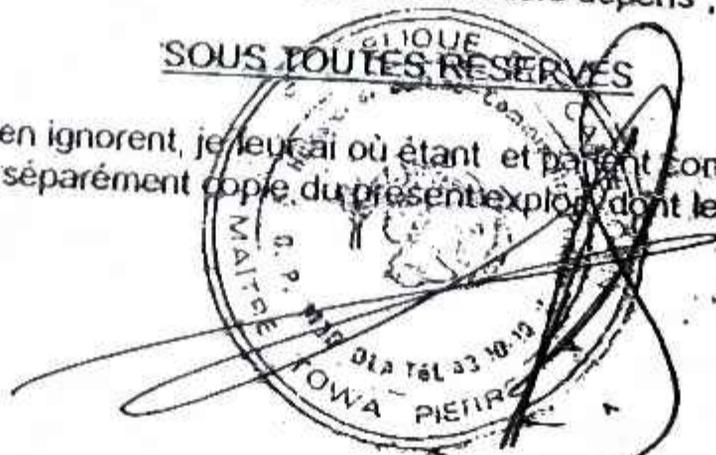
Recevoir la société TIDEWATER MARINE INTERNATIONALE en sa constitution de partie civile ;

Condamner les mis en cause à lui payer telle somme dont le quantum sera fixé devant la barre ;

S'entendre les sus requis-condamnés aux entiers dépens ;

SOUS TOUTES RESERVES

Et afin qu'ils n'en ignorent, je leur ai ou étant et parient comme dessus remis et laissé à chacun d'eux séparément copie du présent exploit dont le coût est de :



NA 4000
A 6000
C
I 1000
P 1600
200
A 450
10
300
2000
1450
000

Defrauding Cameroonians

By Dickson Njoku

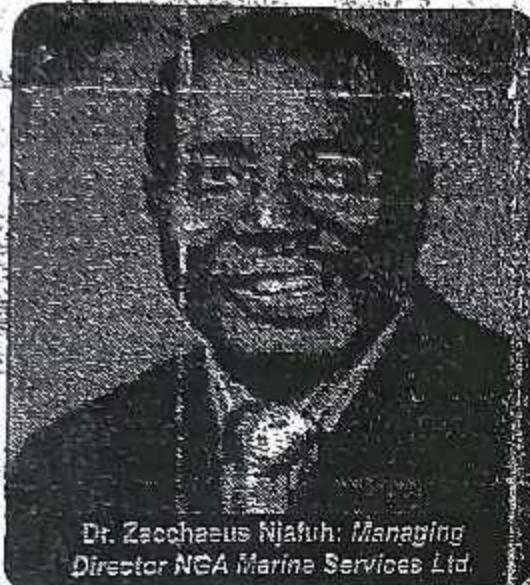
During a press conference that was held recently in Douala, the organisers and members of the Cameroon Seafarers Association (CSA) NGA Marine Services Ltd. led by a Pentecostal Pastor, Dr. Njafuh Mbobob of illicit means at the detriment of sea-

granting a formal interview to the press but, however, had a chat with the pressmen in his Akwa, Douala office. Gregory Alem denied allegations that the company was placing seafarers but admitted that they do recruit and

resource development. According to Njafuh who did not grant a formal interview but accepted to discuss the issue, like his Commercial Director, NGA Marine trains seafarers. The training, he said, is not for free, thereby insinuating the reason for which workers should accept the salary the company is offering them. He told Eden that in Cameroon the law permits the employer to negotiate a salary with the employee. To him NGA Marine does not place seafarers as agents do.

for the salary of workers from the amateurs (ship owners) they deal with and in turn pays a meagre stipend to the workers.

A case in point revealed by these former workers is that of a former worker with NGA Marine who was placed by the company on board a vessel owned by Maersk. NGA Marine Services Ltd was paying the worker FCFA 214,655. When the worker realised there was a foul play, he is said to have reported the matter to Maersk directly. Maersk, these sources said, decided to remove the worker from NGA Marine and placed him under GPS - GE, based in Equatorial Guinea. With GPS - GE the worker, according to his payslip, was earning FCFA 785,524 in his capacity as an AB like in NGA Marine Services. Later on when this worker began receiving his salary directly from Maersk in the same rank he was earning FCFA 1,754,872.



Dr. Zachaeus Njafuh: Managing Director NGA Marine Services Ltd.

He, however, revealed that some amateurs do require their services and when they get workers to execute the jobs such workers are paid directly by NGA Marine Services.

Talking on the social insurance situation which his company is being accused of not respecting, the Njafuh said all the workers of the company are registered under the National Social Insurance Fund.

In a memo from Maersk Technical Org to Port Captain Maersk Supply Malabo - QKMSUPPEY a copy of which Eden procured, NGA Marine is accused of malpractice.

"Sorry to say, that we are not too surprised to learn the malpractice performed by NGA," the memo dated 7 June 2005 states.

However, Dr. Njafuh, the Managing Director of NGA Marine said his company does not adhere to International Transport Federation (ITF) thus can not respect the ITF Standard Agreement which contains the wage scale.

train seafarers. Asked why the seafarers are being recruited, Alem said the recruitment is for the company's needs and details of their duties and working conditions can only be made known to the judiciary.

company are registered under the National Social Insurance Fund. NGA Marine, Eden learnt, is a maritime agent and 'consignee'. An order from the Ministry of Transport signed in 1998 by the then Minister Tsanga Abanda, gives NGA Marine the legitimate right to operate in the Para-maritime sector.

Days later, Eden caught up with the Managing Director, Dr. Zachaeus Njafuh who pissed off by an article in a newspaper (French language-weekly L'anecdote) accusing him of money laundry.

Some of the workers and former workers of NGA Marine approached by Eden denounced several irregularities in the company with the major being poor wages. NGA Marine is accused of perceiving huge amounts

Njafuh said NGA Marine Services Ltd operates in different domains one of which is human

agruented seafarers told the "this so-called pastor is illegally enrolling himself by using and mistreating his workers who are illegally operating in the sector." Their arguments are in articles 333 and 336 of the CEMAC Merchant Code, the seafarers urge the government to not shut down such companies but regulate them as well. The above articles stipulate that the employment of seafarers on board ships will be carried out by an individual, company or firm because, the continuous, such activities should be done for lucrative pur-

posed by this CEMAC code, NGA Marine Services Ltd, according to seafarers, should not place seafarers, as the accusers put it, as if the company is doing it for private purposes.

approached by the press, the Managing Director of NGA Marine refused talking to pressmen on grounds of ill health. He sent the pressmen someone whom was this close to the Commercial and Managing Director, a co-founder of the company, Gregory Alem. The Commercial Director refused

... incident, ... it
 ... document (company is ...)
 ... water as ...
 ... Seafarers Association (CSA)
 ... written/audio ...
 ... News-papers)

Court To Rule On Alleged Hostage Taking

BY JOE DONCA PEFOR

The Magistrate Court in Bonanjo, Douala, will on March 18 deliver its ruling on a case of alleged hostage taking filed by an American shipping company, Udewater Marine, against the Cameroon Seafarers Association, CSA, headed by Christopher Akombo.

The American group which is the owner of a Vanuatu-flagged ship named MV London Service, had filed a three-count charge against CSA for violation of a ship from outside, disturbance of quiet enjoyment of property and hostage taking.

The Post gathered that on February 27, 2009, seven members of CSA, claiming to have been dispatched by the association, forced their way into the MV London Service docked at the Douala Port.

They reportedly insisted that they be provided with jobs, in replacement of some of the foreign workers onboard the ship. The crew members of the ship were said to have been held hostage for several hours, until the police stormed the ship and rescued the "hostages".

It is not clear what happened to the seven members of CSA after the police intervention. The Post, however, learns that the act of the CSA members almost caused a diplomatic incident as

well as threatening to sully the image of the Douala Port with regard to security.

In the face of the embarrassing incident, the General Manager of the Douala Port Authority, PAD, Jean Marcel Dayas Moundoume, had to act fast to save the image of the port as well as reassure the crews of all visiting ships of their security.

One of the measures taken by the PAD General Manager was contained in a correspondence he addressed to the Director of Maritime Affairs and Inland Waterways, on March 3, 2009 in which he announced a decision to bar members of CSA from entering the Douala Port.

Extorting Money From Seamen

On his part, the Maritime Affairs and Inland Waterways Director had addressed correspondences to the Governor of the Littoral Region and the President of CSA.

In the letter to CSA, he said the association found itself committing such a horrible act, because it had resorted to extorting money from seamen.

He said the leadership of the association had been falsely promising unemployed seamen with jobs, if they

paid registration and recruitment fees.

Director warned that Article 325 of the CEMAC Code clearly states that the placement of seafarers should not be of a commercial nature, or should not be done to make financial gains. He thus accused the CSA of acting in violation of that article. But above all, the Director stressed that CSA is not a recognised entity for the placement of seafarers in Cameroonian territorial waters.

He noted that that the association is not a maritime company and further warned CSA to desist from all its extortionist and illegal activities.

Meanwhile, The Post also gathered that in the letter addressed to the Littoral Governor, the Director of Maritime Affairs briefed him on the illegal and damaging activities of CSA. He also drew the attention of the Governor to the unfortunate fact that the association had misled the Littoral administration into joining them to celebrate a so-called World Sailors' Day, which does not exist, noting that what exists is the World Maritime Day.

Shipping companies are said to be anxiously waiting for the verdict on the case scheduled to be delivered on March 18.

Mboma Massoko Arrested Again

www.thepostwebedition.com

... Cameroon decided to ... into a major green country

92

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DU LITTORAL
SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROUN 10
Peace- Work- Fatherland

LITTORAL REGION
GENERAL SECRETARIAT

MESSAGE - PORTE

DE : SECRETAIRE GENERAL REGION LITTORAL/DLA

A : MM : PRESIDENTS SYNDICATS DES PROFESSIONS
MARITIMES

MENTION : TRES URGENT

N° 20 /MP/C/SG

TEXTE : HONNEUR VOUS DEMANDER STOP BIEN VOULOIR
PRENDRE PERSONNELLEMENT PART STOP CEREMONIE
INSTALLATION OFFICIELLE DU BUREAU EXECUTIF STOP DE
L'ASSOCIATION « CAMEROON SEAFARERS ASSOCIATION » STOP
QUE LE SECRETAIRE GENERAL DE LA REGION DU LITTORAL
PRESIDERA LE JEUDI 15 JANVIER 2009 A 12 HEURES PRECISES STOP
DANS SALLE BANQUETS IMMEUBLE REGION LITTORAL STOP
URGENCE ET IMPORTANCE HAUTEMENT SIGNALEES STOP ET FIN/-

VU, BON A PORTER

FAI YENGO FRANCIS

DOUALA, LE 14 JAN 2009

Pour le Gouverneur
et par Délégation
Le Secrétaire Général



[Signature]
Administrateur Civil

REPUBLIQUE DU GAMBIE
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DES TRANSPORTS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES
ET DES VOIES NAVIGABLES

REPUBLIC OF GAMBIA
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF TRANSPORT

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF MARITIME AFFAIRS
AND INLAND WATERWAYS

Douala, le 21 JAN 2009

N/REF. : 09.033 /MINT/SG/DAMVN/SDNSPE/SGM

LE DIRECTEUR DES AFFAIRES MARITIMES
ET DES VOIES NAVIGABLES

DOUALA

A

TOUS LES MARINS

TOUS LES SYNDICATS DES MARINS

DOUALA

OBJET : Convocation.

J'ai l'honneur de vous convier à une importante reunion que présidera le Sous-Directeur de la Navigation, de la Sécurité et de la Protection de l'Environnement dans la salle des conférences de la Direction des Affaires Maritimes et des Voies Navigables le mercredi 28 janvier 2009 à partir de 11 heures précises.

L'ordre du jour portera sur la carte d'identité du marin.

La présence de tous est vivement souhaitée. /-

Ampliations :

- MINT
- SGM
- Affichage
- Chrono



Somba Eloundou Arsene
Ingénieur en Chef du Génie-Civil

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REGION DU LITTORAL

SECRETARIAT GENERAL

CONSEILLER AUX AFFAIRES
ECONOMIQUES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

LITTORAL REGION

GENERAL SECRETARIAT

ECONOMIC AFFAIRS ADVISER

MESSAGE - PORTE

DE : GOUVERNEUR REGION LITTORAL

A : MM :

- a) RESPONSABLES COMPAGNIES
 - TIDE WATER MARINE
 - SEACOM MARINE
 - LAMNALCO GROUP
- b) RESPONSABLES ASSOCIATIONS :
 - NGA MARINE
 - TEFON OIL FIELD
 - CAMEROUON SEAFARERS

MENTION : IMPORTANT

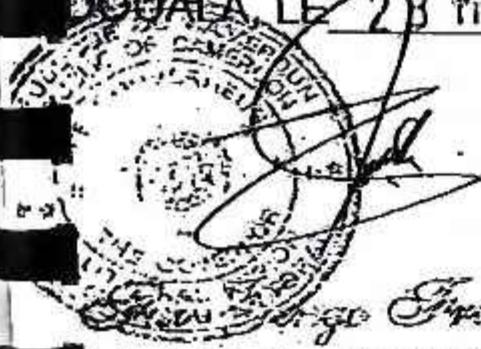
N° 035 /MPIC/SG/CAE

TEXTE : SUITE AUX INFORMATIONS FAISANT ETAT XX
DETERIORATION RELATIONS DE TRAVAIL ENTRE SOCIETES
MARITIMES XX ASSOCIATIONS XX ARMATEURS ET MARINS XX
HONNEUR VOUS DEMANDER XX BIEN VOULOIR PRENDRE PART XX
REUNION RELATIVE XX CLARIFICATION A/S CADRE LEGAL DES
TRAVAILLEURS MARINS XX QUI AURA LIEU LE MERCREDI 25 MARS
2009 A 15H PRECISES XX DANS SALLE REUNIONS IMMEUBLE
ABRITANT MES SERVICES A BONANJO (4^E ETAGE) XX IMPORTANCE
PARTICULIEREMENT SIGNALLEE XX ET FIN./

VU, BON A PORTER

FAI. YENGO FRANCIS

DOUALA LE 28 MAR 2009



ARRETE N° [] /MINEFOP/SG/DRMO/SDIA/SAC du 01.2008

Order n° MINEFOP/SG/DRMO/SDIA/SAC of
PORTANT AGREMENT D'UNE SOCIETE A L'EXERCICE DES ACTIVITES DE TRAVAIL
TEMPORAIRE
Granting Approval to one accompany LTD To carry out the activities of temporary employment

Le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
The Minister of Employment and Vocational Training

Vu la Constitution ;

Mindful of the Constitution ;

Vu la loi n° 92/007 du 14 août 1992 portant Code du Travail ;

Mindful of law n° 92/007 of 14 August 1992 on the Labour Code ;

Vu le décret n° 2004/320 du 08 Décembre 2004 portant organisation du Gouvernement ;

Mindful of decree n° 2004/320 of 08 December 2004 organizing the Government ;

Vu le décret n° 2004/322 du 08 Décembre 2004 portant formation du Gouvernement ;

Mindful of decree n° 2004/321 of 08 December 2004 reshuffling the Government ;

Vu le décret n° 2005/123 du 15 Avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;

Mindful of decree n° 2005/123 of 15 April 2005 reorganizing the Ministry of Employment and Vocational training ;

Vu le décret n° 93/572/PM du 15 Juillet 1993 relatif aux entreprises de travail temporaire ;

Mindful of decree n° 93/572/PM of 15 July 1993 on temporary employment enterprises ;

Vu le décret n° 93/577/PM du 15 Juillet 1993 fixant les conditions d'emploi des travailleurs temporaires occasionnels ou saisonniers ;

Mindful of decree n° 93/577/PM of 15 July 1993 laying down conditions of employment of temporary, occasional seasonal workers ;

Vu la demande de l'intéressé ;

Mindful of the application submitted by the party concerned ;

ARRETE
HEREBY ORDERS AS FOLLOWS

Article 1 : Est agréée à l'exercice des activités de travail temporaire pour une période de deux (02) ans à compter de la date de signature du présent arrêté l'Entreprise dénommée :
The following Enterprises is hereby approved to carry out the activities of temporary employment for a period of two years with effect from the date of signature of this order :

♦ AUSA-EUROPE AFRICA B.P 2449 DOUALA Tél. 33 42 94 68/99 96 98 57

Article 2 : Le bénéficiaire du présent arrêté est tenu de se conformer aux dispositions de la Loi n° 92/007 du 14 Août 1992 portant Code du Travail et du décret n° 93/572/PM du 15 juillet 1993 relatif aux Entreprises de travail temporaire, ainsi que tous les textes d'application subséquents.

Il est notamment :

- Tenu de faire parvenir au Ministère chargé de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, un rapport annuel d'activités ;
- soumis au contrôle des services compétents de l'Administration chargée de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- tenu de notifier au Ministère chargé de l'Emploi et de la Formation Professionnelle toute cessation d'activités ;

The beneficiary of this order shall be required to comply with the relevant provisions of law n° 92/007 of 14 August 1992 on labour code and decree n° 93/572 of 15 July 1993 on workers placement enterprises, as well as all subsequent instrument implementation

He shall particularly :

- be required to forward an annual progress report to the Ministry in charge of Employment and Vocational Training ;
- be subject to control by the competent services of the Ministry in charge of Employment and Vocational Training ;
- be required to notify the Ministry in charge of Employment and Vocational Training of any cessation of work.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
MINISTRE DES TRANSPORT
DELEGATION REGIONAL DU LITTORAL
CIRCONSCRIPTION MARITIME DE DOUALA

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF TRANSPORT
REGIONAL DELEGATION OF LITTORAL
MARITIME DISTRICT OF DOUALA

27/10/2010

A
MONSIEUR LE PROCUREUR GENERAL
DE LA REPUBLIQUE DE GRANDE INSTANCE
DU LITTORAL
S/CMONSIEUR LE DELEGUE REGIONAL
DES TRANSPORT DU LITTORAL

Objets : Injures publiques des Inspecteurs assermentés de la Marine Marchande.

- 1 Falsification de la date de péremption de l'agrément avec le corrector (périmé depuis le 10/10/2010)
- 2 Embarquement illégal des marins a bord du navire SWIFT SPLIT et injures aux autorités maritimes compétentes.
- 3 injures du code CEMAC de la Marine Marchande
- 4 Exercice illégal des professions maritimes et para maritimes.

Monsieur,

Nous venons respectueusement auprès de votre haute autorité porter plainte contre le Directeur Général de AUSA-EUROPE AFRICA BP : 2449 DOUALA TEL : 33 42 94 68 / 99 96 98 07 pour le non respect du code CEMAC de la Marine Marchande en ses articles 325 et 326, pour injures publiques des Inspecteurs assermentés de la Marine Marchande et de la falsification de la date de péremption de son agrément attribué par le Ministre de l'emploi et le de la Formation Professionnelle.

Nous concluons que le D.G de ladite société a fait embarquer les clandestins à bord du navire SWIFT SPLIT par ce qu'il n'a pas tenu informé à la hiérarchie compétente pour les visas des contrats des marins.

Nous avons retiré a bord du navire trois (03) livres maritimes appartenant a ces marins pour examiner

Nous vous prions Monsieur le Procureur Général de prendre des mesures adéquates enfin de remédier a cette situation pour ne pas ternir l'image de marque du Cameroun vis-à-vis de l'OMI si possible de saisir le Navire pour des besoins d'enquête à savoir pourquoi l'Armateur et le Capitaine du navire ont accepté embarquer les marins avec celui là qui a l'agrément falsifié, et qui ne répond pas aux normes du code CEMAC de la Marine Marchande.

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur Général nos salutations distinguées.

Ngoe Jonas Itoe
Inspecteur Assermenté
de la Marine Marchande

Ngoe Jonas Itoe
NGOE JONAS ITOE
CHEF DE BUREAU DES
IMMATRICULATIONS

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRE DES TRANSPORTS

MINISTRY OF TRANSPORT

DELEGATION REGIONALE
DU LITTORAL

REGIONAL DELEGATION
OF LITTORAL

CIRCONSCRIPTION MARITIME
DE DOUALA

MARITIME DISTRICT
OF DOUALA

N° 143/10 /MINT/DRLT

Douala, le 06 AOUT 2010

DELEGUE REGIONAL DES
TRANSPORTS DU LITTORAL

A
MONSIEUR LE PRESIDENT FONDATEUR DE LA
« CAMEROON SEAFARERS ASSOCIATION »
-Douala-

Objet : Autorisation de placement
des Marins

Monsieur le Président Fondateur,

En accusant réception de votre correspondance N°070/CSA/SG/DR/AB du 02 Aout 2010 relative à l'objet porté en marge, et conformément à l'article 326 du Code Communautaire révisé de la Marine Marchande de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), qui stipule notamment que « le système du placement gratuit des marins pourrait être organisé et entretenu par des Associations représentatives des amateurs et des Marins agissant en commun sous le contrôle de l'autorité maritime compétente », et compte tenu de votre statut d'Association;

J'ai l'honneur de marquer mon accord quant à votre demande de placement des marins envers les différents partenaires exerçant dans les limites de la Circonscription Maritime de Douala. Cependant, vous êtes tenue au strict respect de la réglementation en la matière notamment les dispositions des articles 308, 325 et 326 du Code sus visé.

Veillez agréer, Monsieur le Président Fondateur, l'assurance de ma parfaite considération./-

Le Délégué Régional
des Transports du Littoral



Maidou Hamidou



Charlotte TCHAKOUNTE épouse NOA
AVOCAT AU BARRreau DU CAMEROUN



B.P 3456 Douala-Cameroun
Email : noacharlotte@yahoo.fr

Tél. : (00 237) 77 78 09 15
(00 237) 33 00 28 82
Fax : (00 237) 33 40 74 91

N° Contribuable :
P 05 64 00 20 66 86 R

Douala, le 12 octobre 2010

A

Monsieur le Délégué Régional
Des Transports pour le Littoral

DOUALA

Objet : Situation du transport maritime au Cameroun

Monsieur le Délégué,

C'est très respectueusement que mon confrère Célestin AKUM et moi prenons sur nous de crier à vous relativement à la situation désastreuse qui prévaut dans le cadre du Transport Maritime en général et de l'activité des Marins camerounais en particulier.

En effet, depuis bientôt 2 ans, nous avons été saisis par la « Cameroon Seafarers Association » d'un dossier du quel il ressort qu'après avoir subi les abus de toutes sortes, les Marins camerounais se sont mis ensemble en vue de s'identifier à travers cette structure (CSA) dont le but n'est autre que de faire respecter les lois régissant leur secteur d'activité et par ricochet de protéger leurs droits de Professionnels de la mer.

Aussi cette association nous fait observer :

1. Qu'en l'état actuel, et en dépit de l'autorisation dont elle jouit, elle est dans l'impossibilité de placer ses membres dans les navires ; pour la simple raison qu'au Cameroun, il existe plusieurs sociétés tel que NGA Marine, TEFON, Nick CERY et autres qui sans qualité se permettent de placer des « marins » généralement pas formés comme requis. Qu'en agissant ainsi, ils violent certaines dispositions du Code Communautaire de la Marine Marchande qui disposent respectivement :

- Article 325 : « Le placement des Marins ne peut faire l'objet d'une activité exercée dans un but lucratif par aucune personne, société ou établissement. Aucune opération de placement ne peut donner lieu au paiement d'une rémunération quelconque directe ou indirecte, à une personne, société ou établissement ».
- Article 326 : « Chaque Etat membre doit veiller à ce qu'il soit organisé et entretenu un système efficace répondant aux besoins d'offices de placement gratuit des Marins ».

Ce système peut être organisé et maintenu : soit par les associations représentatives des Armateurs et des Marins agissant en commun sous le contrôle de l'autorité maritime compétente ; soit en l'absence d'une action combinée de cette nature par l'autorité maritime compétente.

2. Que le traitement réservé à ces pseudos Marins est tout simplement lamentable en ce que :

Sur le plan salarial, la Fédération Internationale de Transport a décidé de ce que les marins doivent être rémunérés en fonction de leurs grades respectifs et selon le barème arrêté – or il se trouve que les sociétés sus-citées perçoivent exactement ce qui est prévu mais ne reversent que les miettes à leurs victimes qu'elles exploitent à fond.

Pour ce qui est de la prévoyance sociale, chaque employeur est tenu selon notre loi interne de prélever un certain pourcentage des revenus de chaque employé et de le reverser à la CNPS en vue de sa pension retraite, hélas la réalité c'est qu'après avoir pourtant prélevé, la plupart de ces exploitants ne reversent rien à la CNPS hypothéquant ainsi l'avenir de leur victime qui même en cas d'accident de travail ne pourront bénéficier de la couverture à laquelle ils auraient eu droit si les sommes n'étaient pas détournées.

En ce qui concerne les conditions de travail, il est prévu qu'après tout voyage en mer, chaque marin a droit à une visite systématique chez un médecin qualifié, hélas au Cameroun il n'en est rien ; la santé morale, psychologique de nos marins et autres victimes est sacrifiée au profit de l'enrichissement illicite de ces sociétés véreuses. Aussi la sécurisation de l'emploi n'est pas garantie, ce qui livre les marins à toutes sortes de chantage et licenciements abusifs de ces mêmes Agences pratiquement élevées en Dieu sur ceux-ci.

Il n'est pas sans intérêt de déplorer une certaine complicité entre ces Agences et les Armateurs, laquelle leur permet de faire passer les Marins camerounais d'un navire à un autre sans leur consentement.

S'agissant de la forte aggravation du chômage au Cameroun au profit des chômeurs étrangers, Ces agences (sociétés suscitées) se permettent de placer au détriment des nationaux, les « marins » et/ou chômeurs étrangers dont la main d'œuvre est de loin moins chère.

C'est ainsi qu'on trouve dans la plupart des navires à l'intérieur de nos eaux, des marins nigériens, indiens, guinéens et autres pendant que nos compatriotes sont comme condamnés à un chômage forcé. Il en est ainsi alors que dans d'autres pays, il est interdit à tous les employeurs de recruter un étranger tant qu'il y a un des leurs qualifié pour occuper un poste de travail et naturellement tout étranger surpris entrain de travailler dans ce sens risque tout simplement un refoulement immédiat.

Il est surprenant que notre pays soit ouvert à toutes ces injustices qui restent impunies depuis la nuit des temps alors que sur le plan mondial, le secteur maritime est on ne peut plus protégé comme touchant directement à la souveraineté nationale de chaque pays. Ceci est tellement vrai que c'est à travers ce secteur d'activité que les pirates accèdent au territoire camerounais sans que ces Agences n'en informent les autorités.

En d'autres termes, en l'état actuel, la pratique voudrait que n'importe quel navire accoste dans nos eaux, ramasse qui il veut comme « marin » et l'amène là où il veut

sans que les autorités camerounaises ne soient au courant de rien. C'est d'ailleurs dans ce désordre institué qu'en début septembre dernier, les seuls deux marins camerounais (WIRBA Julius et NOUMENE Pierre), qui se trouvaient dans le même navire que deux indiens et cinq ghanéens sont décédés dans les conditions les plus douteuses.

La CSA qui a tenu à en informer l'autorité compétente se demande si finalement ont respecté les dispositions de l'article 565 du code communautaire de la Marine Marchande qui dispose : « Lorsqu'une infraction maritime a eu pour conséquence des pertes de vies humaines en mer, une perte de navire ou un échouement, ou encore un abordage ou, d'une façon générale, un accident de mer dommageable, une enquête sur les circonstances et les causes de l'accident est ouverte à la diligence de l'autorité maritime compétente, qui désigne, à cet effet, une commission d'enquête nautique composée de l'inspecteur de la navigation et du travail maritime et d'experts qualifiés. ».

En dépit de tout ce qui précède et notamment ces crimes entrevenus au mépris de la loi tant par les Agences, les Armateurs que les Autorités Portuaires, la Cameroon Seafarers Association alors munie d'une autorisation en bonne et due forme, continue d'avoir du mal à placer ses marins.

1. C'EST POURQUOI NOUS, CONSEILS DE CSA, OEUVRANT POUR LA RESTAURATION DE LA VERITE AU CAMEROUN, SOLLICITONS QU'IL VOUS PLAISE, MONSIEUR LE DELEGUE, DE BIEN VOULOIR prendre vos responsabilités d'autorité matériellement et territorialement compétente afin que la force de la loi soit rétablie et que ces usurpateurs et fausoyeurs de la légalité cessent de dire : « Il y a pas de loi au Cameroun » ;
2. Considérer notre disponibilité à vous apporter notre contribution dans le sens d'assainir ce secteur d'activité dans notre pays ;
3. Vous rappeler que le créateur de l'univers recherche un Homme et non la foule pour manifester sa justice au milieu des corrompus et corrupteurs insatiables ;
4. Intégrer le fait que nous avons la conviction que vous êtes cet Homme sur qui Dieu veut compter pour faire la différence au Cameroun ;

Dans l'intervalle,

Croyez, Monsieur le Délégué, en notre parfaite considération.

Me TCHAKOUNTE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTERE DES TRANSPORTS

MINISTRY OF TRANSPORT

DELEGATION REGIONALE
DU LITTORAL

REGIONAL DELEGATION
OF LITTORAL

SERVICE DES AFFAIRES
GENERALE

SERVICE OF GENERAL
AFFAIRS

N°162/2011 /MINT/DRLT/SAG

Douala, le 04 MAI 2011

CAE
fait
04.05.11

04 MAY 2011
1652
04/05/2011

DELEGUE REGIONAL DES
TRANSPORTS DU LITORAL
A
MONSIEUR LE GOUVERNEUR DE
LA REGION DU LITTORAL
-DOUALA-

St-ik
urgent
04/05/11

Objet : Mise à notre disposition de dix éléments de FMO pour contrôle de l'application du code CEMAC dans les Transports Maritime.

J'ai l'honneur de solliciter votre appui en dix (10) éléments de FMO, en date du Vendredi 06 Mai 2011, pour effectuer une descente dans certaines structures des transports maritime en vue d'assurer l'application de la réglementation par les différents acteurs, notamment en ce qui concerne l'emploi de la main-d'œuvre étrangère dans les navires accostés dans nos eaux territoriales.

En effet, des cris d'alarmistes et constants de la part de la «Cameroon Seafarers Association» fait état d'engagement illégal des Nigériens, Ghanéens, Asiatiques et autres nationaux dans les navires en activité dans nos eaux territoriales aux détriment des Gens de Mer Locaux, contrairement à la réglementation en vigueur, notamment du code Marine Marchante de la CEMAC qui stipule dans son article 326 que « le système de placement gratuit des marin pourrait être organisé et entretenu par des Associations représentatives des amateurs et des Marins agissant en commun sous le contrôle de l'autorité maritime compétente » et **article 2-115** du code de la marine marchant du Cameroun qui stipule que « **pour tous navires qui séjournent dans les eaux Camerounais à partir de 15 jours, au moins 75% de l'équipage doit être composé des marins nationaux** ».

Par ailleurs, l'engagement des Camerounais dans ces navires conformément à la réglementation en vigueur, va réduire non seulement le taux de chômage mais facilitera également, le recueillement des renseignements dans le cadre de lutte contre les pirates de mer./-



Mamou Hamidou
Administrateur Civil

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU LITTORAL

SECRETARIAT GENERAL

CONSEILLER AUX AFFAIRES
ECONOMIQUES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

LITTORAL REGION

SECRETARIAT GENERAL

ECONOMIC AFFAIRS
ADVISER

MESSAGE PORTE

DE: GOUVERNEUR LITTORAL

A: -DRSN/LT
-COLEGION/LT

MENTION: TRES URGENT

N° 296 /C/SG/CAE

TEXTE: DANS CADRE APPLICATION REGLEMENTATION SUR TRANSPORTS MARITIME STOP NOTAMMENT ENGAGEMENT DES GENS DE MER DANS LES NAVIRES EN ACTIVITE DANS NOS EAUX TERRITORIALES STOP HONNEUR VOUS DEMANDER STOP BIEN VOULOIR METTRE A LA DISPOSITION DU DELEGUE REGIONAL DES TRANSPORTS DU LITTORAL STOP CINQ (05) ELEMENTS DE VOS STRUCTURES RESPECTIVES STOP POUR ACCOMPAGNER MISSION DE CONTROLE DESIGNEE A CET EFFET STOP PREVUE LE VENDREDI 06 MAI 2011 A PARTIR DE 10 HEURES STOP URGENCE ET IMPORTANCE HAUTEMENT SIGNALEES STOP ET FIN./-

FAI YENGO FRANCIS

VU, BON A PORTER

YOUNA, LE 04 MAY 2011

Pour le Gouverneur
et par Délégation
Le Secrétaire Général

Fai Yengo Francis
Administrateur Civil Principal

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU LITTORAL

SECRETARIAT GENERAL

CONSEILLER AUX AFFAIRES
ECONOMIQUES

4
REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

LITTORAL REGION

SECRETARIAT GENERAL

ECONOMIC AFFAIRS
ADVISER

MESSAGE PORTE

DE: GOUVERNEUR LITTORAL

A: -DRSN/LT
-COLEGION/LT
- GEN. DIV., COM RMIA N°2
- COM BASE NAVAL DOUALA

MENTION: TRES URGENT

N° 351 /C/SG/CAE

TEXTE: DANS CADRE APPLICATION REGLEMENTATION
SUR TRANSPORTS MARITIME STOP NOTAMMENT
ENGAGEMENT DES GENS DE MER DANS LES NAVIRES EN
ACTIVITE DANS NOS EAUX TERRITORIALES STOP
HONNEUR VOUS DEMANDER STOP BIEN VOULOIR METTRE
A LA DISPOSITION DU DELEGUE REGIONAL DES
TRANSPORTS DU LITTORAL STOP DIX (10) ELEMENTS DE
VOS STRUCTURES RESPECTIVES STOP POUR
ACCOMPAGNER MISSION DE CONTROLE DESIGNEE A CET
EFFET A PARTIR DU JEUDI 16 JUIN 2011 STOP URGENCE ET
IMPORTANCE HAUTEMENT SIGNALEES STOP ET FIN./-

FAI YENGO FRANCIS

VU, BON A PORTER

DOUALA, LE 14 JUIN 2011

Le Secrétaire Général
Francis Fai Yengo

REPUBLIQUE DU CAMEROON
Paix - Travail - Patrie
MINISTERE DES TRANSPORTS
DELEGATION REGIONALE
DU LITTORAL

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
MINISTRY OF TRANSPORT
REGIONAL DELEGATION
OF LITTORAL

N° 12012/NS/MINT/DRLT/SAG

Douala, le 08 Mars 2011

NOTE DE SERVICE

Portant désignation des membres de l'Equipe de suivi du respect de la réglementation sur les Transports Maritime dans la Région du Littoral.

Dans le cadre du suivi de l'application de la réglementation sur les Transports Maritimes dans la Région du Littoral; notamment les Codes CEMAC et Camerounais de la Marine Marchande;

Les Responsables dont les noms suivent, à compter de la date de signature de la présente Note de Service, désignés, sous la supervision du Délégué Régional des Transports du Littoral, pour effectuer les contrôles à cet effet auprès des différents Navires et Sociétés Maritimes en activité dans les eaux territoriales de la Région du Littoral.

Il s'agit de:

- M. Le Chef Service des Affaires Générales
- Mme le Chef de la Circonscription Maritime de Douala
- Mme le Délégué Départemental des Transports du Wouri
- M. le Chef de Bureau des Transports Maritimes
- M. le Chef de Bureau des Matriculations (CMI)
- Deux représentants de la « Cameroun Seafarers Association »

L'Equipe sera accompagnée par les éléments de Forces de Maintien l'Ordre mis à la disposition du Délégué à cet effet.

Aux termes de ses travaux, un rapport circonstancié sera dressé à l'attention de la hiérarchie./-

Ampliation

- ME-MINT (ATCR)
- GOUV/LT (ATCR)
- PREFET WOURI (Ampl.)
- Intéressés

A large, stylized handwritten signature is written over a circular official stamp. The stamp contains some illegible text and a central emblem. Below the signature, there is a date stamp that reads '08 Mars 2011'.

N° 11 211 LC/MINT/SG/DAMVN

Douala, le 08 Juin 2011

LE DIRECTEUR DES AFFAIRES MARITIMES
ET DES VOIES NAVIGABLES
B.P. 416 TEL/FAX : 33 42 89 56
DOUALA

A
MESSIEURS LES
- LES ARMATEURS
- LES DG DES SOCIÉTÉS DE PLACEMENT
DE MARINS
- LES PRÉSIDENTS DES SYNDICATS DES
MARINS
- LES PRÉSIDENTS DES ASSOCIATIONS
DES MARINS

Objet: CONVOCATION.

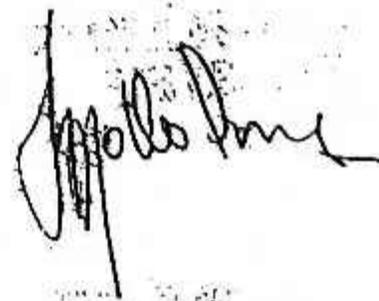
Messieurs,

Faisant suite à la réunion conjointe Direction des Affaires Maritimes et des Voies Navigables - CNPS tenue en date du 16 juin 2011 dans le bureau du Directeur Régional de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) Douala dont l'objet portait sur la campagne de sensibilisation en vue de l'assainissement du Fichier Central des Marins et du suivi de leurs prestations sociales et des conclusions subséquentes y afférentes,

J'ai l'honneur de vous inviter à déposer comme prévu, avant la prochaine réunion, au bureau de recensement des gens de mer ouvert à cet effet à la Direction des Affaires Maritimes et des Voies Navigables, les fiches de recensement qui avaient été distribuées, dûment remplies avec des mentions supplémentaires ou des modifications possibles qui aideront à arrêter une mouture finale à la prochaine réunion dont la date est fixée au mercredi 20 juillet 2011 à partir de 14 heures dans la salle de conférence de l'immeuble CNPS.

La présence de tous est vivement souhaitée.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.



REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DES TRANSPORTS

DELEGATION REGIONALE DES
TRANSPORTS DU SUD-OUEST

Tel: 33 32 21 51 - 33 32 21 97
Tel/Fax: 33 32 21 97

Your Ref: _____

Our Ref: 144 /DA/MINT/DRT/SW

2
REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF TRANSPORT

REGIONAL DELEGATION OF
TRANSPORT FOR SOUTH WEST

B.P. 217 Buea

Buea, the 11.04.11
Lo

TO THE PRESIDENT,
CAMEROON SEAFARERS ASSOCIATION
P.O Box 1545 Douala

Subject: LETTER OF RECOGNITION
Objet

We acknowledge receipt of your letter N° 00992/2001/CSA/DP/015th March 2011 informing us of the creation of your association "CAMEROON SEAFARERS ASSOCIATION", which has as one of its objectives the placing of qualified seafarers (seaman) on board commercial vessels carrying out their activities in the South West Territorial waters.

In line with the foregoing, you are strongly advised to operate in strict conformity with articles 308,326 of the CEMAC Code regulating maritime activities and in close collaboration with other partners which include ship owners, Charterers, Consignees and agents.

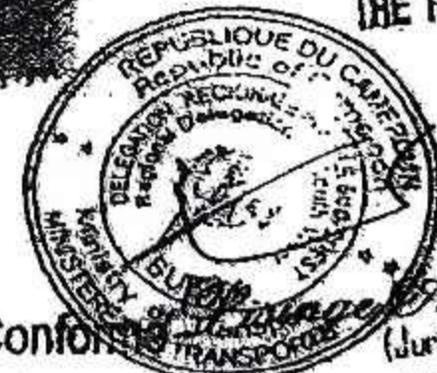
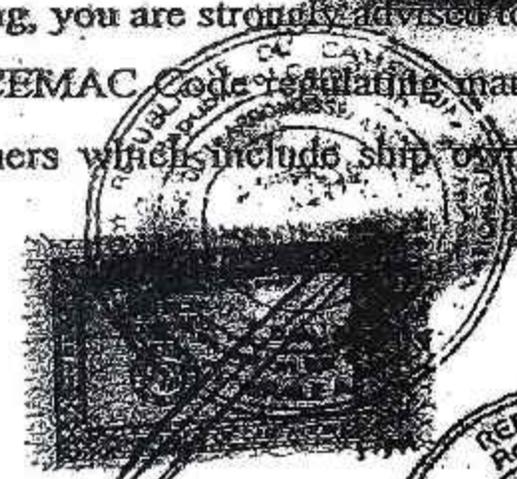
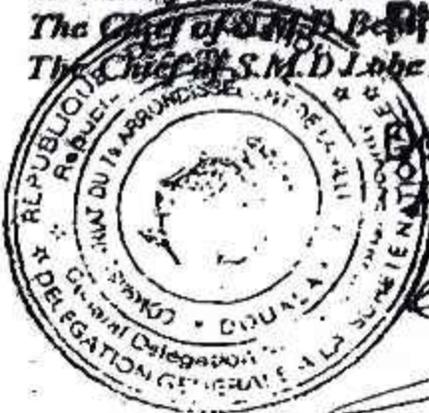
CC:

- The Governor, S.W.R
- The SDO Fako
- The SDO Meme
- The SDO Ndiar
- The SDO Manyu
- The Chief of SWDD Limbe
- The Chief of S.M.D Tiko
- The Chief of S.M.D Baka
- The Chief of S.M.D Lobe / Mbanga l'Original

Photocopie Certifiée Conforme
Douala, Le 11 JUL 2011

[Signature]
le Commissaire de Police

[Signature]
Officier de Police Principal
2^{ème} Adjoint au Commissaire



THE REGIONAL DELEGATE

[Signature]
(Juriste)
Cadre Contractuel d'Administration

CAMEROON SEAFARERS ASSOCIATION

Seafarers Placement Authorization N° 143/10/MINIT/DRLT
AUTHORIZATION N° 177 / 2008 / RDDA / C19 / BAPP
P.O.BOX: 3456 Bonantone-Doido- Douala-Cameroon
TEL: +237 33 04 66 79 / 98250623/79 12 78 45
BANK A/C N° 01014077146-86 ECOBANK CAMEROON S.A
E-MAIL: camseafarers@yahoo.fr / cameroonseafarersassociation.org
www.facebook.com/cameroonseafarersassociationesa



Unity - Solidarity - Welfare - For Safe & Clean Seas

Date :

: 034/2012/CSA/SG

**A l'Attention de Son Excellence Monsieur
le Président de la République du Cameroun
Yaoundé.**

Objet : Compte-rendu de l'évolution des doléances des marins
professionnels de la **Cameroon Seafarers Association (CSA)** et
la délocalisation de la direction des affaires maritimes et voies navigables.

Monsieur le Président de la République,

C'est avec beaucoup de respect et honneur, que nous, membres de l'exécutifs et
Assemblée générale de la **Cameroon Seafarers Association**.
Nous par le présent compte-rendu vous faire part de l'évolution de nos doléances soumises à
votre attention dans notre requête du **23 Juillet 2012** relative à votre instruction au Premier
Ministre Chef du Gouvernement, à la situation des **Marins Professionnels du Cameroun** et
dans notre compte rendu Réf. 027/2012/CSA/SG du **31 Juillet 2012** après l'assise avec la
Direction des affaires maritimes et voies navigables. Considérant le pouvoir donné par Son
Excellence le **Premier Ministre** au **Ministre des Transports**.

Le **PR. Robert NKILI** à Monsieur le Directeur des Affaires Maritime et voies navigables
organiser une séance de travail avec la **Cameroon Seafarers Association** sur le thème et
l'agenda, le placement des gens de mers conformément au code Communautaire Maritime de la
zone (**CEMAC**), ce qui a été fait le **18 Juillet 2012** avec conclusion faite par les parties
concernées, une séance de travail tripartite a été conclue entre la **DAMVN**, la **CSA**, et l'**UCAM**
(**Union des consignataires et armateurs du Cameroun**), on a souhaité la présence du
Directeur Régional de la **CNPS** pour le **17 Août 2012**, ainsi la **CSA** proposa au **DAMVN** dans
notre compte-rendu qu'ils aimeront que cette séance de travail soit présidée par **Son Excellence**
Ministre de la Tutelle.

A notre grande surprise, le conflit qui persiste entre le **Ministre des Transports** et la
DAMVN perturbe sérieusement l'avancement et l'évolution de notre dossier, puisqu'il continu à
insister a la délocalisation de la **DAMVN** pour **Yaoundé**.

- Le blocage vient du fait que la proposition de convocation faite par la **DAMVN** et
soumise à l'attention du **Ministre** pour signature et envoyée aux structures directement
concernées n'a pas été signée par le **Ministre de la Tutelle**.

- En plus, il a interdit formellement toutes réunions à la **Direction des Affaires
Maritimes et Voies Navigables** jusqu'à nouvel ordre, dans notre entretien, avec le **DAMVN**
le **Mardi 21 Août 2012**, il est ressorti, par le **DAMVN** que cette administration est asphyxiée
par le **Ministre de la Tutelle**, pire encore le navire **MV LADY ROSE** incendié, dans nos cotes, *
après les enquêtes et expertises faites par les experts retenus, la facture présentée par les
armateurs là où il se doit, le **Ministre des Transport** exige que la facture soit faite à son nom pour
le partage ? Quel scandale ? Du jamais vu. Au lieu de la Trésorerie nationale, ça va dans
sa poche, il a mis les espions dans tous les secteurs de transports aérien, terrestre, ferroviaire
et maritime pour veiller sur toutes les entrées financières.

Il ressort de nos enquêtes que cette direction est
gérée par le MINIT, un **DAFIN** sans pouvoir, sieste

Révisé par son Excellence le Ministre des Transports le 20/08/2012

Le Directeur des Affaires Maritimes et voies Navigables est sans pouvoir : il n'a pas droit au crédit, ne gère pas son budget qui est confisqué par son patron, il n'a pas de cachet, retiré par son patron depuis le 03 Juin 2012, qui signe à sa place les procès-verbaux de contrôle et inspection des administrateurs assermentés sont signés sans cachet administratif de la tutelle, les séances de travaux des commissions non plus ne peuvent se tenir sans cachet. ~~et dit toutes réunions au sein de la tutelle, les livrets professionnels maritimes sont signés~~

Par le fait que le personnel de la DAMVN a fait deux mémorandum et envoyé au Président de la République et au Premier Ministre le Ministre des transports avait le pouvoir de les affecter comme il veut : a exigé que tout les nouvelles recrues de cette administration refassent de nouveaux dossiers pour qu'il les affecte. Tous ceux qui lui opposent une résistance, une manière de tuer cette administration qui a plus besoin de spécialistes et techniciens en la matière, pendant qu'on prône la décentralisation, les Camerounais voient une dictature ouverte pour centraliser tout à leur fin, il profère même des menaces à tous.

Le Directeur des Affaires Maritimes, professionnel dans le domaine maîtrisant son travail et la bonne foi et volonté de voir cette administration reprendre sa place, le Ministre ne ménage aucun effort pour le faire partir.

La Police Maritime ne peut pas lancer ses activités de patrouille maritime : par manque de matériel, or l'ex ministre a acheté une vedette pour cela, étant à quai, elle se détériore déjà faute de démarrage et utilisation, nous nous rappelons de la pertinente visite de travail effectuée le Chef d'Etat Major de la Marine Nationale après sa nomination comme contre-amiral, auprès de la direction des Affaires Maritimes et voies navigables pour leur rappeler le rôle, tâche, devoir et responsabilité de la police maritime.

Remarques et observations faites à la police maritime elle est absente sur le plan d'eau territorial conséquences et effets néfastes dans la sécurité et sûreté maritime avec la menace des pirates, trafiquants etc, Le Ministre n'a pas la bonne volonté, de voir la feuille de route tracée par son prédécesseur ni l'épanouissement, la jouissance des droits, privilège, avantage des administrateurs maritimes et marins marchands : voici pourquoi il est impératif de définir le statut du corps de la Marine Marchande au Cameroun.

L'administration maritime se doit automatiquement d'être autonome. Le directeur avec la bonne volonté de voir cette administration et ses sujets émergés du noir se sent étouffé dans les enquêtes Cameroon Seafarers Association nous réalisons qu'il y a anguille sur roche, le directeur étant déterminé à mettre fin au réseau des gangsters macro-économiques qui persistent dans cette administration n'étant pas prêt à emboîter le pas à ces prédécesseurs comme ses prédécesseurs qui envoyaient des lourdes enveloppes au Ministre de la Tutelle. Fin de mois, nous avons même réalisé qu'il dénigre le directeur devant ses subordonnés qui sont pour certains, chefs de circonscription maritime et Sous-chefs de quartier maritime qui au lieu de verser les dûs de l'état à la caisse de la trésorerie nationale, préfèrent les verser et partagé avec le Ministre de la tutelle.

Nous en profitons de réitérer que la DAMVN est descendu à Douala par l'ordonnance le 03 Juin 2012. Ci-joint copie de l'ordonnance : l'Etat avait réalisé qu'il sera incompatible et incohérent de maintenir cette direction à Yaoundé considérant les missions régaliennes déléguées à cette administration, son budget lui permettra de fonctionner mieux dans une ville portuaire ; plus récemment l'arrêté du Premier Ministre chef du Gouvernement n°143 de 2010 portant sur le contrôle et inspection à bord des navires est clair.

Une dernière sommation de votre part au Ministre de la tutelle certes accélèra la procédure des doléances de nos administrateurs ainsi que celle des marins, la mise en place d'une commission de suivi permanent sera la bienvenue pire encore, le déplacement de cette administration nécessite un budget supplémentaire, puisque les inspecteurs et contrôleurs assermentés devront prendre des vols entre Yaoundé et Douala, logé dans les hôtels de trois étoiles, pour les urgences impératives : nous savons que seuls les députés sont habilités à faire fonctionner cette administration, le premier ministre et la Présidence de la République c'est eux qui votent et décident du budget de chaque ministère ou administration.

que la gestion de ce matériel relève de
la C.M.D. or l'OMI avait pris des dispositions et
à bien vouloir confier cette responsabilité à la ~~SARITRA~~ ~~de~~

Le projet de mise en place d'un centre de recherche et sauvetage maritime au
Cameroun : Don offert par l'Organisation Maritime Internationale en Décembre 2010,
Ministre a bloqué le projet: il exige le transfert du matériel à Yaoundé et la mise en place
de ce centre à Yaoundé. Or l'OMI a déjà pris les dispositions d'envoi des experts pour
l'installation de ce centre à Douala et en plus l'OMI conseille aux Etats Maritimes du monde
l'autonomie de toute administration maritime, l'inconscience professionnelle du Ministre
est exposé au vu de tous et on se demande si vraiment cet intellectuel sort de l'une des
meilleures Universités du monde, la Sorbonne en France.

Monsieur le Président de la République, une fois de plus nous nous remettons à
votre sagesse, nos têtes sont en danger, des menaces de mort venant du réseau mis en place
par le Ministre et ces Sociétés de Placement Illicites : cette cacophonie ne crédibilise pas le
Cameroun devant toutes ces organisations inter-gouvernementales ; le Cameroun étant
dans la liste noire de l'OMI-OIT-Garde côte International ; au lieu de voir comment nous
sortir de la liste noire le Ministre est prêt à nous noyer.

En conclusion, voici les chiffres après notre expertise et enquête menées sur le terrain
l'Etat perd par mois dans tout le secteur maritime : particulièrement la trésorerie nationale
et la caisse nationale de prévoyance sociale puisque les salaires des marins sont payés en
monnaie étrangères dollars et Euro-le tableau des recettes par mois tous les secteurs du
maritime:

- Pêche artisanale environs 800.000.000 F.CFA
- Pêche industrielle environs 4,7 billion F.CFA
- Secteur pétrole environs 16 billion F.CFA
- Secteur transport maritime 3,5 billion F.CFA

Trésorerie nationale perte par mois: 24.800.000 000 billion F.CFA
Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) perte par mois : 10.500.000.000 F.CFA

Dans l'attente de votre diligence, nous restons votre humble et sobre sujet,
Veuillez agréer Excellence Monsieur le Président de la République l'expression de
notre très haute considération

Président

LUVALA Victor

Secrétaire Général

M. Jimmy FOKUM



Consultant Expert Maritime

YOUNG Patrice

Informations :
Premier Ministre ;
NAC.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
.....
MINISTÈRE DES TRANSPORTS
.....
SECRETARIAT GENERAL
.....
DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES
ET DES VOIES NAVIGABLES
.....

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
.....
MINISTRY OF TRANSPORT
.....
GENERAL SECRETARIAT
.....
DEPARTMENT OF MARITIME AFFAIRS
AND INLAND WATERWAYS
.....

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 JUILLET 2012 AVEC CAMEROON SEAFARERS ASSOCIATION

Le mercredi 21 février, s'est tenue dans la salle de conférences de la DAMVN, une séance de travail regroupant le personnel et les représentants de Cameroon Seafarers Association dans le but d'examiner leurs revendications suite à la correspondance que ces derniers ont adressée à son Excellence PAUL BIYA, Président de la République du Cameroun.

Cette réunion a été présidée par le Directeur des Affaires Maritimes et des Voies Navigables.

L'ordre du jour portait sur :

- La mise en application des articles 308, 325, 326, 327 du code CEMAC,
- L'enrôlement des marins à la CNPS.
- Divers.

Au terme des différents débats et échanges, il ressort que :

Concernant les articles 308 ; 325 ; 326 et 327 du code CEMAC, le Cameroon Seafarers Association demande que les sociétés de placements ne soient plus au centre de la négociation de leur contrat de travail.

En ce qui concerne l'enrôlement des marins à la CNPS, le Cameroon Seafarers Association a demandé la couverture sociale de tous les marins professionnels pour garantir leur retraite.

Il a été constaté ce qui suit :

- La mise en application des articles 308, 325, 326, 327 du code CEMAC améliorera les conditions de vie des marins.
- L'enrôlement des marins à la CNPS comme il en est des autres Camerounais travailleurs contribuera à leur épanouissement.

En conséquence, toutes leurs revendications ont un fondement juridique.

Toutefois, il a été porté à leur connaissance que la haute hiérarchie sera informée de leurs doléances et que la prochaine réunion se tiendra le 17 août 2012. L'UCAM sera convoquée à ladite réunion.

Ils ont déclaré que les actes de corruption qu'ils ont décriés portent sur les salaires des marins qui sont effrités par les sociétés de placement.

P.J

- Lettre des doléances
- Fiche de présence

Le Rapporteur

ENOAH FOUDA NICOLAS ROMUALD
CADRE en ARTS NAUIGUES
ET AFFAIRES MARITIMES

Le Président de séance

Chevalier de l'Ordre National de la Valeur
Ingénieur en Chef des Travaux Publics

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

.....
COMMISSION NATIONALE DES DROITS
DE L'HOMME ET DES LIBERTES

.....
SECRETARIAT PERMANENT

.....
ANTENNE REGIONALE DU LITTORAL

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

.....
NATIONAL COMMISSION ON HUMAN
RIGHTS AND FREEDOMS

.....
PERMANENT SECRETARIAT

.....
LITTORAL REGIONAL OFFICE

Douala, le 28 FEV 2013

Réf: N° *18/13* 13/CNDHL/SP/ARL/CA/SR/RP/AM/emr


Monsieur le Chef d'Antenne

A/To Monsieur le Président de la
CNDHL
Yaoundé

Objet : Aff. Cameroon Seafares Association
c/sociétés de placement des marins

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre thermocopie de la requête de Cameroon Seafares Association qui allègue violations du droit au travail, à la propriété et met en cause les sociétés de placement des marins.

En effet, Cameroon Seafares Association (CSA), créée le 30 décembre 2008 est une organisation internationale des marins professionnels qui s'est fixée pour objectif la promotion et la protection des droits de ce corps. Cette organisation dénonce :

- L'existence des sociétés de placement des marins qui opèrent au port illégalement et s'opposent à la mise en application du code CEMAC et le circulaire ministériel n° 09291C/MINT/SG/DAMWVN/SDNSPE/SPNRM qui devait entrer en application depuis le 24 juillet 2009.
- Elles ont pour activité le ravitaillement des navires en vivre, l'enlèvement des ordures et le vidange. Profitant de la proximité avec les armateurs, celles-ci se sont transformées en véritables entreprises de capital humain, usant de la corruption et du trafic d'influence pour intimider et étouffer toutes vellétés d'organisation de ce secteur.
- Les risques professionnels, les allocations familiales et les pensions vieilles ne sont pas pris en compte encore moins l'immatriculation à la CNPS.

- La rétention de 70% de la rémunération normale prévue par les conventions internationales aux marins nationaux.

Les autorités administratives ont été saisies à maintes reprises, ainsi que la marine marchande en vue de la mise en application de la réglementation en vigueur.

Le Ministre des transports a demandé à l'autorité maritime de prendre ses responsabilités pour la mise en application du code CEMAC régissant ledit secteur lors de sa descente au port de Douala.

Il faut également noter que la Présidence de la République a été saisie par ces derniers pour les mêmes faits. Le dossier a été transmis au Premier Ministre qui l'a coté au Ministre des transports.

La séance de travail tenue le 18 Juillet 2012 par la marine marchande et Cameroon Seafarers Association a permis de relever:

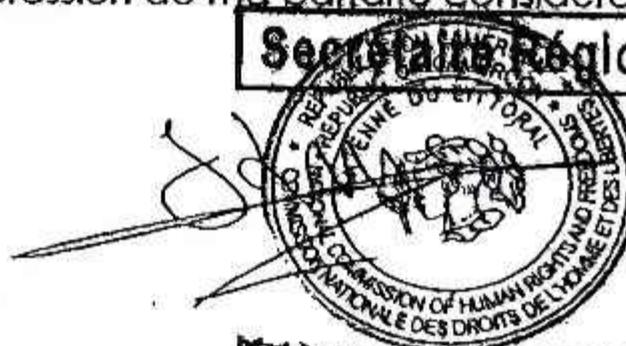
- Les actes de corruption sur les salaires effrités des marins ;
- Le placement par ces sociétés non compétentes ;
- La non immatriculation des marins à la CNPS.

Fort de ce qui précède, il est important pour la CNDHL d'adresser une correspondance au Ministre des transports afin que les mesures suivantes soient prises :

1. La tenue d'une réunion urgente par le Ministre des transports entre Cameroon Seafarers Association(CSA) et Union des Consignataires et Amateurs(UCAM) sous la supervision de la marine marchande ;
2. La mise en application du code CEMAC et de la lettre circulaire ministérielle n°09291 C/MINT/SG/DAMWVN/SDNSPE/SPNRM, en vue de l'assainissement de ce secteur ;
3. L'émergence de ce secteur qui est pourvoyeur des emplois et d'importantes devises pour l'économie nationale.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Secrétaire Régional



Mme Marie Claire KONKOMBO

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
.....
MINISTERE DES TRANSPORTS
.....
SECRETARIAT GENERAL
.....
DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES
ET DES VOIES NAVIGABLES
.....

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
.....
MINISTRY OF TRANSPORT
.....
GENERAL SECRETARIAT
.....
DEPARTMENT OF MARITIME AFFAIRS
AND INLAND WATERWAYS
.....

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 18 JUILLET 2012 AVEC CAMEROON SEAFARERS ASSOCIATION

Le mercredi 21 février, s'est tenue dans la salle de conférences de la DAMVN, une séance de travail regroupant le personnel et les représentants de Cameroon Seafarers Association dans le but d'examiner leurs revendications suite à la correspondance que ces derniers ont adressée à son Excellence PAUL BIYA, Président de la République du Cameroun.

Cette réunion a été présidée par le Directeur des Affaires Maritimes et des Voies Navigables.

L'ordre du jour portait sur :

- La mise en application des articles 308, 325, 326, 327 du code CEMAC.
- L'enrôlement des marins à la CNPS.
- Divers.

Au terme des différents débats et échanges, il ressort que :

Concernant les articles 308 ; 325 ; 326 et 327 du code CEMAC, le Cameroon Seafarers Association demande que les sociétés de placements ne soient plus au centre de la négociation de leur contrat de travail.

En ce qui concerne l'enrôlement des marins à la CNPS, le Cameroon Seafarers Association a demandé la couverture sociale de tous les marins professionnels pour garantir leur retraite.

Il a été constaté ce qui suit :

- La mise en application des articles 308, 325, 326, 327 du code CEMAC améliorera les conditions de vie des marins.
- L'enrôlement des marins à la CNPS comme il en est des autres Camerounais travailleurs contribuera à leur épanouissement.

En conséquence, toutes leurs revendications ont un fondement juridique.

Toutefois, il a été porté à leur connaissance que la haute hiérarchie sera informée de leurs doléances et que la prochaine réunion se tiendra le 17 août 2012. L'UCAM sera convoquée à ladite réunion.

Ils ont déclaré que les actes de corruption qu'ils ont décriés portent sur les salaires des marins qui sont effrités par les sociétés de placement.

P.J

- Lettre des doléances
- Fiche de présence

Le Rapporteur

ENOAH FOUDA NICOLAS ROMUALD
Cadre en Arts Nautiques
et Affaires Maritimes

Le Président de séance

Chevalier de l'Ordre National de la Valeur
Ingénieur en Chef des Travaux Publics

HAUT COMMISSARIAT D'INTERVENTION GENERALE

HIGH COMMISSION FOR GENERAL INTERVENTION

CONSEIL MARITIME ET TECHNIQUE (CMT)

DEFENSE DES DROITS ET LIBERTES FONDAMENTALES

RECHERCHES - INSPECTIONS - ENQUETES - DENONCIATIONS - ARBITRAGE

SECOURS D'URGENCE - SECURITE INCENDIE et SAUVETAGE

Honneur - Discipline - Justice



R. AUTONOME DE DOUALA
Direction Générale

Douala le, 11 / 06 / 2014

Ref. : N° 095 / 2014 / GC / MTC / HAQIG

23 JUL. 2014

A

Service Central de Courrier
Arrivée N°
L'Attention des Autorités Compétentes
de la République du Cameroun.

Objet ; Dénonciation et Intervention

Mesdames et Messieurs ;

Nous avons l'honneur de venir auprès de votre bienveillance dénoncer un certain nombre d'irrégularités entre certains administrateurs véreux et certains Amateurs sans ignorer les sociétés illégales de placement des marins qui utilisent certains individus comme monsieur Tcheumassi avec son SYNIMAC de poche, pour sauvegarder leur intérêts égoïstes et distrait par la même occasion le gouvernement sur la mise en application du Code CEMAC dans ses articles 308 ; 325 ; 326 et 327 revendiqué par la Cameroon Seafarers Association (CSA) depuis 2008, ainsi que la MLC 2006.

En effet, les personnes évoquées ci-dessus sont entrain d'organiser la journée internationale des marins à Kribi dans la Région du Sud. Chose curieuse, ni la Cameroon Seafarers Association (CSA), ni le Syndicat des Marins Professionnel du Cameroun (SYMAPROCAM) qui est constant sur le terrain n'ont reçus aucune invitation officielle d'un tel événement, le même Tcheumassi qui a mené S.E Ministre Robert NKILI a l'époque de faire signer une convention collective fatal pour les marins Camerounais, contesté a tous les niveaux et surtout en contradiction avec la convention collective du secteur maritime établi par l'OMI et l'OIT donc le Cameroun est membre signataire.

Nous tenons à rappeler qu'une telle agitation n'a aucun objectif, si ce n'est que pour embrouiller et de détourner les efforts fourni par le gouvernement pour mieux assainir le secteur maritime par la mise en application effective des conventions internationales comme le Code CEMAC et la convention internationale de travail maritime qui tarde toujours.

Cette acte vise surtout à bloquer le communiqué N°0016/CRP/MINT/SG/DAMVN/SDNSPCMVN/SGM du Ministre des transports qui n'est toujours par applicable malgré les multiples relances depuis 3mois rien n'a été fait jusqu'ici, aucune sensibilisation, aucune indication sur la date de sa mise en application effective malgré l'attente perpétuelle des marins.

Face à tout ceci, les menaces ne cessent d'être adressées à l'encontre de la Cameroon Seafarers Association (CSA) par les sociétés illégales de placement des marins qui les avancent les propos selon lesquels ils ont les autorités administratives et judiciaires dans leur poche, tantôt, il y a eu par le passé des circulaires ministérielle et des pétitions et rien a été faite c'est ne pas le tout récent communiqué qui va passé, ou encore les déclarations de l'un de représentant amateur qui avait dit haut et fort qu'il n'existe aucune lois au Cameroun, faisant allusion du Code CEMAC qui a été signé à Yaoundé en l'an 2000, ce qui caractérise un manque de respect total de nos institutions.

La terveur avec la quelle ils agissent nous pousse à croire qu'ils ont le soutien du ministre de tutelle et ce qui est embarrassant, c'est que le Président de la République S.E Paul Biya avait lui-même ordonné l'application stricte de ce code CEMAC en 2012 après avoir été saisi par pétition par la Cameroon Seafarers Association (CSA). Malgré cette haute instruction, personne ne s'inquiète.

Ainsi, au lieu de rassembler les structures sociales de marins (Syndicats et Associations), ils continuent à les diviser comme ce fut le cas lors de la dernière journée mondiale maritime en 2013. Conséquence, l'événement a été un échec total malgré les multiples contributions des sociétés maritimes que nous qualifions d'arnaque.

Fait de tout ce qui précède, et du fait que ces irrégularités dure depuis 2008, nous comptons sur votre diligence pour qu'un équilibre juste soit établi dans ce secteur car la Cameroon Seafarers Association (CSA) pourrait croire en face d'une justice refusée depuis 2008.

Dés le début de collaboration avec la Cameroon Saefarers Association (CSA) nous avons saisi la Commission National des Droits de l'Homme et des Libertés à Douala et Yaoundé et pour plus de traçabilité et d'information, les numéros de tel. 22 22 61 17 / 74 64 46 36 et Fax. 22 22 60 82 sont à votre disposition. Dans toute cette cacophonie, l'Etat est le plus grand perdant, puisque rien n'est versé dans les caisses des différents ministères directement concerné avec l'industrie maritime Camerounaise.

Dans l'espoir que cette dénonciation puisse attirer votre attention, recevez Mesdames et Messieurs, l'expression de notre parfait considération.

Copie:

- Présidence de la République
- Le SENAT
- Premier Ministère
- Ministère de Transport
- Ministère de la Justice
- Ministère de Travail et de la Sécurité Social
- Ministère de la Pêche et des Industries Animaux
- Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
- Direction des Affaires Maritimes et des Voies Navigables
- Président de la CONAC
- Les Gouverneur des Régions des Littoral, Sud Ouest et Sud .
- Les Délégations des transports Régions des Littoral, Sud Ouest et Sud
- Les Délégations des Travail et de la Sécurité Social Régions des Littoral, Sud Ouest et Sud
- Les Dél. des l'Emploi et de la Formation Professionnelle Régions des Littoral, Sud Ouest et Sud
- Les Délégations des la Pêche des Industries et Animales Régions des Littoral, Sud Ouest et Sud
- Le Président de la CNDHL
- Le Haut Commissaire General HACIG
- La CNDHL Antenne Région du Littoral
- Port Autonome Régions du Littoral, Sud Ouest et Sud
- Le Président Barreau des Avocats au Cameroun
- Tous les Medias
- Tous les Partis Politiques
- La Cameroon Seafarers Association (CSA)
- Le Syndicat des Marins Professionnelles du Cameroun (SYMAPROCAM)
- Maître TCHAKOUNTE Charlotte, Maître Célestin AKUM, Maître Eugene Thomas Ngong Amaazee



Mr. Jimmy Dobgima Billy Fokun
General Coordinator of Maritime & Technical Counsel
Coördinateur Général de Conseil Maritime et Technique

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE

CABINET DU MINISTRE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF EMPLOYMENT
AND VOCATIONAL TRAINING

MINISTER'S CABINET

N° 0229 /MINEFOP/CAB/ACT2

Yaoundé, le 13 FEV 2015

Le Ministre

A

Monsieur le Président du Syndicat des
Marins Professionnels du Cameroun
BP. 12426 Douala

Objet : Requête aux fins de l'application du code communautaire
de la marine marchande (zone CEMAC) et d'un rappel
des multiples doléances exprimées par les marins
camerounais depuis 20 ans.

Monsieur le Président,

En réponse à votre lettre citée en marge, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, a créé en date du 27 octobre 2014 un comité de réflexion sur les modalités de restructuration sociale du secteur du transport maritime.

Ledit comité est chargé de mener des études en vue de la ratification de la convention du travail maritime et entend proposer des mesures visant à garantir des conditions de travail décent dans le secteur maritime.

Compte tenu de la diversité des administrations intervenant dans ce secteur, il serait indiqué d'attendre les conclusions des travaux pour la très utile activité de votre syndicat.

Tout en vous renouvelant nos encouragements pour l'inlassable sacrifice que vous consentez pour maintenir la jeunesse de votre mouvement dans l'espoir, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués. /-



Sacharie Perrot

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
MINISTERE DES TRANSPORTS
REGION DU LITTORAL
DELEGATION REGIONALE DU LITTORAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
MINISTRY OF TRANSPORT
LITTORAL REGION
REGIONAL DELEGATION OF LITTORAL

N° 437 NS/MINT/C/DRLT/SAG/EMD

Douala le 15 AVR 2015

The Littoral Regional Delegate of Transport
TO
The President of the Cameroon Seafarers Association
DOUALA

Subject: Working session

Sir,

I have the honor to invite you, accompanied by competent bureau members of your Association for a working session in my office on Friday the 17th of April 2015 as from 10am.

The subject shall centre on the regulations on marine placement.

Yours sincerely

Copies

- MINT/YDE (ATCR)
- GOUV/LIT (ATCR)



Le Délégué Régional
des Transports du Littoral

[Handwritten signature]
M. Ayuketch Pamou

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

COMMISSION NATIONALE DES DROITS
DE L'HOMME ET DES LIBERTES

Secrétariat Permanent

Division de la Protection et de la
Promotion des Droits de l'Homme

B.P./P.O. Box 20017, Yaoundé
Tél : (337) 22-22-80-82



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

NATIONAL COMMISSION ON
HUMAN RIGHTS AND FREEDOMS

Permanent Secretariat

Human Rights Protection
and Promotion Division

Tel : (337) 22-22-81-17 / e-mail : cndhl@ndh.com
Web : www.cndhl.com

N° 17.0.6 /20/CNDHL/SC/DP/PROM/VE/MMV

Yaoundé, le 24 NOV 2020
the

Le Président
The Chairperson

À To Monsieur le Président Nationale du Syndicat
National des Inscrits Maritimes (SYNIMAC).
B.P: 987
Tel: 675.594.214/ 243.787.918
E-mail: synimac@yahoo.fr

YAOUNDE

Ref: 0282/07/20/SY/PN/CO/INT-AC

Objet - Vos correspondances portant transmission d'informations

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de vos correspondances par lesquelles vous transmettez à la Commission nationale des Droits de l'homme et des libertés (CNDHL), le discours du Président du Syndicat National des Inscrits Maritimes et Assimilés (SYNIMAC), prononcé le 25 Juin 2020, à Douala à l'occasion de la Journée Internationale des Gens de Mer, en prélude de la Journée Mondiale Maritime, ainsi que votre décision de mettre très prochainement en place le Conseil Maritime de la Société Civile Camerounaise (COMASOCIC).

Pour y faire suite, la CNDHL salue et encourage les efforts déployés par le SYNIMAC pour promouvoir et protéger les droits des travailleurs relevant du secteur Maritime au Cameroun.

Ayant pris acte des tares décriées par votre mouvement syndical, confronté à l'émergence d'acteurs associatifs nouveaux dans votre secteur d'activités, j'ose croire que votre initiative louable de créer le COMASOCIC, contribuera à assainir cet environnement professionnel stratégique au bénéfice des travailleurs marins.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma considération distinguée. /-



PO
Fotonyo Nta
Eras Tramo

Créée par la loi n° 2004/016 du 22 juillet 2004, la CNDHL est une institution indépendante de consultation, d'observation, d'évaluation, de dialogue, de concertation, de promotion et de protection des droits de l'homme.
Created by law n° 2004/016 of 22nd July 2004, the NCJRF is an independent institution for consultation, monitoring, evaluation, dialogue, concerted action, promotion and protection in the domain of human rights.

HAUT COMMISSARIAT D'INTERVENTION GENERALE

HIGH COMMISSION FOR GENERAL INTERVENTION

CONSEIL MARITIME ET TECHNIQUE (CMT)

BP 12051 Douala TEL: (+237) 33 07 07 78 / 79 12 78 45 / 96 06 76 68

EMAIL: Maritech.council@yahoo.com

Honneur - Discipline - Justice



Ref. N° 05 / 2014 / CG / CMT / HACIG

A Monsieur

Le Président de la Commission National
Des Droits de L'Homme et des Libertés.

Aff. Cameroon Seafarers Association (CSA)
C/ les Sociétés illégaux de Placement des Marins.

Objet : Demande d'interventions auprès de Ministre de Transport Pour clarification
au sujet du Communiqué N°0016 / CRP / MINT / SG / DAMVN / SDNSPEMVN / SGM du Vendredi
21 Février 2014.

Monsieur le président,

Nous avons l'honneur de vous faire part de certains faits qui font suite au
Communiqué N°0016 / CRP / MINT / SG / DAMVN / SDNSPEMVN / SGM du Vendredi 21
Février 2014 du Ministre de Transport du Vendredi 21 Février 2014 publié dans Cameroon
Tribune au sujet de placement des marins entreteûu par des Sociétés Clandestines et L'anarchie.
En effet, la Cameroon Seafarers Association souhaiterai avoir les éclaircissements au sujet de la
période a laquelle il compte commencer une sensibilisation et surtout la période de la mise en
application de cette décision ou Communiqué.

Nous souhaiterons attirer votre attention et voir votre intervention pour la
simple raison que tous les armateurs et les sociétés de placement des marins clandestines ont par le
passé reçu une Lettre Circulaire Ministérielle N°09299 du 24 Juillet 2009 définissant et résorbant
les insuffisances et carences de la réglementation de l'ordonnance N° 62-OF du 21 Mars 1962,
définissant le champ d'application du code de la Marine Marchande du Cameroun et qui n'a
jamais été respectée.

La distribution de cette Lettre Circulaire Ministérielle qui avait commencé
sur le terrain a été brusquement arrêtée par la stricte ordonnance de l'ancien Directeur du marin
marchand M. Pondy. La Cameroon Seafarers Association avait pris le relais de la dite distribution
par voie d'huissier avec l'aide de l'avocat au Barreau du Cameroun Me Charlotte
CHAKOUNTE Tel.77 78 09 15, ils parviennent que ceux-ci ont été humiliés sur le terrain par les
administrateurs véreux, qui avaient les complicités des armateurs. Cameroon Seafarers
Association rappel que fût leur surprise en arrivant à la Délégation de Transport du Littorale et
de constaté une semaine après la publication, la délégation n'était pas au courant de ce
communiqué.

L'AVENIR APPARTIENS A CEUX QUI CONSTRUISENT PAS A CEUX QUI DETRUISENT
THE FUTURE BELONGS TO THOSE WHO BUILD NOT TO THOSE WHO DESTROY

CMT

La Cameroon Seafarers Association craint une deuxième mascarade pour calmer les esprits comme d'habitude. Elle rappelle qu'elle est la seule association des marins jusqu'à ce jour qui est cohérent à l'intérieur comme à l'extérieur depuis son existence en 2008, elle a une Autorisation Légale de Placement des Marins comme prévu par la Code CEMAC, LMC et la seule qui statutairement regroupe tous les Marins Camerounais dont elle défend depuis.

Elle dénonce l'agitation déjà d'un trio pour créer une association des marins en urgence; certain administrateurs Véreux, certaines Sociétés illégaux de Placement des Marins et certain Armateurs utilisant certains individus qui ont toujours utilisé pour leur fin et pour perturber les actions de la CSA sur le terrain. En rappelle que ce même trio a amené la CSA devant les tribunaux et a perdu le procès. Sans manqué de mentionner les campagnes de sabotages et la stigmatisation organiser à l'endroit des ceux cités dans la CITATION DIRECTE afin de ne jamais les prendre ou avoir le boulot dans le secteur maritime.

Vu ce qui précède, nous vous prions au nom de la Cameroon Seafarers Association de bien vouloir tenir compte de leur doléances. Comptant sur l'intérêt que vous portez sur le Secteur Maritime au Cameroun et pour les les projets des grandes réalisations chère au Chef de l'Etat SE Paul BIYA, veuillez agréer Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Fait a Douala le 17 Mars 2014

Pièce Jointe:

Communiqué N°0016/CRP/MINT/SG/DAMVN/SDNSPEMVN/SGM ;
CITATION DIRECTE ; A la requête de la Société TideWater Marine

EMPLIATION:

- La Présidence
- Le SENAT
- L'Assemblée Nationale
- Union Européen Yaoundé
- COMMONWEALTH Yaoundé
- L'Organisation Internationale du Travail (OIT)
- L'Organisation Internationale Maritime (OMI)
- Le Gouverneur Région de Littoral
- Le Délégués de Transport Région de Littoral
- CONAC
- La Société Civile
- Tous les Partis Politique
- Tous les Médias
- Le président du Barreau des Avocats du Cameroun
- Conseil Maritime et Technique du HACIG
- Me Charlotte TCHAKOUNTE
- Les Membres de CSA
- Archives



Mr. Jimmy Dobgima Billy Fokun
General Coordinator of Maritime & Technical Counsel
Coordonnateur Général du Conseil Maritime et Technique

L'AVENIR APPARTIENS A CEUX QUI CONSTRUISENT PAS A CEUX QUI DETRUISENT
THE FUTURE BELONGS TO THOSE WHO BUILD NOT TO THOSE WHO DESTROY

CMT

SYNDICAT NATIONAL DES INSCRITS MARITIMES ET ASSIMILES DU CAMEROUN

Cameron Seamen Union and Assimiles

(D 32)

Douala le 17 Janvier 2001

A son Excellence Monsieur Le Ministre
Des Transports
Yaounde - Cameroun

24 JAN. 2001

Ministère des Transports
Courrier Arrivés
Le 24 JAN. 2001
Enregistré S/No 6084

JFF 79 67-2-c

Objet : Demande de soutien
Pour l'organisation du fichier Central des navigants.

Excellence,

Nous avons l'honneur de venir auprès de votre haute bienveillance solliciter un arrêté ministériel pour nous permettre d'organiser avec tous les chefs de circonscription Maritime et sous quartiers Maritime un recensement des inscrits maritimes et assimilés Camerounais.

En vue d'élaborer un fichier Central qui définisse le nombre des navigants, long court, navigants pêcheurs, navigants offshore (Forage pétrole et maintenance offshore) navigation de plaisance etc.

En effet notre organisation syndicale rencontre de grandes difficultés dans la mise en œuvre de son action et partant de son épanouissement.

D'autre part, les démarches entreprises auprès des organismes internationaux nous donnent un aperçu d'un nouveau statut au navigant camerounais en chômage depuis la vente de tous les navires nationaux.

Ainsi en est-il de nos projets tels : la mise en place d'un centre de formation, la création d'une inspection du travail Maritime, l'élaboration d'une convention Collective National du secteur maritime, car encore un projet de mise sur pied d'une caisse de prévoyance Sociale Maritime etc.

Nos attentes portent particulièrement sur la sensibilisation de notre part auprès de l'Autorité de circonscription et quartier maritime sur la coopération avec le syndicat SYNIMAC sur les problèmes du secteur maritime camerounais qui se trouvent en état de friche d'une part, ainsi que la mise à notre disposition des textes d'arrêté ministériel qui nous donnent le pouvoir d'améliorer le domaine Maritime et aussi la mise à notre disposition de tout Document utile susceptible d'améliorer notre connaissance dans le domaine maritime.

Excellence, nous vous saurions grés des mesures d'urgence que vous voudriez bien prendre en vue d'intégrer les différents aspects mentionnés plus haut.

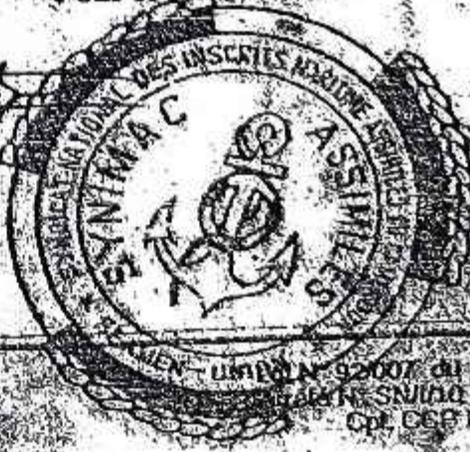
Nous formulons également le vœu qu'il puisse s'établir une franche relation de partenariat entre vous et nous pour le plus grand bien de nos compatriotes.

Dans cette attente, Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Ministre, nos sentiments les meilleurs.

E. Koumassou

Pour le SYNIMAC

Président National



P.J.

Synimac : Correspondance du 18 août 2000
Premier Ministre : Correspondance du 27 sept 2000
Circularaire no 208/s. 57/2000 L.F.F

Concorde - Justice - Confiance

Douala - Cameroun
(237) 43-23-40
1971-2001

Ministère des Transports
Arrêté SNIMAC du 23.04.01
Cpl. CGP N° 13157



ITF House
49-60 Borough Road
London SE1 1DR
Telephone +44 20 7403 7733
Fax +44 20 7357 7878

■ Federación Internacional de los Trabajadores del Transporte
■ Fédération Internationale des ouvriers du transport
■ Internationella Transportarbetarförbundet
■ Internationale Transportarbeiter-Föderation
■ International Transport Workers' Federation

Aux organisations de gens de mer affiliées

Circulaire n° 140/S.37/2002

S/JPW/daw



Or : 8 juillet 2002
Fr : 8 août 2002

Révision de la Convention n° 108 de l'OIT (Pièces d'identité des gens de mer)

Chers Amis,

Nous tenons à attirer votre attention sur cette importante circulaire qui a trait à l'adoption d'un point de l'ordre du jour supplémentaire à l'occasion de la grème session de la Conférence internationale du travail de l'OIT, à savoir une "plus grande sécurité de l'identification des gens de mer (établissement de normes, discussion)". Cela va donner lieu à l'établissement d'un comité technique supplémentaire à l'occasion de la Conférence internationale du travail qui se tient chaque année et qui est prévue du 3 au 19 juin 2003. Il faut souligner qu'il s'agit d'une Conférence internationale du travail normale et par conséquent qu'elle n'est pas maritime. Elle utilisera également la disposition exceptionnelle de lecture unique prévue par les Statuts de l'OIT. Le Comité de la Conférence, responsable de la révision de la Convention n° 108, doit commencer ses travaux le 4 juin et devrait terminer ses délibérations d'ici le vendredi 13 juin. Le Comité de rédaction doit se réunir le samedi 14 juin alors que le rapport définitif sera adopté le 16 juin. Le vote définitif pour l'adoption de l'instrument révisé se tiendra pendant la séance plénière de la Conférence internationale du travail le 19 juin 2003.

Les délégations qui assistent à la Conférence internationale du travail sont tripartites et composées de quatre délégués (2 pour le gouvernement, un pour les employeurs et un pour les travailleurs). Par ailleurs, les délégués de la Conférence internationale du travail ont la possibilité de se faire accompagner de conseillers avec deux conseillers pour chaque question technique. Cela signifie que les deux délégués du gouvernement peuvent être accompagnés de quatre conseillers gouvernementaux pour le point technique sur l'identification des gens de mer alors que les délégués employeurs et travailleurs peuvent être accompagnés de deux conseillers chacun.

Mesures à prendre

Il est très important que les conseillers des travailleurs qui assisteront à la Conférence internationale du travail en 2003 et participeront aux discussions consacrées à la Convention n° 108 de l'OIT proviennent essentiellement des rangs des gens de mer. Toutefois, il faut rappeler que le vote officiel pour l'adoption du nouvel instrument se tiendra en séance plénière et que par conséquent ce sont les délégués de la Conférence qui voteront. Cela signifie que la majorité des représentants gens de mer n'ont pas besoin de rester après l'adoption du rapport du Comité technique maritime le 16 juin 2003.

Les délégués des travailleurs à la Conférence sont nommés par le gouvernement en consultation avec les organisations représentatives de travailleurs. Cela correspond en général aux centrales syndicales nationales appropriées.



Les syndicats de gens de mer affiliés sont invités à prendre contact avec leurs centrales syndicales nationales respectives sans plus attendre pour garantir leur participation à la délégation nationale tripartite pour la 9^{ème} Conférence Internationale du travail en tant que conseiller au délégué des travailleurs pour le Comité de la révision de la Convention n° 108 de l'OIT. Vous êtes également invités à demander à votre Administration maritime ou autre de prendre en charge vos frais de participation. L'ITF n'est malheureusement pas en mesure d'assumer ces frais de participation et rappelle qu'il est nécessaire que les affiliés fassent les démarches nécessaires pour que l'Administration nationale prenne votre participation en charge comme ce serait le cas s'il s'agissait d'une conférence maritime internationale. Lorsqu'il y a plus de deux syndicats maritimes affiliés de l'ITF dans un pays donné, nous recommandons qu'ils aient des consultations pour décider des conseillers gens de mer qui seront inclus dans la délégation nationale.

Le Bureau international du travail va prochainement publier un questionnaire ainsi qu'un rapport sur les lois et pratiques qui doivent être remplis par les autorités compétentes après des consultations tripartites. Le Secrétariat de l'ITF enverra des exemplaires des deux documents pour faciliter la participation des syndicats maritimes au processus dès qu'ils seront disponibles.

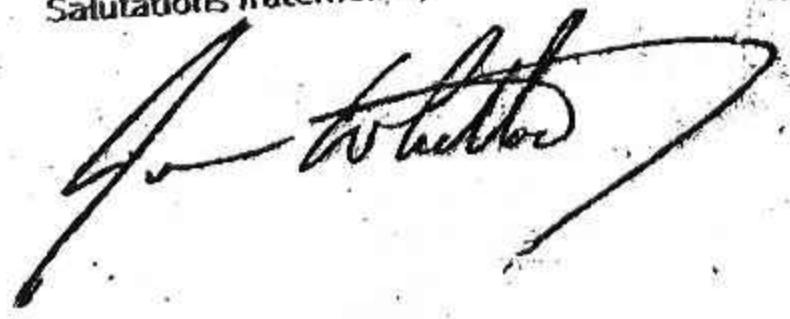
Le Secrétariat de l'ITF va travailler en étroite coopération avec la Confédération Internationale des syndicats libres CISL dont le représentant à Genève est le Secrétaire du groupe des travailleurs de l'OIT. Il a également été convenu avec la CISL que le porte-parole des travailleurs et le Secrétaire pour le Comité de Conseil d'administration du BIT. La CISL a également souligné l'importance d'une forte présence des affiliés maritimes de l'ITF à la 9^{ème} session de la Conférence internationale du travail et de leur participation aux travaux du Comité avec leur centrale syndicale nationale dès que possible.

Il ne faut pas sous-estimer l'importance politique de la révision de la Convention n° 108 de l'OIT comme cela a été souligné lors de la réunion du G8 en juillet 2002 dans son communiqué final avec sa décision de préparer un accord d'ici octobre 2002 sur les normes minima pour délivrer des documents de voyage et d'identité qui devraient être adoptés à l'OACI et d'ici juin 2003 sur les normes minima pour la délivrance de document d'identité des gens de mer afin d'être adoptés à l'OIT.

Le Sommet du G8 a réuni les dirigeants des pays suivants : Allemagne, Canada, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni et Russie. Par ailleurs, l'Union européenne y participe et est représentée par le Président du Conseil européen et le Président de la Commission européenne. Le Sommet G8 est maintenant devenu un forum traitant essentiellement des questions macroéconomiques à l'occasion d'une réunion annuelle qui dispose d'un ordre du jour très large couvrant différentes questions internationales d'ordre économique, politique et social. Il faut également rappeler que le Comité final du G8 en juillet 2002 était également favorable aux travaux poursuivis actuellement au sein de l'OMI en matière de sécurité maritime.

Nous espérons que ces informations vous seront utiles et le Secrétariat de l'ITF aimerait être tenu au courant des développements au niveau national. Nous vous avertirons de toute évolution de la situation.

Salutations fraternelles,



Jon Whitlow
Secrétaire
Section des gens de mer

PREVENTION ET REPRESSION DES ACTES DE TERRORISME
A L'ENCONTRE DES TRANSPORTS MARITIMES

Identification des gens de mer

Document soumis par les Etats-Unis.

RÉSUMÉ

Résumé analytique:	Le présent document contient la proposition des Etats-Unis concernant l'identification des gens de mer en vue de renforcer la sûreté maritime
Mesures à prendre:	Paragraphe 6
Document de référence:	MSC 75/17/1

Introduction

1. La réunion intersessions du Groupe de travail du MSC sur la sûreté maritime (ISWG), qui s'est tenue du 11 au 15 février 2002, a examiné un ensemble de propositions visant à renforcer la sûreté maritime, soumises par les Etats-Unis. L'une de ces propositions tendait à incorporer dans la Convention SOLAS une prescription relative à la vérification de l'identité des gens de mer.

2. L'ISWG est convenu qu'il était nécessaire d'actualiser le document d'identification des gens de mer et qu'il faudrait mener cette tâche à bien par le biais de la révision de la convention (n° 108) sur les pièces d'identité des gens de mer, 1958, de l'OIT. L'ISWG a donc prié le Secrétaire général d'écrire au Directeur général du BIT en l'invitant à prendre rapidement des mesures à cet égard (Plan A). Toutefois, l'ISWG est convenu qu'il faudrait avoir un plan de rechange (Plan B) en vertu duquel un texte relatif aux documents d'identification des gens de mer serait incorporé au chapitre XI de la Convention SOLAS, au cas où le Plan A viendrait à échouer.

3. Les Etats-Unis croient savoir que, lors de sa réunion tenue en mars, le Conseil d'administration a décidé de prendre rapidement une décision au sujet de cette question importante. Les Etats-Unis réaffirment leur attachement au renforcement des règles et prescriptions relatives aux pièces d'identité des gens de mer qui contribuerait sensiblement à l'amélioration générale des pratiques en matière de sûreté maritime. De l'avis des Etats-Unis, les prescriptions relatives aux pièces d'identité des gens de mer doivent répondre aux buts suivants:

1. Identification positive et vérifiable – Le terme «positive» signifie que le titulaire du document est la personne à laquelle le document a été délivré. Le terme «vérifiable» signifie que l'authenticité du document a été validée par une source fiable.

Convention (n° 185) sur les pièces d'identité des gens de mer (révisée), 2003



Articles substantifs

CHAMP D'APPLICATION

Article 1

1. Aux fins de la présente convention, le terme marin ou gens de mer désigne toute personne qui est employée ou engagée ou qui travaille, à quelque titre que ce soit, à bord de tout navire, autre qu'un navire de guerre, normalement affecté à la navigation maritime.

2. En cas de doute quant à la question de savoir si certaines catégories de personnes doivent être considérées comme gens de mer aux fins de la présente convention, cette question sera tranchée, après consultation des organisations d'armateurs et de gens de mer intéressées, conformément aux dispositions de la présente convention par l'autorité compétente de l'Etat dont ces personnes sont ressortissantes ou résidentes permanentes.

3. Après consultation des organisations représentatives d'armateurs à la pêche et de pêcheurs, l'autorité compétente peut appliquer les dispositions de la présente convention à la pêche maritime commerciale.

☞ (English version)

☞ (versión en español)

DELIVRANCE DE PIECES D'IDENTITE DES GENS DE MER

Article 2

1. Tout Membre pour lequel la présente convention est en vigueur doit délivrer à chacun de ses ressortissants exerçant la profession de marin qui en fait la demande une pièce d'identité des gens de mer conforme aux dispositions de l'article 3 de la convention.

- Monsieur MAIDUKI HAMIDOU, Administrateur Civil, Délégué Régional des transports du Littoral 2011 (Mise à disposition de dix éléments de FMO pour le contrôle de l'application du code CEMAC dans le Transport Maritime, Note de Service Portant désignation des membres de l'équipe de suivie du respect de la réglementation sur les Transport Maritime dans la Région du Littoral, l'Autorisation de placement des Marins) ;
 - Madame Ayuketah Pamela, délégué Régional des transports du Littoral 2015 (Working Session) ;
 - Monsieur TCHOUTA MOUSSA Directeur d'Officé National des Ports du Cameroun 1995 (Votre Demande D'agrément) ;
 - Eng. SALIHOU Directeur des Affaires Maritimes et des Voies Navigables au Ministère des transports période de 2012 (Compte Rendu de la Réunion du 18 Juillet 2012 avec Cameroon Seafarers Association CSA, Requête de Cameroon Seafarers Association CSA adressée au Chef de l'Etat) ;
 - Monsieur ENOAH FOUBA Nicolas Romuald, Cadre en Arts Nautiques et Affaires Maritimes Ministère des transports (Compte Rendu de la Réunion du 18 Juillet 2012 avec Cameroon Seafarers Association CSA) ;
 - Monsieur ESSOMBA FOUNDON Arsène Représentant de Ministère des Transports 2009 ;
 - Président de la Commission Nationale des Droits de l'homme et des libertés 2020 (Vos Correspondances portant transmission d'informations) ;
 - Madame Marie Claire KONKOMBO, Secrétaire Régional Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés 2014 (Aff. Cameroon Seafarers Association CSA Contre les Sociétés de Placement des Marins) ;
- 2) LES AVOCATS AYANT MENÉ CE COMBAT POUR LA PATRIE ;
- Maître Charlotte TCHAKOUNTE épouse NOA 2010, Défenseur des Droits de l'Homme (Situation du transport maritime au Cameroun) ;
 - MAITRE AKUM CELESTIN (Spécialiste en Droit Maritime) ;
- 3) LES GENS DE MER AYANT MENÉ CE COMBAT POUR LA PATRIE CHAQUE UN A SA MANIERE A L'ÉPOQUE;
- TCHEUMASSI Mathieu, Président de SYNIMAC depuis la création à 2021 ;
 - Cpt. Jimmy Billy Fokun : Coordinateur Général National du COMASOCIC, SG de la Cameroon Seafarers Association, Haut Commissaire General avec HACIG (Conseil Maritime et Technique);
 - M. VOUNDI EBALE Jean-Pierre Coordinateur Général Adjoint de CAMASOCIC, Président SYNALIDOACC
 - Cpt. Young Patrice, Ancien SG CAMASOCIC et SG SYMAPROCAM

CONCLUSION

- Au regard des dysfonctionnements observés dans le Secteur Maritime en général et la gestion du bien-être des Gens de Mer en particulier depuis plus de vingt (20) ans ;

- vu le non-respect de la tripartite (l'Etat, les Opérateurs économiques et les Gens de Mer) causant d'énormes dysfonctionnements ;
- Au regard de l'inefficacité des Instruments des Associations et des Syndicats représentant valablement les Gens de Mer à cause des infiltrations du secteur par certaines pseudo-associations et syndicats créés par certains opérateurs économiques pour s'opposer et perturber les actions des associations et syndicats sérieux et professionnels ;
- Vu les problèmes de chômage et de formation des Gens de Mer au Cameroun ;
- Au regard des problèmes de représentation légale des Gens de Mer au Cameroun ;
- Vu le statut et l'impact économique que l'Ordre des Gens de Mer va rapporter pour le Cameroun ;
- Constatant que tous les efforts et/ou mesures administratives pris par les membres du gouvernement précédant (le Premier Ministre précédant ; Ministre du Travail ; Ministre des Transports ; Ministre de la Pêche ; Ministre des Mines et Ministre des Emploi) n'ont jamais eu un impact réel ou direct sur le bien-être des Gens de Mer au Cameroun ; encore moins sur l'image du Cameroun depuis plus de 20 années ;
- Vu que cette inefficacité et ces dysfonctionnements persistants ont par conséquent causé de multiples grèves historiques (Les grèves des Gens de Mer du Port Autonome de Douala ; Les différentes grèves sur les Rigs et Platforms ; les différentes grèves sur les différents bateaux parfois dans les ports étrangers) qui sont restées sans solution. Les Gens de Mer camerounais ont été abandonnés dans les ports étrangers ; de nombreux différends entre les Armateurs étrangers, les prestataires de services camerounais (placement de gens de mer) et les Gens de Mer de nationalité camerounaise sur le respect minimum des conditions internationales sur le placement des Gens de Mer ;
- Ce qui précède a poussé plusieurs Armateurs étrangers à solliciter une main d'œuvre étrangère comme Nigériens, Ghanéens, Indiens, Philippins etc. au détriment des Camerounais ;
- Constatant donc que de plus en plus des Gens de Mer camerounais déclinent la nationalité Camerounaise pour d'autres nationalités étrangères à cause de ce désordre persistant dans le secteur maritime au Cameroun ;
- Constatant la demande par 1011 Gens de Mer de la validation des statuts de l'Ordre National des Gens de mer du Cameroun (ONGMC) pour restaurer leur dignité perdue depuis des décennies ;
- Constatant la volonté des Gens de Mer promoteurs de ce projet de l'ordre professionnel l'ONGMC ensemble avec l'Etat de résoudre les problèmes existants et persistants dans le secteur maritime concernant la situation d'emploi des Gens de Mer qui est au plus mal, leur formation aussi, leur protection sociale ainsi que la problématique des certificats médicaux des Gens de Mer, les mouvements falsifiés dans les livrets professionnels maritimes et la relance d'une armature nationale par l'ordre national des Gens de Mer eux-mêmes ;

- Constatant que le bureau international du travail de Yaoundé a soutenu les activités de COMASOCIC depuis sa création en 2020, proposant à l'État (MINTSS) que ce dernier (COMASOCIC) soit l'interlocuteur représentant valablement les Gens de Mer au Cameroun à tous les niveaux (national et International) afin de d'arrêter ce désordre perpétré par les Associations et Syndicats des Gens de Mer et ceux coptés par les auteurs de trouble dans le secteur ;
- Constatant que la Commission Nationale des Droits de l'Homme antenne du littoral voit ce projet de l'Ordre National de Gens de Mer, comme une réponse efficace pour la situation honteuse du secteur maritime plus précisément du mal-être des Gens de Mer qui perdure à plus de vingt (20) ans ;
- Constatant la recommandation du chef de l'Etat S.E Président PAUL BIYA le premier Gens de Mer à travers son Premier Ministre, d'impliquer réellement les Gens De Mer dans la gestion du secteur maritime au Cameroun, que ce projet de ONGMC vient comme réponse à cette demande spéciale par notre Chef d'Etat;
- Constatant la recommandation de la communauté internationale maritime (L'OMI, L'OIT, WMO) adressée aux autorités compétentes maritimes du Cameroun lors de « National workshop on Maritime Transport Policy for Cameroon du 14 au 18 mars 2022 tenue à Edéa Région du Littoral » insistant sur l'implication stricte des Gens de Mer dans le management de leur secteur au Cameroun, qu'ils constatent une quasi absence de ceci ;
- Constatant que les auteurs de troubles dans le secteur maritime au Cameroun cherchent par tous moyens à dénigrer les promoteurs des ce projet ayant peur de la création d'un Ordre National de Gens de Mer, puisque ce dernier a pour but de régler le désordre observé à hauteur au moins de 70% à l'immédiate, mettant leurs actions machiaéliques en périls le fichier National des Gens de Mer, la formation des Gens de Mer, l'emploi, le respect des normes contractuelles des Gens de Mer, les falsifications de documents existants discréditant cesdits documents, qui ne sont pas internationalement reconnus, les abandons des Gens de Mer Camerounais à l'étranger, les troubles causés par des Associations et des Syndicats créés pour cet effet, veiller au respect éthiques des Gens de Mer etc.
- Constatant le dilatoire usé par les personnes véreuses qui n'ont pour seule ambition que de maintenir le secteur maritime dans un imbroglio qui sert uniquement leurs intérêts personnels au détriment de la force travailleuse dudit secteur de s'organiser pour protéger leur profession et mettre fin à la gabegie persistant engendrée par les brebis galeuses ;
- Constatant qu'il y a un document de 23 pages (Dossier de Présentation de l'ordre National Des Gens de Mer du Cameroun) qui décrit la mise sur pied pratique et le fonctionnement du projet ;
- Constatant quelques lettres, Emails des Sociétés démontrant les souffrances des Gens de Mer Camerounais ;

LES PIÈCES JOINTES APRES LA FIN DU RAPPORT

* TOUTES LES PIÈCES ~~FO~~ JOINTES ÉVOQUÉES
A LA FIN DU RAPPORT.

* LES LETTRES DEMONTRANT LES FRUSTRATIONS
DES ARMATEURS MULTINATIONALES ENVERS LES
ENTREPRISES PRESTATAIRES DE SERVICES AU
CAMEROUN AU SUJET DE LA MALTRAITANCE ET
DES CONDITIONS DE PLACEMENT DES GENS DE MER

* DES ACTES DE CORRUPTION ET INTIMIDATIONS
PAR CERTAINES AUTORITÉS VEREUX DÉNONCÉS
PAR L'UNE DES MULTINATIONALE A DOUALA.

* LES FRUSTRATIONS DE CERTAINS GENS DE
MER SE PLAIGNANT AUPRES DE L'INSPECTION DE
TRAVAIL ET AUX ORGANISATIONS DES DROITS DE
L'HOMME.

* LES DIFFÉRENTES DÉCHARGES SUR LA VALIDATION
DES STATUTS DE L'ORDRE NATIONAL DES GENS DE
MER DU CAMEROUN (ONGMC).

- Constatant que la validation de l'ONGMC serait un signal fort aux communautés nationales et internationales démontrant la détermination et la volonté réelle du gouvernement pour changer la donne en faveur du bien-être des Gens de Mer et du secteur maritime d'une manière globale longuement attendue,

Qu'en raison de tout ce qui précède, le COMASOCIC représentant les Gens de Mer du Cameroun par le billet de leur Coordonnateur National Général, lance un appel au Président de la République Chef de l'État, au Premier Ministre Chef du Gouvernement, au Ministre de la Justice Garde des Sceaux, le Directeur du BIT au Cameroun aux fins d'intervention et d'interpellation des responsables concernés afin que les Gens de Mer du Cameroun qui sont aux abois en attendant la validation de leur Ordre National soient informés de la situation exacte et tout au moins de la conduite à tenir pour obtenir l'objet de leurs sollicitations.

Pieces Jointes :

- Décharges de PV de l'Assemblée Constitutive créant le COMASOCIC en date du 13 Juin 2020 ;
- De charge de la demande d'appui gouvernementale adressé au Premier Ministre ;
- Quelques différents lettres et communiqués pour remédier la situation dans le secteur maritime ;
- Le Rapport final de sous Group No2 chargé de proposer des Mesure de la restructuration du Marche de l'emploi dans le secteur Maritime du 2013 ; fiches de présence général du 2014; Fiches des sous group No1, No2 et No3 ;
- La Décharge de la Présidence de la République sur la validation de l'ONGMC du 10 Aout 2022 ;
- La Décharge de Premier Ministre sur la validation de l'ONGMC du 10 Aout 2022 ;
- La Décharge de Ministère de la Justice sur la validation de l'ONGMC du 10 Aout 2022 ;
- La Décharge de la CDHC/CHRC sur la validation de l'ONGMC du 23/08/2022 ;
- Les Décharge de Bureau Internationale de Travail, Ministère de Travail, Ministère de l'emploi, Ministère de Transport, Ministère de la Pêche, Ministère de la Défense, MINREX et autres sur la validation de l'ONGMC du 10 Aout 2022 ;
- Rapport de l'entretien avec les représentants du MJNTSS portant sur la validation l'ONGMC adresser à S.E Président Paul Biya ;
- La lettre adressera les autorités compétant sur la validation du l'ONGMC par les Gens de Mer de la Diaspora.

Ampliation;

- Ministère de la Justice / Ydé.
- Commission National des Droit de l'Homme / Ydé.
- Bureau International de Travail (BIT) / Ydé.
- Nations Unies (HCDH) / ydé.
- A qui de droit.
- Archives.



CAPT. Jerry Billy Fokum
 National General Coordinator
 Cameroun Maritime Civil Society Board
 Conseil Maritime de la Société Civil
 Camerounaise

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Solidarité

CONSEIL MARITIME DE LA SOCIETE CIVILE
CAMEROUNAISE (COMASOCIC)
Discipline - Travail - Volonté - Solidarité

COORDINATION CHARGER DU
SECRETARIAT



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

CAMEROON MARITIME CIVIL
SOCIETY BOARD (CAMACISOB)
Discipline - Work - Will - Solidarity

COORDINATION IN CHARGE OF
SECRETARIAT

SAMEDI LE 13 JUN 2020



Ref: 001

17 JUN 2020

DCGA/SPM

MINISTRE DE L'ÉLEVAGE DES PÊCHES
ET DES INDUSTRIES ANIMALES
Sous-Direction de l'Élevage des Pêches
Arrivée le 17 JUN 2020
Enregistré le 17 JUN 2020
MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE
CHIEF DU GOUVERNEMENT YAOUNDE.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE CONSTITUTIF DU
CONSEIL MARITIME DE LA SOCIETE CIVILE CAMEROUNAISE,
(COMASOCICAM) CAMEROON MARITIME CIVIL SOCIETY BOARD
(CAMACISOB)**

Excellence Monsieur le premier Ministre

007139
17 JUN 2020

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
COURRIER ARRIVEE
Date 17/06/2020
N° D'ENREGISTREMENT

avec beaucoup de respect et honneur, que nous structures sociales des gens
de mer du CAMEROUN, ASSOCIATIONS ET SYNDICATS.

par ce procès- verbal vous notifiez du changement capitale, qu'il y a eu
la coordination nationale des associations et syndicats des gens de mer en
date du 23 - 05- 2020; au lieu dit Ecole Maritime, Estma, Ndogbong Douala
Cameroun. La réunion a débuté à 10heures était présent :

- LE SYNDICAT DES MARINS PROFESSIONNELS DU CAMEROUN (SYMAPROCAM) REPRESENTER PAR SON S.G YOUNG PATRICE
- LE SYNDICAT NATIONAL DES INSCRITS MARITIME ET ASSIMILEE DU CAMEROUN (SYNIMAC) REPRESENTER PAR SON PRESIDENT TCHEUMASSI

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE
Service de Courrier et de la Liaison
COURRIER ARRIVEE
Date 17 JUN 2020
Enregistré S/N

Ministère de l'Environnement,
de la Protection de la Nature
et du Développement Durable
COURRIER ARRIVEE
Le 17 JUN 2020
Enregistré S/N

Head Quarters: Douala - Littoral - Region - Cameroon. Siège Social: Douala - Région du Littoral - Cameroun.

Email: info.camacisob@gmail.com.

Tel: (+237) 651 43 11 04, 650 38 25 11, 675 59 42 14.

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
SERVICE DE COURRIER
Date 17 JUN 2020
Enregistré S/N

LE HAUT COMMISSARIAT D'INTERVENTION
GÉNÉRAL REPRÉSENTÉ PAR SON DÉLÉGUÉ
RÉGIONAL DU LITTORAL NAHA

- L'ASSOCIATION DES MARIN ET GENS DE MER DU CAMEROUN (AMAGEM – CAM REPRÉSENTÉ PAR SON S.G. NDEDI JEAN
- LE REGROUPEMENT DES MARINS MARCHANDS DU LITTORAL « RMML » REPRÉSENTÉ PAR SON PRÉSIDENT WOUAHA MARCEL
- LA CAMEROON SEAFARERS ASSOCIATION (CSA) REPRÉSENTÉ PAR SON S G JIMMY DOBGIMA BILLY FOKUM
- L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS NAVIGANT DU CAMEROUN REPRÉSENTÉ PAR SON PRÉSIDENT Mr CHE SIMON CHI.
- LA CAMEROON SEAFARERS WELFARE BOARD (CSWB) REPRÉSENTÉ PAR SON PRÉSIDENT KOFFELE MARTIN
- LE GROUPEMENT PROFESSIONNEL CAMEROUNAIS MARITIME (GPCM) REPRÉSENTÉ PAR Mr SIGNE CLAUDE
- LE GROUPEMENT MOBILE DES MARINS MARCHANDS DU CAMEROUN (G3MMMC) REPRÉSENTÉ PAR SON ADMINISTRATEUR Mr PAMOU RIGOBERT.
- HELPOUT MARPOL – MARSAF (MARITIME SAFETY) REPRÉSENTÉ PAR SON PRÉSIDENT EBWA NGOSSI JOSUE
- ASSOCIATION NATIONAL DES INSCRITS DES GENS DE MER DU CAMEROUN (ANIGEM) REPRÉSENTÉ PAR Mr TATSINKOU
-
- L'ORDRE DU JOUR PORTAIT SUR TROIS POINTS:
- la genèse des regroupements des structures sociales des gens de mer du Cameroun créer en 2015, et dirigé par le coordinateur président WOUAHA MARCEL du RMML a été jugé médiocre par l'assemblée Général des structures membres, de son administration et gestion.

- Le YEMAC a été interpellé, par les autorités et autres structures, a se désordre, escroquerie, anarchie, faux et usage de faux, Abus, nous avons convoqué des réunions d'évaluation du 25-04-2020 au 23-05-2020, sur 5 séance de travail ayant abouti aux résolutions suivantes:

- Changement de la dénomination de la coordination des structures sociales des gens de Mer l'ancien bureau de la coordination des associations et syndicats des gens de mer du Cameroun dirigé par WOUAHA MARCEL, est dissoute. - ---- régler le port de tenue et grade dans la marine marchande
- Au lieu de suivre la feuille de route mise sur pied par l'ensemble des structures sociales des gens de mer et la tutelle, le coordinateur s'est transformé en commerçant de cette dotation, ce qui a généralisé cette pratique.

La prière du jour était dite par le camarade Roger Achouketcha, nous avons donné la parole au vice coordinateur national Mr TCHEUMASSI le coordinateur national le président wouaha étant absent, sans justification.

Il a apprécié tous ce qui on pu être présent, s'est une marque de solidarité, et dévouement.

ensuite pour que tous les structures se sentent concernées, nous avons à l'unanimité, décidé de changer la dénomination au lieu de la coordination nationale des associations et syndicats des gens de Mer du Cameroun, nous avons adopté unanimement LE CONSEIL MARITIME DE LA SOCIÉTÉ CIVILE CAMEROUNAISE (COMASCIC)

« CAMEROON MARITIME CIVIL SOCIETY, BOARD » (CAMACISOB) suivi du projet du renouvellement du bureau exécutif national présent: par la soumission des statuts, certificats d'enregistrements, récépissé de dépôt de déclarations des associations.

Une commission a été mise pour étudier tous ces statuts le 30 mai 2020: après cela le nouveau bureau sera mise en place.

le samedi 06 juin 2020 un bureau exécutif national a vu le jour par consensus: comme COORDINATEUR GENERAL NATIONAL :CSA JIMMY DOBGIMA BILLY FOKUM

PRÉSIDENT D'HONNEUR DU CONSEIL MARITIME DE
LA SOCIÉTÉ CIVILE CAMEROUNAISE : SYNIMAC
TCHEUMASSI MATHIEU

- COORDINATION DU SECRETARIAT
GENERAL : SYMAPROCAM YOUNG PATRICE
- : COORDINATION DE FINANCES: SYNIMAC KOFFELE
MARTIN
- COORDINATION AUX RELATIONS PUBLIQUES: GPMC
Mr SIGNE CLAUDE
- COORDINATION A LA COMMUNICATION : SYNIMAC
KOHILA RICHARD
- COORDINATION A LA LOGISTIQUE: GP3MMMC:PAMOU
RIGOBERT
- COORDINATION DES ACTIVITÉS MARITIMES:
SYNIMAC PATRON DE PECHES NZIE
- COORDINATION DES SPORTS ET DE LA CULTURE:
- COORDINATION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET
CONTENTIEUX: SYNIMAC TCHEUMASSI MATHIEU
- COORDINATION DE LA FORMATION, EDUCATION:
SYNIMAC SYMAPROCAM
HELP OUT HACIG
- COORDINATION AUX AUDITS :
ANIGEM : SYNIMAC TATSINKOU

Après cette exercice, les interventions des uns et autres on
suivi sur les mots, pratiques et gangrène qui mine notre industrie
provenant de nous-mêmes, regardons nous dans les yeux et
lavons le linge sale en famille, afin de mettre en place une
nouvelle synergie, stratégie et plan d'action qui certes permettra
a l'Etat de nous écouté et prêter plus attention a nos doléances et
propositions les grande lignes retenues:

- Réviser le plus vite possible l'ordonnance 1962 créant la
Marine Marchande.
- mettre en place un comité pour établir le fichier National des
Gens de Mer du Cameroun selon les spécialités de types de
navigations

facilite le renouvellement des des brevets, et certificat maritime de sécurité et sureté, par des formations, recyclages etc...

- Mettre fin à l'anarchie, désordre, l'indiscipline caractérise, Abus, escroquerie, usurpation de titres, extorsions etc...

Les résolutions finales prisent au sorti de cette grande assise étaient:

- ❖ Nous responsables des structures sociales des gens de Mer du Cameroun et officiers supérieurs de la Marine Marchande avons décidé de travailler en synergie pour sortir non seulement les gens de Mer, mais surtout notre Etat de la liste noire, zone orange dans le monde maritime.

L'une des décisions pertinentes a été la désignation des ceux qui on la lourde responsabilité de gérer notre compte bancaire à son ouverture : ils sont les suivant:

- JIMMY DOBGIMA BILLY FOKUM
- TCHEUMASSI MATHIEU
- KOFFELE MARTIN
- CHE SIMON CHI
- Les métiers de la Mer doivent se concevoir à travers les normes l'éthique, déontologies et philosophies et éducation sans oublier la réglementation Nationale, Sous-Régionale, Régionale et Internationale.
- LE CONSEIL MARITIME DE LA SOCIETE CIVILE CAMEROUNAISE aurait sa représentation dans toutes les régions et ports du Cameroun.
- Nous devons être un **PANEL CONSULTATIF NATIONAL**
- En conclusion au regard de ce qui précède Excellence Monsieur Le **PREMIER MINISTRE**, nous vous prions d'entériner se procès verbal auprès des Ministères et Administrations directement concernés avec cette industrie pour éviter cette cacophonie donc nous avons mentionné ci – dessus, seul cette structure National parlera au nom de Marins et Gens de Mer du Cameroun si vous voulez réellement que l'ordre, la discipline et le développement de cette industrie avance vers **l'émergence 2035**

- Le Ministère de l'Administration Territorial
- Le Ministère de la Défense
- Le Ministère de Transports
- Le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
- Le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
- Le Ministère de l'Elevage Pêche et Industries Animales
- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur
- Le Ministère des Mines et du Développement Technologique
- Le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature.
- Le Ministère des Relations Extérieurs
- E'Autorités Portuaire Nationale
- Les Directeurs Généraux des Ports Autonome

Veillez agréer excellence Monsieur le Premier Ministre
 Chef du gouvernement l'expression de notre profond sentiment,
 nous comptons sur votre prompt réaction.

Ci-joint : photos de familles du nouveau bureau exécutif du
**CONSEIL MARITIME DE LA SOCIETE CIVILE
 CAMEROUNAISE:**

**POUR LE CONSEIL MARITIME DE LA SOCIETE CIVILE
 CAMEROUNAISE**



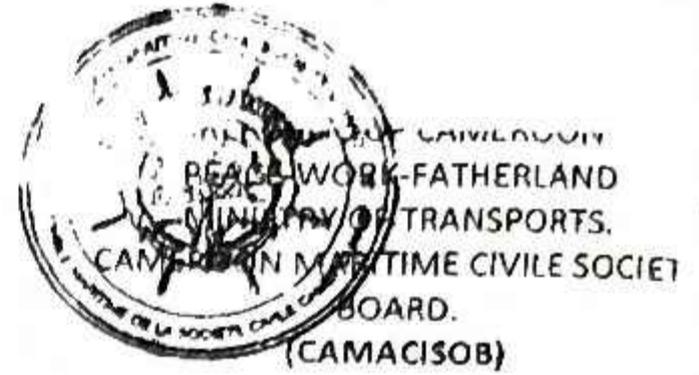
LE COORDINATEUR NATIONAL

LE COORDINATEUR DES AFFAIRES JURIDIQUES ET CONTENTIEUX

Mr Tcheumassi
 Coordonnateur National
 des Affaires Juridiques
 et Contentieux de COMASOCIG

[Handwritten signature and stamp]

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 PAIX-TRAVAIL-PATRIE
 MINISTERE DES TRANSPORTS,
 CONSEIL MARITIME DE LA SOCIETE CIVIL
 CAMEROUNAISE,
 (COMASOCIC)



LEVIS: DISCIPLINE-TRAVAIL-VOLONTE-SOLIDARITE.

MOTTO: DISCIPLINE-WORK-WILL-SOLIDAR

FITCH DES PRESENCE:

Date:

NO	NAMES	STRUCTURE	FUNCTION / GRADES	CONTACTS	Signature
1.					
2.					
3.					
4.					
5.					
6.					
7.	TCHAKENGO THOMAS	HACIG	OFFICIER	693002513	[Signature]
8.	NGANKUI DJAPO LAMBERT	HACIG	SOS	672419255	[Signature]
9.	YAKETCHA PATRIEK	HACIB	OFFICIER B.P.	695855520	[Signature]
10.	NSIKO. Eric	HACIG	MARIN	6974551485	[Signature]
11.	KAPTCHUANG ARNOLD	HACIG	SOS	697446634	[Signature]
12.					
13.					
14.			Delegue	67701812	[Signature]
15.			Delegue	676224145	[Signature]
16.				69456950	[Signature]
17.			Prin delegue	67637537	[Signature]
18.			D 3	679654424	[Signature]
19.	MPCH THOMAS	HACIG	inspecteur	695579622	[Signature]
20.					
21.	Tchennassi	Syminar	president	675594211	[Signature]

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 PAIX-TRAVAIL-PATRIE
 MINISTERE DES TRANSPORTS
 SEIL MARITIME DE LA SOCIETE CIVIL
 CAMEROUNAISE,
 (COMASOCIC)



REPUBLIC OF CAMEROON
 PEACE-WORK-FATHERLAND
 MINISTRY OF TRANSPORTS,
 CAMEROON MARITIME CIVILE SOCIET
 BOARD,
 (CAMACISOB)

EVIS: DICIPLINE-TRAVAIL-VOLONTE-SOLIDARITE

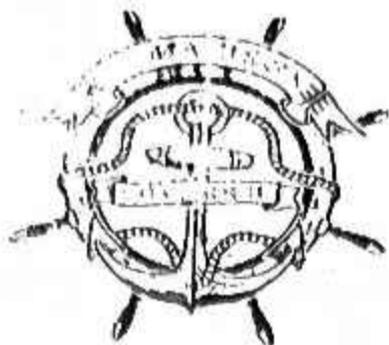
MOTTO : DICIPLINE-WORK-WILL-SOLIDARI

NO	NAMES	STRUCTURE	FUNCTION / GRADES	CONTACTS	Signature
22.			ED C=CAPT	675-8-2511	
23.			Volontaire	675-8-2511	
23			Volontaire	675-8-2511	
24			Volontaire	675-8-2511	
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					
33					
32					
33					
34					
35					
36					
38					
39					



CAPT. Jimmy Billy Fokum
 National General Coordinator
 Cameroon Maritime Civil Society Board
 Conseil Maritime de la Société Civile
 Camerounaise

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
CONSEIL MARITIME DE LA SOCIÉTÉ CIVIL
CAMEROUNAISE. (COMASOCIC)
Discipline - Travail - Volonté - Solidarité.
COORDINATION CHARGER DU
SECRETARIAT.



REPUBLIC OF CAMEROON.
Peace - Work - Fatherland.
CAMEROON MARITIME CIVIL
SOCIETY BOARD. (CAMACISOB)
Discipline - Work - Will - Solidarity.
COORDINATION IN CHARGE OF THE
SECRETARIAT.

F: 006

17 JUN 2020

SAMEDI le 13 juin 2020

A l'Attention de Son Excellence Monsieur le
Premier Ministre Chef Gouvernement
YAOUNDE REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Objet : Demande d'appui Gouvernementale pour le recensement des
gens de Mer du Cameroun, et la mise en place d'un fichier national.

Excellence, Monsieur le Chef du Gouvernement

C'est avec beaucoup de remord et consternation que nous membre
exécutif du CONSEIL MARITIME DE LA SOCIÉTÉ CIVILE CAMEROUNAISE,
venons par la présente sollicite l'appui gouvernemental pour le
recensement des gens de mer du Cameroun et la mise en place d'un
fichier nationale des gens de Mer.

Si nous venons vers vous, c'est parce que un Ex-Ministre des Transports
essayée, cela n'a pas eu un résultat, palpable, concrète, réaliste nous
pensons que, en associant le CONSEIL MARITIME DE LA SOCIÉTÉ CIVIL
CAMEROUNAISE pour veiller permanemment, aux procédures, nous
porterons des résultats: efficiente efficace et productive. nous
allons pas

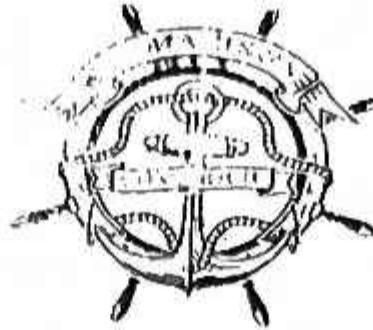
REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

LE CONSEIL MARITIME DE LA SOCIÉTÉ CIVIL
CAMEROUNAISE. (COMASOCIC)

Discipline - Travail - Volonté - Solidarité.

COORDINATION CHARGER DU
SECRETARIAT.



REPUBLIC OF CAMEROON.
Peace - Work - Fatherland.

CAMEROON MARITIME CIVIL
SOCIETY BOARD. (CAMACISOB)
Discipline - Work - Will - Solidarity.

COORDINATION IN CHARGE OF THE
SECRETARIAT.

Ref: 006

17 JUN 2020

SAMEDI le 13 juin 2020

A l'Attention de Son Excellence Monsieur le
Premier Ministre Chef Gouvernement
YADUNDE REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Objet: Demande d'appui Gouvernementale pour le recensement des
gens de Mer du Cameroun, et la mise en place d'un fichier national.

Excellence, Monsieur le Chef du Gouvernement

C'est avec beaucoup de remord et consternation que nous membre
exécutif du CONSEIL MARITIME DE LA SOCIÉTÉ CIVILE CAMEROUNAISE,
venons par la présente sollicite l'appui gouvernemental pour le
recensement des gens de mer du Cameroun et la mise en place d'un
fichier nationale des gens de Mer.

Si nous venons vers vous, c'est parce que un Ex-Ministre des Transports
essayée, cela n'a pas eu un résultat, palpable, concrète, réaliste nous
pensons que, en associant le CONSEIL MARITIME DE LA SOCIÉTÉ CIVIL
CAMEROUNAISE pour veiller permanemment, aux procédures, nous
apporterions des résultats: efficiente efficace et productive. nous
allons pas

cesser d'insister sur le pourquoi? nous tenons au recensement et fichier national.

Pour sortir une feuille de route fiable qui va relancer notre noble industrie Maritime.

Nos arguments:

- Le récépissé des gens de Mer du Cameroun, est impératif, vue l'état sécuritaire de notre Pays, sa nous permet de savoir qui est marin et qui ne l'est pas et éviter la confusion entre la Marine Marchande et la marine National, ainsi que d'autres corps, puisque nous pouvons aussi apporter un plus sur le plan sécurité et sûreté.
- l'importance du fichier et l'identification unique, des gens de Mer, est impératif avec N° de matricule, spécialisation et le nombre exact par catégorie et échelons et grade, ce qui permettra de prendre des décisions efficaces, efficaces productives pour le suivi des politiques sectorielles, des profils de carrières, le fichier est impératif pour tout projet.
- A toute fin utile, nous sommes disponible a vous accompagner, nous vous informons des préparatif de la JOURNÉE INTERNATIONALE DES GENS DE MER LE 25 JUIN 2020 dans le strict respect des mesures barrière contre le COVID 19, et restons entièrement acquit pour une séance de travail afin de sortir une feuille de route fiable qui va

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Pace - Work - Fatherland

MINISTRE DES TRANSPORTS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES
ET DES VOIES NAVIGABLES



REPUBLIC OF CAMEROON
Pace - Work - Fatherland

MINISTRY OF TRANSPORT

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF MARITIME AFFAIRS
AND INLAND WATERWAYS

N° JCP/MINT/SG/DAMVN/SDNSPEMVN/SGM

Yaoundé, le

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Ministre des Transports, Autorité Maritime communique:

En vue de l'actualisation du fichier central des Gens de Mer, le Ministre des Transports invite tous les Marins et Administrateurs des Affaires maritimes ayant régulièrement obtenu leurs parchemins dans les universités et académies maritimes reconnues, en fonction ou non, à bien vouloir se faire recenser, au plus tard le 31 janvier 2018, auprès des chefs des bureaux d'immatriculation des circonscriptions maritimes fluviales et lacustres de Douala, Kribi, Limbe et Garoua.

Les concernés devront se munir des copies certifiées conformes des pièces justificatives ci-après :

1. Pièces obligatoires exigées (Navigants et Administrateurs en fonction ou non) :

- bulletin n°3 du casier judiciaire ;
- copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ;
- copie certifiée conforme de l'acte de naissance ;
- 01 photo 4x4.

2. Autres pièces exigées aux Officiers navigants en exercice :

- preuve d'une expérience avérée dans la navigation maritime, et certificats basiques à la sécurité maritime ('the five STCW basics') ;
- livret professionnel maritime ;
- endossement ou brevet professionnel d'officier navigant délivré dans un Etat qui fait partie de la liste blanche de l'Organisation Maritime Internationale.

3. Autres pièces exigées aux non Officiers navigants en fonction :

- preuve d'une expérience d'au moins six (06) mois dans la navigation maritime ;
- autorisation provisoire, livret maritime temporaire ou livret professionnel maritime ;
- certificats à la navigation maritime (STCW Basics) ou tout brevet d'aptitude à l'exercice en mer

Autres pièces exigées aux Administrateurs des Affaires maritimes :

diplôme universitaire de niveau minimal BAC+2 dans les spécialités des affaires maritimes, délivré dans un institut de formation reconnu.

Autres pièces exigées aux Navigants et Administrateurs en chômage :

certificats, brevets ou diplôme délivrés dans un institut de formation maritime reconnu.

LE MINISTRE DES TRANSPORTS,

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Pax - Travail - Patrie
MINISTRE DES TRANSPORTS
REGION DU LITTORAL
DELEGATION REGIONALE DU LITTORAL
CIRCONSCRIPTION MARITIME DE DOUALA



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
MINISTRY OF TRANSPORT
LITTORAL REGION
REGIONAL DELEGATION OF LITTORAL
MARITIME DISTRICT OF DOUALA

/C/MINT/DRTL/CMD/BI

Douala, le

COMMUNIQUE RADIO

Le Délégué Régional des Transports du Littoral communique :

Sur instructions du Ministre des Transports et en vue d'actualiser le fichier central des marins et des Administrateurs des Affaires maritimes, une vaste campagne de recensement des marins et administrateurs des affaires maritimes en fonction ou non, est en cours auprès de la Circonscription Maritime de Douala, sis à Bonanjo, Bâtiment annexe de la Délégation Régionale des Transports du Littoral (ancienne Direction des Affaires Maritimes et des Voies Navigables).

A cet effet, les concernés sont priés de se rapprocher du bureau des Immatriculations, à Douala, à partir du 29 janvier 2018, munis des copies conformes des pièces justificatives ci-dessous :

pièces exigées (Navigants et Administrateurs en fonction ou non) :

- bulletin n°3 du casier judiciaire ;
- copie certifiée conforme de la carte nationale d'identité ;
- copie certifiée conforme de l'acte de naissance ;
- 01 photo 4x4 (couleur /fond blanc).

pièces exigées aux Officiers navigants en exercice :

- preuve d'une expérience avérée dans la navigation maritime et certificats de base à la sécurité maritime ('the five STCW basics') ;
- livret professionnel maritime ;
- endossement ou brevet professionnel d'officier navigant délivré dans un Etat qui fait partie de la liste blanche de l'Organisation Maritime Internationale.

pièces exigées aux non Officiers navigants en fonction :

- preuve d'une expérience d'au moins six (06) mois dans la navigation maritime ;
- autorisation provisoire, livret maritime temporaire ou livret professionnel maritime ;
- certificats à la navigation maritime (STCW basics) ou tout brevet d'aptitude à l'exercice en mer ;

pièces exigées aux Administrateurs des Affaires maritimes :

- diplôme universitaire de niveau minimal BAC+2 dans les spécialités des affaires maritimes, délivré dans un Institut de formation reconnu.

pièces exigées aux Navigants et Administrateurs en chômage :

- certificats, brevets ou diplômes délivrés dans un Institut de formation maritime reconnu. /-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
MINISTRE DE LA DEFENSE
DIVISION SECURITE MILITAIRE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

Douala, 26 OCT 2010

ANTENNE SEMIL LITTORAL

NO 150467 /LE/MINDEF/0181

Le Chef d'Escadron Chef Antenne SEMIL du Littoral

MIND/AMVN
COURRIER ARRIVEE

Date 27 OCT 2010
No Enreg. AS 300

A
Monsieur le Directeur de la Marine Marchande à

- DOUALA -

OBJET : Habillage de service des personnels de la Marine Marchande.

Monsieur le Directeur,

La tenue uniforme qu'arborent les employés de la Marine Marchande est en tous points et jusqu'aux galons-épaulettes, conforme à l'uniforme des Forces de défense régulières de la Marine Nationale tel que défini par les prescriptions réglementaires du Haut Commandement Militaire. Cette situation est de nature à créer de fâcheuses confusions, et rend difficile, le nécessaire suivi disciplinaire au plan de la présentation des militaires de carrière, sans préjudice des abus et/ou dissimulations de toutes sortes auxquels sont susceptibles de se livrer, des éléments sans scrupules tant de la Marine marchande que malheureusement hélas, de l'Armée.

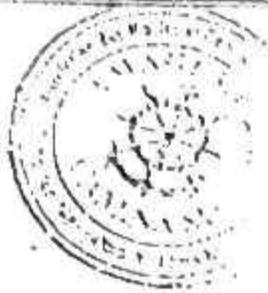
En corollaire, le Chef d'Antenne de la Sécurité Militaire du Littoral a l'honneur de solliciter que par vos bons soins, il soit défini à échéance aussi brève que vous le pourrez, un nouvel uniforme aux éléments de la Marine marchande différant de celui en dotation dans les Forces de Défense régulières afin que de mettre un terme à une situation potentiellement génératrice de dérives et aux conséquences d'une ampleur encore difficile à cerner.

Parfaite considération./-

Copies :

- MIND/LE/SEMIL
- COM RMIA2
- COM RG2
- COLEGION LT
- COM BAND
- COM FORSUR
- COM CORP FUMACO

J. Noël Bidoung
Officier Supérieur de Gendarmerie
Breveté d'Etudes Militaires
Supérieures Interarmées



Douala, le 27 Octobre 2010

A
L'Attention des Autorités Administratives
et de la Défense Nationale

NOTE D'INFORMATION

Objet : Dégradation de l'uniforme maritime par certaines personnes prétendues marins de commerce qui se déguisent en corps militaires - contrôle illégal de circulation publique aux heures tardives.

Il nous a été donné de constater que certains marins de commerce rendaient la vestimentation maritime contradictoire. L'uniforme du marin est celle-ci : une chemisette blanche, un pantalon bleu et chaussure noire. Ceci pour ce faire distinguer à bord du navire et parmi les dockers.

Cette tenue peut être portée lors de la fête nationale, la fête internationale de la mer, une manifestation maritime, les obsèques d'un marin, un voyage du marin sur ordre de mission, soit à une mission spéciale (blanc - bleu marine - ancre barre).

Elle ne saurait donc être portée partout et sans justification aucune.

Tous ceux qui s'engagent à la mettre aux fins dangereuses portent atteinte aux honneurs de l'uniforme de la défense nationale.

Cet acte anarchique que nous déplorons est au risque et péril du marin qu'on va appréhender et ceci n'engage pas l'Association des Marins et Gens de Mer du Cameroun (AMAGEM-CAM).

Les grades reconnus à bord sont :

- Commandant (Master)	: 04 barres en or	} Ancre barre
- Chief Officer	: 03 barres en or	
- 2 nd Officer	: 02 barres en or	
- 3 ^{ème} Officer	: 01 barre en or	
- Elèves officiers pont et machine (cadet)	: alpha en or	
Sous Officiers		
- Maître pont		} ancre barre ancre barre
- Maître machine	: 01 barre	
- Maître électricien		
- Charpentier pont et machine (deck fetter)		
- Intendant service général	: 01 barre en argent	} ancre barre ancre barre
- Cuisiniers	: 01 barre en argent	
Matelots		
- Timonier (quarter master - quartier maître)	: 1V or 1V rouge	} ancre barre pont et machine
- 1 ^{er} matelot	: 3V or ancre barre	
- 2 nd matelot	: 2V or ancre barre	
- 3 ^{ème} matelot	: 1V or ancre barre	
- matelot simple	: ancre barre	

Les Officiers supérieurs tels que les pilotes ont le port d'uniforme légal partout où besoin se fait sentir.

Pour information :

- Région du Littoral
- préfecture
- 2^{ème} Région Militaire Inter armée
- D.R.S.N
- D.A.M.V.N
- Cinqt. Maritime de Douala

Pour l'Amagem-Cam

Le Président National

Réceplissé de dépôt de déclaration N° 57/RDDA/019/BAPR
BP. : 1229 Douala
Tél. : (237) 77 94 22 43 - 99 25 14 63
Fax : (237) 33 42 86 49

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DES TRANSPORTS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES
ET DES VOIES NAVIGABLES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF TRANSPORT

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF MARITIME AFFAIRS
AND INLAND WATERWAYS

N^o 768 L/MINT/SG/DAMVN

Yaounde, the 08 FEB 2013

Ref: VL N^o 091/04/012/SYIPNICO/INT-AC
of 16 april 2012.

The Minister

To

The National President,
Cameroon Seamen Union
and Assimilated (SYNIMAC),
B.P 967 Douala - Cameroun,
Tel: 75 59 42 14.

Subject: Creation of a service for maritime
labour inspection in Cameroon
according to the 4th quinquennial
development plan

Mr. President,

I write to acknowledge receipt of your letter referenced above relating to the creation of a service for maritime labour inspection in Cameroon.

Please be informed that, the mission of ensuring the welfare of seafarers is being handled by the Seafarers' service of the Department of Maritime Affairs and Inland Waterways of the Ministry of Transport.

In this light, be assured that necessary studies are ongoing within my ministry to improve the employment and working conditions of our Cameroonian Seafarers.

Accept my warm regards./-



Robert Nkiki

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DES TRANSPORTS

DELEGATION REGIONALE
DU LITTORAL

SERVICE DES AFFAIRES
GENERALES

N° 001 /MINT/DRLT/SAG

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF TRANSPORT

REGIONAL DELEGATION
OF LITTORAL

SERVICE OF GENERAL
AFFAIRS

Douala, le 5 11 2012

LE DELEGUE REGIONAL DES
TRANSPORTS DU LITTORAL

A
SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE
DES TRANSPORTS
YAOUNDE

Objet : Création des services de l'Inspection du
Travail Maritime au Cameroun conformément au
4^e plan quinquennal du Développement.

J'ai l'honneur de vous Transmettre ci-joint pour compétence, le dossier en date du 16 Avril 2012 par lequel Monsieur TCHEUMASSI, Président National du Syndicat des Inscrits Maritimes et Assimilés vous a saisi. Il s'agit d'amener le Cameroun à sortir de la liste noire des pays qui ne respectent pas les normes internationales notamment les conventions de l'OIT, l'OMI, l'OMS, FAO, ratifiées par notre pays.

Ce dossier interpelle l'Administration des Transports sur les différents sujets qui constituent l'obstacle dans le cadre de l'exploitation des énormes potentialités du secteur des Transports Maritimes tel que indiqué dans nos précédents rapports d'activités. En effet, nous sommes limités d'une part, par l'insuffisance des dispositions législatives et réglementaires (le Code Camerounais de la Marine Marchande date de 1962) et d'autre part la mise en place des structures appropriées, telles que l'Office de Placement des Marins et la création de l'inspection de travail Maritime qui sont les structures sous votre tutelle.

Vos hautes instructions m'obligeraient

P.J.
- Un dossier



A circular stamp is visible, containing some illegible text and a signature. The signature appears to be 'Rico' or similar, written in cursive. The stamp is partially obscured by the signature and other markings.



CAMEROON SEAFARERS ASSOCIATION

AUTHORISATION N° 17/2008/RDDA/C19/DAPP

Placement Authorization N° 143/10/MINT/DRT/LTR of 06/8/2010

Placement Authorization N° 143/10/MINT/DRT/SWR of 11/04/2011

Tuesday, 18th Mars 2014

To the attention of :
The Director of Maritime Affairs and
Inland waterways
Yaounde - Cameroun

Subject Matter :

Assignment given to Cameroon
Seafarers Association during the 1st concertation
on the ratification of the MLC 2006 held on the 18th
of February 2014.

Question? What would be the disadvantages to the
republic of Cameroon not ratifying the MLC 2006.

Dear Director,

In the conference hall of the ministry of transport, presided by the Director Madame Judith ENAW who entered the hall at 11 o'clock, welcoming all participants, and thanking them for their enormous sacrifice, she pleaded that we should make use of the short time to go through this great national assignment.

She gave priority to the seafarers unions and associations who are the direct stakeholders and para-maritimes structures: like CNCC, UCAM, GPAC, APN, just to name these few.

After the meeting of the 18th February, the president came with feet back from this capital concertation, he implored the executive and the members of the assembly of (CSA) to brainstorm on this question and prepare a worthy reply to his Excellency the Minister of Transport, for transmission to the Prime Minister; Head of Government

From our reflexion, we focused on three major aspects: Political, social and economical factors: with concrete, palpable and realistic. Our view point on the three major factors aforementioned are as follows: we all acknowledged that the consequences and effects to our country will be too heavy for not ratifying this convention.

I- Politically, Cameroon being a great maritime nation will not be part of the tripartite representation in the joint maritime commission with IMO, more so it will have no voting rights and consequently not partaking in decisions making at international level, in this noble industry.

Diplomatically, our credibility at international level, will be greatly compromise viz a viz all major inter-governmental organizations of this industry. Such as : UNCLOS, IMO, ILO, IMB, ISF, ITF, MOCWAS.

II- Socially, Sub-standard ship owners will take advantage of Cameroon seafarers in terms of working conditions, welfare services and wages scale, members states of the ISF will be scared to employ seafarers from non compliable nations, thereby adversely affecting their employability, The MLC open room policy for international competition. Training seminars, colloquiums, workshops, symposiums and scholarships will not be benefited by our seafarers, making them to become stagnant.

It will bring favor to our seafarers life, for it has instruments at national and international level which facilitates the upgrade of our seafarers to international seminars as mentioned above

III- Economically, The consequences and effects for not ratifying the convention will be far reaching in that our ports will become a safe harbour for sub standard ships with the consequences that sub-standard seafarers will be employed, thus posing a permanent danger to navigation and world waters. Catastrophes, accidents, pollutions, just to name a few will be inevitable

Moreover, controls and checks of vessels coming from substandard waters are more strict, severe when they live this areas to standard zones, sub-standard vessels don't work according to norms ethics and standards, making the sector to become lawless.

It open room for fiscal evasion to our country which is great loss for the state.

Insurance increases because of high risk of transportations from substandard ships on import and export cargo, leading to high cost of goods and services in the markets.

Last but not the least, investors are scared to come and invest in substandard zones; therefore, making our economy not to boom.

N.B: Proposals, from a question, the Director of maritime affairs and inland water ways, ask us the participant how can we implement the MLC in our country? We said the CEMAC ordinance in its article 308, 325, 326 should go enforce

Your Excellency, it is on this premise that we of Cameroon Seafarers Association recommend this convention for ratification. It will bring favor to our seafarers life, for it has instruments at national and international level which facilitates the upgrade of our seafarers to international seminars as mentioned above.

This ratification will open doors for foreign standard vessels to our national waters thereby bringing in more skills and ideas in our geographical region.

The President, Mr AKUMBU Christian and his Delegation of four members, were presents during the second concertation held of Tuesday 18th of March 2014.

While waiting for your diligence, we remain your humble and sober collaborators.

For Cameroon Seafarers Association

The President
CAMEROON SEAFARERS ASSOCIATION
NATIONAL PRESIDENT
Akumbu Christian
TEL: 76 76 78 58

The consultative board

- The president : AKUMBU Christian
- Executive : Theodor EBELLE
- Executive : ABDOU Nassara
- Maritime Consultant and Expert : YOUNG Patrice

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DES TRANSPORTS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES
ET DES VOIES NAVIGABLES

N° /L/MINT/SG/DAMVN



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF TRANSPORT

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF MARITIME AFFAIRS
AND INLAND WATERWAYS

Yaoundé, le

05 FEB 2014

LE MINISTRE

A

Monsieur le Président du Syndicat National des Inscrits Maritimes
Et Assimilés du Cameroun

B.P 967

Email : synlmac@yahoo.fr

mtcheumassi@yahoo.fr

Douala

Objet: Entrée en vigueur de la Convention
du Travail Maritime (MLC 2006)

Monsieur le Président,

En vous faisant tenir, ci-joint, thermocopie de la lettre du Ministre des Relations Extérieures, relative à l'objet suscité,

J'ai l'honneur de vous demander de vous faire représenter à la réunion que j'organise, dans la salle de conférence de mon Département Ministériel, le mardi 18 février 2014, à partir de 11 heures précises.

Compte tenu de l'impact que la Convention du Travail Maritime (MLC 2006) pourrait avoir sur les navires battant pavillon camerounais, votre représentant devrait se munir de toute documentation devant me permettre d'apporter des justificatifs techniques au Premier Ministre, Chef du Gouvernement sur ce dossier.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

EJP
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE
LA SECURITE SOCIALE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RELATIONS
PROFESSIONNELLES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF LABOUR AND
SOCIAL SECURITY

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTEMENT OF INDUSTRIAL
RELATIONS

Yaoundé, le 20 JAN 2015

U 0 7 2
N° /MINTSS/SG/DRP/SDR/SIOP

**LE MINISTRE TRAVAIL
ET DE LA SECURITE SOCIALE**

A

*Monsieur le Président du Syndicat
des Commissionnaires agréés en Douanes
et Transitaires du Cameroun (SCADTC)*

DOUALA

Object : Révision de la Convention
Collective de la Navigation maritime.

Monsieur le Président,

Faisant suite à la demande du Président du Syndicat National des Inscrits Maritimes et Assimilés du Cameroun (SYNIMAC), qui sollicite la révision de la Convention Collective Nationale de la Navigation Maritime,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire parvenir le nom de votre représentant devant participer aux travaux de révision de ladite Convention Collective.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.



Grégoire OWONA

EJP
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE
LA SECURITE SOCIALE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RELATIONS PROFESSIONNELLES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF LABOUR AND
SOCIAL SECURITY
SECRETARIAT GENERAL
DEPARTEMENT OF INDUSTRIAL
RELATIONS

1534
N° / MINTSS/SG/DRP

Yaoundé, le 05 SEPT 2016

LE MINISTRE

A Monsieur Jacob KEMAJOU NGONGANG
Représentant KETCO INTL S.A et Porte-parole du
groupe Employeur

Objet : Révision de la Convention
Collective Nationale de la Navigation Maritime.

DOUALA

Monsieur le Porte-parole,

Suite à la demande du Syndicat National des Inscrits Maritimes et Assimilés du Cameroun (SYNIMAC) adressée au Gouvernement, j'ai mis sur pied, par arrêté N°0667/MINTSS/SG/SDRT/SIOP du 09 novembre 2015, une Commission Mixte Paritaire chargée de la révision de la Convention Collective Nationale de la Navigation Maritimes, conformément aux dispositions des articles 52 et 53 du Code du Travail, complétées par le Décret n°93/578/PM du 15 juillet 1993 fixant les conditions de fond et de forme applicables aux Conventions Collectives de travail.

Il m'a été donné de constater qu'au terme des quatre premières sessions des travaux tenues dans la salle de réunions de la Délégation Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale du Littoral à Douala et malgré les efforts ainsi que la disponibilité de mes collaborateurs, les travaux proprement-dits de révision de ladite Convention ont, jusque-là, du mal à démarrer. Cette situation s'explique à n'en point douter par l'impréparation dont vous avez jusque-là fait preuve à travers la non production d'une mouture consensuelle devant servir de document de travail et l'indisponibilité des commodités nécessaires au fonctionnement dudit Comité. Toutes choses qui contribuent à bloquer l'évolution desdits travaux.

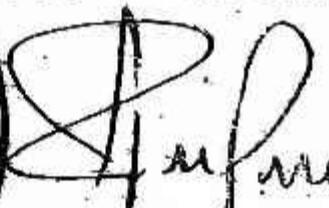
Il convient de relever ici la non-conformité aux orientations et aux efforts du Gouvernement, visant à offrir aux travailleurs camerounais de meilleures conditions de travail et de vie.

Aussi, je vous saurais gré, des dispositions que vous voudrez bien prendre sous huitaine en vue de la reprise effective des travaux.

Veillez agréer, Monsieur le Porte-parole, mes salutations distinguées.

Pour le Ministre du Travail
et de la Sécurité Sociale
et par Délégation
Le Secrétaire Général




RAZACK Johny

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

PRIME MINISTER'S OFFICE

SECRETARY GENERAL

N° B 70/4-27 /SG /PM

YAOUNDÉ, LE 11 9 AVR 2017

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
The Secretary General

A

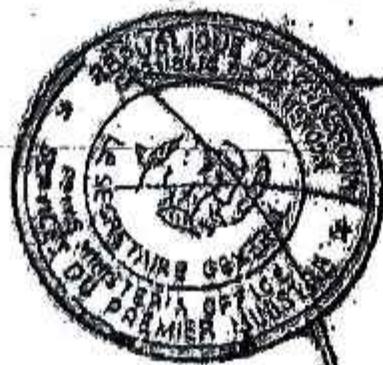
Monsieur le Secrétaire Général de
la Présidence de la République

YAOUNDE

Objet : Projets de textes relatifs aux corps des
fonctionnaires des Affaires Maritimes.

J'ai l'honneur de vous faire tenir sous le présent plj, pour la très
haute Sanction du Président de la République, ensemble le dossier
technique y afférent, trois (03) projets de décrets relatifs à l'objet susvisé./-

Annexes : - 03 Projets de décrets
- 01 Rapport de présentation




FOUDA Séraphin Magoire



1309
MINT/SG/DAMVN/SDTMFLICA
/L n°B70/d-27/SG/PM du 02 mars 2017

Yaoundé, le 04 AVR 2017

LE MINISTRE
A
Monsieur le Secrétaire Général
des Services du Premier Ministre
YAOUNDE

Objet : Projets de textes relatifs à la constitution des
corps des fonctionnaires de la Marine Marchande

Faisant suite à votre correspondance citée en référence et relative à l'objet
visé,

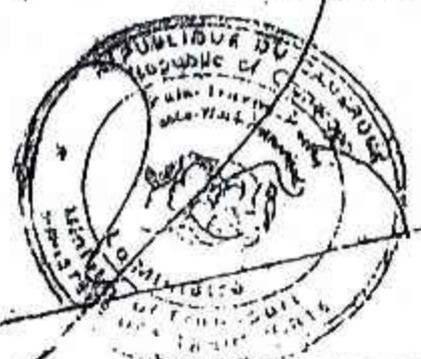
J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, pour la haute information du
Premier Ministre, Chef du gouvernement, que toutes les Administrations
cernées (MINT, MINDEF, DGSN, MINFI, MINJUSTICE, MINTSS, MINFOF) ont
gulièrement pris part aux travaux relatifs à la création des Corps des
fonctionnaires de la Marine marchande, donnant lieu à des échanges épistolaires,
aboutissant tour à tour à l'examen et à l'approbation des projets de textes y
roqués.

A l'examen desdits projets, il ne se dégage aucune objection de fond,
nraire aux travaux validés en concertations interministérielles, tenues dans
services.

Je réitère par conséquent mon avis favorable à la création desdits Corps en
d'une part, du renforcement des capacités des personnels de la Marine
marchande, et, d'autre part, de la résorption du déficit en personnels techniques
des services des Affaires maritimes de mon Département ministériel.

Je reste attentif à toutes instructions qu'il plairait au Premier Ministre,
du gouvernement, de me donner sur cet important dossier.

Signature : M-SG/PR (ATCR)



MEBE NGO'O Edgard Alain

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DES TRANSPORTS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES
ET DES VOIES NAVIGABLES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF TRANSPORT

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF MARITIME AFFAIRS
AND INLAND WATERWAYS

N° 01076 /L/MINT/SG/DAMVN

Yaoundé, le 15 MAR 2017

LE MINISTRE

A

**Monsieur le Président du
Regroupement des Marins
Marchands du Littoral**

Tél. : 699 18 58 12 / 674 78 28 78

DQUALA

OBJET : Désignation de votre représentant au sein du Groupe de Travail chargé de l'actualisation du cadre juridique régissant le secteur maritime et portuaire

Monsieur le Président,

En vous faisant tenir, ci-joint, copie de la décision n° 00072/D/MINT/SG/DAMVN du 1^{er} mars 2017 portant création d'un Groupe de Travail chargé de l'actualisation du cadre juridique régissant le secteur maritime et portuaire,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner votre représentant au sein dudit Groupe de Travail; en application des dispositions de l'article 3 (2) de la décision susmentionnée.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

P. J. : 01



MEBE NGO'O Edgard Alain

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
MINISTERE DE LA DEFENSE
DIVISION SECURITE MILITAIRE

ANTENNE SEMIL LITTORAL

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

Douala, 26 OCT 2010

N° 160467 /LE/MINDEF/0181

Le Chef d'Escadron Chef Antenne SEMIL du Littoral

MIND/SEMIL

COURRIER ARRIVEE

Date 27 OCT 2010

No Enreg. 1830

Monsieur le Directeur de la Marine Marchande à

- DOUALA -

OBJET : Habillemeent de service des personnels de la Marine Marchande.

Monsieur le Directeur,

La tenue uniforme qu'arborent les employés de la Marine Marchande est en tous points et jusqu'aux galons-épaulettes, conforme à l'uniforme des Forces de défense régulières de la Marine Nationale tel que défini par les prescriptions réglementaires du Haut Commandement Militaire. Cette situation est de nature à créer de fâcheuses confusions, et rend difficile, le nécessaire suivi disciplinaire au plan de la présentation des militaires de carrière, sans préjudice des abus et/ou dissimulations de toutes sortes auxquels sont susceptibles de se livrer, des éléments sans scrupules tant de la Marine marchande que malheureusement hélas, de l'Armée.

En corollaire, le Chef d'Antenne de la Sécurité Militaire du Littoral a l'honneur de solliciter que par vos bons soins, il soit défini à échéance aussi brève que vous le pourrez, un nouvel uniforme aux éléments de la Marine marchande différant de celui en dotation dans les Forces de Défense régulières afin que de mettre un terme à une situation potentiellement génératrice de dérives et aux conséquences d'une ampleur encore difficile à cerner.

Parfaite considération./-

Copies :

- MIND/SEMIL
- COM RMIA2
- COM RG2
- COLEGION LT
- COM BAND
- COM FORSUR
- COM CORP FUMACO

J. Noël Bidoung
Officier Supérieur de Gendarmerie
Breveté d'Etudes Militaires
Supérieures Interarmées

CAM-NA-SU

AMAGEM-CAM

CAMEROON NAVIGATORS AND SEAFARERS UNION
ASSOCIATION DES MARINS ET GENS DE MER DU CAMEROUN

Douala, le 27 Octobre 2010

A
L'Attention des Autorités Administratives
et de la Défense Nationale

NOTE D'INFORMATION

Objet : Dégradation de l'uniforme maritime par certaines personnes prétendues marins de commerce qui se déguisent en corps militaires - contrôle illégal de circulation publique aux heures tardives.

Il nous a été donné de constater que certains marins de commerce rendaient la vestimentation maritime contradictoire. L'uniforme du marin est celle-ci : une chemisette blanche, un pantalon bleu et chaussure noire. Ceci pour ce faire distinguer à bord du navire et parmi les dockers.

Cette tenue peut être portée lors de la fête nationale, la fête internationale de la mer, une manifestation maritime, les obsèques d'un marin, un voyage du marin sur ordre de mission, soit à une mission spéciale (blanc - bleu marine - ancre barre).

Elle ne saurait donc être portée partout et sans justification aucune.

Tous ceux qui s'engagent à la mettre aux fins dangereuses portent atteinte aux honneurs de l'uniforme de la défense nationale.

Cet acte anarchique que nous déplorons est au risque et péril du marin qu'on va appréhender et ceci n'engage pas l'Association des Marins et Gens de Mer du Cameroun (AMAGEM-CAM).

Les grades reconnus à bord sont :

- Commandant (Master)	: 04 barres en or	} Ancre barre
- Chief Officer	: 03 barres en or	
- 2 nd Officer	: 02 barres en or	
- 3 ^{ème} Officer	: 01 barre en or	
- Elèves officiers pont et machine (cadet)	: alpha en or	

Sous Officiers

- Maître pont		} ancre barre ancre barre
- Maître machine	: 01 barre	
- Maître électricien		
- Charpentier pont et machine (deck fetter)		
- Intendant service général	: 01 barre en argent	} ancre barre ancre barre
- Cuisiniers	: 01 barre en argent	

Matelots

- Timônier (quarter master - quartier maître)	: 1V or 1V rouge	} pont et machine
- 1 ^{er} matelot	: 3V or ancre barre	
- 2 nd matelot	: 2V or ancre barre	
- 3 ^{ème} matelot	: 1V or ancre barre	
- matelot simple	: ancre barre	

Les Officiers supérieurs tels que les pilotes ont le port d'uniforme légal partout où besoin se fait sentir.

Pour information :

- Région du Littoral
- préfecture
- 2^{ème} Région Militaire Inter armée
- D.R.S.N
- D.A.M.V.N
- Cinqx Maritime de Douala

Pour l'Amagem-Cam

Le Président National

Récépissé de dépôt de déclaration N° 57/RDDA/019/BAPP
BP. : 1229 Douala
Tél. : (237) 77 94 22 43 - 95 25 14 63
Fax. : (237) 33 42 86 49

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DES TRANSPORTS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES
ET DES VOIES NAVIGABLES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF TRANSPORT

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF MARITIME AFFAIRS
AND INLAND WATERWAYS

N° 7 6 8 L/MINT/SG/DAMVN

Yaounde, the 08 FEB 2013

Ref: VL N° 091/04/012/SY/IN/CO/INT-AC
of 16 april 2012.

The Minister

To

The National President,
Cameroon Seamen Union
and Assimilated (SYNIMAG),
B.P 967 Douala - Cameroun,
Tel: 75 59 42 14.

Subject: Creation of a service for maritime
labour inspection in Cameroon
according to the 4th quinquennial
development plan

Mr. President,

I write to acknowledge receipt of your letter referenced above relating to the creation of a service for maritime labour inspection in Cameroon.

Please be informed that, the mission of ensuring the welfare of seafarers is being handled by the Seafarers' service of the Department of Maritime Affairs and Inland Waterways of the Ministry of Transport.

In this light, be assured that necessary studies are ongoing within my ministry to improve the employment and working conditions of our Cameroonian Seafarers.

Accept my warm regards./-



Robert Nkiki

CAMEROON SEAFARERS ASSOCIATION

AUTHORISATION N° 177/2008/RDDA/C.19/BAPP

Placement Authorization N° 143/10/MINT/DRT/LTR of 06/8/2011

Placement Authorization N° 143/10/MINT/DRT/SWR of 11/04/2011

Tuesday, 18th Mars 2014

To the attention of :
The Director of Maritime Affairs and
Inland waterways
Yaounde - Cameroun

Subject Matter :

Assignment given to Cameroon
Seafarers Association during the 1st concertation
on the ratification of the MLC 2006 held on the 18th
of February 2014.

Question? What would be the disadvantages to the
republic of Cameroon not ratifying the MLC 2006.

Dear Director,

In the conference hall of the ministry of transport, presided by the Director Madame Judith ENAW who entered the hall at 11 o'clock, welcoming all participants, and thanking them for their enormous sacrifice, she pleaded that we should make use of the short time to go through this great national assignment.

She gave priority to the seafarers unions and associations who are the direct stakeholders and para-maritimes structures: like CNCC, UCAM, GPAC, APN, just to name these few.

After the meeting of the 18th February, the president came with feet back from this capital concertation, he implored the executive and the members of the assembly of (CSA) to brainstorm on this question and prepare a worthy reply to his Excellency the Minister of Transport, for transmission to the Prime Minister, Head of Government

From our reflexion, we focused on three major aspects: Political, social and economical factors: with concrete, palpable and realistic. Our view point on the three major factors aforementioned are as follows: we all acknowledged that the consequences and effects to our country will be too heavy for not ratifying this convention.

I- Politically, Cameroon being a great maritime nation will not be part of the tripartite representation in the joint maritime commission with IMO; more so it will have no voting rights and consequently not partaking in decisions making at international level, in this noble industry.

- Diplomatically, our credibility at international level, will be greatly compromise viz a viz all major inter-governmental organizations of this industry. Such as : UNCTOS, IMO, ILO, IMB, ISF, ITF, MOCWAS.

II- Socially, Sub-standard shlp owners will take advantage of Cameroon seafarers in terms of working conditions, welfare services and wages scale, members states of the ISF will be scared to employ seafarers from non compliable nations, thereby adversely affecting their employability, The MLC open room policy for international competition.

Training seminars, colloquiums, workshops, symposiums and scholarships will not be benefited by our seafarers, making them to become stagnant.

It will bring favor to our seafarers life, for it has instruments at national and international level which facilitates the upgrade of our seafarers to international seminars as mentioned above

III- Economically, The consequences and effects for not ratifying the convention will be far reaching in that our ports will become a safe harbour for sub standard ships with the consequences that sub-standard seafarers will be employed, thus posing a permanent danger to navigation and world waters. Catastrophes, accidents, pollutions, just to name a few will be inevitable

Moreover, controls and checks of vessels coming from substandard waters are more strict, severe when they live this areas to standard zones, sub-standard vessels don't work according to norms ethics and standards, making the sector to become lawless.

It open room for fiscal evasion to our country which is great loss for the state.

Insurance increases because of high risk of transportations from substandard ships on import and export cargo, leading to high cost of goods and services in the markets.

Last but not the least, Investors are scared to come and invest in substandard zones; therefore, making our economy not to boom.

N.B: Proposals from a question, the Director of maritime affairs and inland water ways, ask us the participant how can we implement the MLC in our country? We said the CEMAC ordinance in its article 308, 325, 326 should go enforce

Your Excellency, it is on this premise that we of Cameroon Seafarers Association recommend this convention for ratification. It will bring favor to our seafarers life, for it has instruments at national and international level which facilitates the upgrade of our seafarers to international seminars as mentioned above.

This ratification will open doors for foreign standard vessels to our national waters thereby bringing in more skills and ideas in our geographical region.

The President, Mr AKUMBU Christian and his Delegation of four members, were presents during the second concertation held of Tuesday 18th of March 2014.

While waiting for your diligence, we remain your humble and sober collaborators.

For Cameroon Seafarers Association

The President
CAMEROON SEAFARERS ASSOCIATION
NATIONAL PRESIDENT
Akumbu Christian
TEL: 76 76 72 55

The consultative board

- The president : AKUMBU Christian
- Executive : Theodore EBELLE
- Executive : ABDOU Nassara
- Maritime Consultant and Expert : YOUNG Patrice

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DES TRANSPORTS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES
ET DES VOIES NAVIGABLES

N° 008 /L/MINT/SG/DAMVN



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF TRANSPORT

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF MARITIME AFFAIRS
AND INLAND WATERWAYS

Yaoundé, le

05 FEB 2014

LE MINISTRE

A

Monsieur le Président du Syndicat National des Inscrits Maritimes
Et Assimilés du Cameroun

B.P 987

Email : synimac@yahoo.fr

mtcheumassi@yahoo.fr

Douala

Objet: Entrée en vigueur de la Convention
du Travail Maritime (MLC 2006)

Monsieur le Président,

En vous faisant tenir, ci-joint, thermocopie de la lettre du Ministre des
Relations Extérieures, relative à l'objet suscité,

J'ai l'honneur de vous demander de vous faire représenter à la réunion que
j'organise, dans la salle de conférence de mon Département Ministériel, le mardi 18
février 2014, à partir de 11 heures précises.

Compte tenu de l'impact que la Convention du Travail Maritime (MLC 2006)
pourrait avoir sur les navires battant pavillon camerounais, votre représentant
devrait se munir de toute documentation devant me permettre d'apporter des
justificatifs techniques au Premier Ministre, Chef du Gouvernement sur ce dossier.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération
distinguée.

EJP
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE
LA SECURITE SOCIALE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES RELATIONS
PROFESSIONNELLES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland
MINISTRY OF LABOUR AND
SOCIAL SECURITY
SECRETARIAT GENERAL
DEPARTEMENT OF INDUSTRIAL
RELATIONS

Yaoundé, le 20 JAN-2015

0072

N° /MINTSS/SG/DRP/SDR/USIOP

**LE MINISTRE TRAVAIL
ET DE LA SECURITE SOCIALE**
A

*Monsieur le Président du Syndicat
des Commissionnaires agréés en Douanes
et Transitaires du Cameroun (SCADTC)*

DOUALA

Object : Révision de la Convention,
Collective de la Navigation maritime.

Monsieur le Président,

Faisant suite à la demande du Président du Syndicat National des Inscrits Maritimes et Assimilés du Cameroun (SYNIMAC), qui sollicite la révision de la Convention Collective Nationale de la Navigation Maritime,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me faire parvenir le nom de votre représentant devant participer aux travaux de révision de ladite Convention Collective.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.



Grégoire OWONA

EJP
REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE
LA SECURITE SOCIALE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RELATIONS PROFESSIONNELLES

N° 1534
/MINTSS/SG/DRP

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF LABOUR AND
SOCIAL SECURITY

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTEMENT OF INDUSTRIAL
RELATIONS

Yaoundé, le 05 SEPT 2016

LE MINISTRE

A Monsieur Jacob KEMAJOU NGONGANG
Représentant KETCO INTL S.A et Porte-parole du
groupe Employeur

Objet : Révision de la Convention
Collective Nationale de la Navigation Maritime.

DOUALA

Monsieur le Porte-parole,

Suite à la demande du Syndicat National des Inscrits Maritimes et Assimilés du Cameroun (SYNIMAC) adressée au Gouvernement, j'ai mis sur pied, par arrêté N°0667/MINTSS/SG/SDRT/SIOP du 09 novembre 2015, une Commission Mixte Paritaire chargée de la révision de la Convention Collective Nationale de la Navigation Maritimes, conformément aux dispositions des articles 52 et 53 du Code du Travail, complétées par le Décret n°93/578/PM du 15 juillet 1993 fixant les conditions de fond et de forme applicables aux Conventions Collectives de travail.

Il m'a été donné de constater qu'au terme des quatre premières sessions des travaux tenues dans la salle de réunions de la Délégation Régionale du Travail et de la Sécurité Sociale du Littoral à Douala et malgré les efforts ainsi que la disponibilité de mes collaborateurs, les travaux proprement-dits de révision de ladite Convention ont, jusque-là, du mal à démarrer. Cette situation s'explique à n'en point douter par l'impréparation dont vous avez jusque-là fait preuve à travers la non production d'une mouture consensuelle devant servir de document de travail et l'indisponibilité des commodités nécessaires au fonctionnement dudit Comité. Toutes choses qui contribuent à bloquer l'évolution desdits travaux.

Il convient de relever ici la non-conformité aux orientations et aux efforts du Gouvernement, visant à offrir aux travailleurs camerounais de meilleures conditions de travail et de vie.

Aussi, je vous saurais gré, des dispositions que vous voudrez bien prendre sous huitaine en vue de la reprise effective des travaux.

Veillez agréer, Monsieur le Porte-parole, l'assurance de ma haute et distinguée.

Pour le Ministre du Travail
et par Délégué
Le Secrétaire Général



[Signature]
RAZACK Johnny

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

PRIME MINISTER'S OFFICE

SECRETARY GENERAL

N° B 78/1-27 /SG /PM

YAOUNDÉ, LE 11 9 AVR 2017

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL,
The Secretary General

A

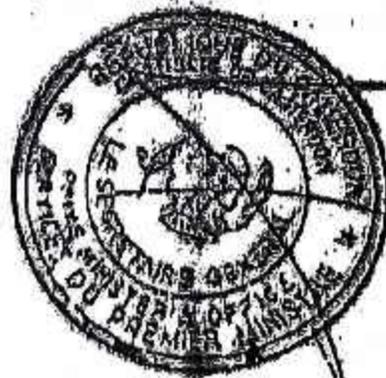
Monsieur le Secrétaire Général de
la Présidence de la République

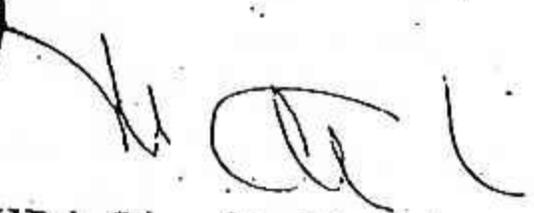
YAOUNDE

Objet : Projets de textes relatifs aux corps des
fonctionnaires des Affaires Maritimes.

J'ai l'honneur de vous faire tenir sous le présent pli, pour la très
haute Sanction du Président de la République, ensemble le dossier
technique y afférent, trois (03) projets de décrets relatifs à l'objet susvisé./-

J : - 03 Projets de décrets
- 01 Rapport de présentation




FOUDA Séraphin Marloire

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF TRANSPORTS

SÉCRETARIAT GÉNÉRAL

DEPARTMENT OF MARITIME AFFAIRS
AND INLAND WATERWAYS

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

SÉCRETARIAT GÉNÉRAL

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES MARITIMES ET
DES VOIES NAVIGABLES

MINT/SG/DAMVN/ISDTMFLICA

W/L n°B70/d-27/SG/PM du 02 mars 2017

Yaoundé, le

04 AVR 2017

LE MINISTRE

A

Monsieur le Secrétaire Général
des Services du Premier Ministre

YAOUNDE

Objet : Projets de textes relatifs à la constitution des
corps des fonctionnaires de la Marine Marchande

0

Faisant suite à votre correspondance citée en référence et relative à l'objet
visé,

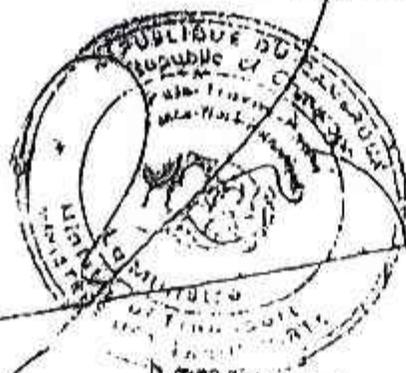
J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, pour la haute information du
Premier Ministre, Chef du gouvernement, que toutes les Administrations
concernées (MINT, MINDEF, DGSN, MINFI, MINJUSTICE, MINTSS, MINFOF) ont
généralement pris part aux travaux relatifs à la création des Corps des
Fonctionnaires de la Marine marchande, donnant lieu à des échanges épistolaires,
aboutissant tour à tour à l'examen et à l'approbation des projets de textes y
relatifs.

A l'examen desdits projets, il ne se dégage aucune objection de fond,
contraire aux travaux validés en concertations interministérielles, tenues dans
les services.

Je réitère par conséquent mon avis favorable à la création desdits Corps en
vue, d'une part, du renforcement des capacités des personnels de la Marine
marchande, et, d'autre part, de la résorption du déficit en personnels techniques
des services des Affaires maritimes de mon Département ministériel.

Je reste attentif à toutes instructions qu'il plairait au Premier Ministre,
du gouvernement, de me donner sur cet important dossier.

M-SG/PR (ATCR)



MEBENGO'O Edgard Alain

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie
MINISTÈRE DES TRANSPORTS
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES
ET DES VOIES NAVIGABLES



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland
MINISTRY OF TRANSPORT
SECRETARIAT GENERAL
DEPARTMENT OF MARITIME AFFAIRS
AND INLAND WATERWAYS

N° 01076 /L/MINT/SG/DAMVN

Yaoundé, le 15 MAR 2017

LE MINISTRE

A

**Monsieur le Président du
Regroupement des Marins
Marchands du Littoral
Tél. : 699 18 58 12 / 674 78 28 78**

DQUALA

OBJET : Désignation de votre représentant au sein du Groupe de Travail chargé de l'actualisation du cadre juridique régissant le secteur maritime et portuaire

Monsieur le Président,

En vous faisant tenir, ci-joint, copie de la décision n° 00072/D/MINT/SG/DAMVN du 1^{er} mars 2017 portant création d'un Groupe de Travail chargé de l'actualisation du cadre juridique régissant le secteur maritime et portuaire,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir désigner votre représentant au sein dudit Groupe de Travail; en application des dispositions de l'article 3 (2) de la décision susmentionnée.

Veillez agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de ma considération distinguée.

P. J. : 01



MEBENGO'O Edgard Alain

FICHE DE PRESENCE

REUNION DU

PRESIDENT DE SEANCE :

OBJET :

RAPPORTEUR :

~~Lundi 1er décembre 2014~~

BATAMACK DIEUDONNE, CM. Chef/DAS a.i

2ème session plénière du Comité

NGOMER KAPEN ELIE

N°	Nom	ADMINISTRATION	Tel.	E-mail	Signature
1					
2					
3	NGO BILONG Naissoa				
4	L. O. ONANA NDOH	APN	696 821691	naissoa25@yahoo.fr	
5	MOUDOUSTHE Charles Meichior	GPAC	699959046	gpac@indicateur.com	
6	AKA'A NDI'I Roland	UCAM	694037355	ucam@ucam.org	
7	WARDA NDOUVATANA	CNIC	677256555		
8	BACHIROU HAMADOU TOBI	MINETFP MINREX	675119064 699715018	warda@nic.org bachir@yaho.com	

9	TEHEUMASSI					
10	Erou Judith	Syminae	675594214	micheumassi@yahoo.fr		
11	Sandissang JDD	MINT/DAMUN	677881908	jeaenaw@yahoo.com		
12	NKE Dominique José	MINT/DAMUN/SGM	670062137	hd66unmatinengul@gmail.com		
13	HOUMA Liliane Epe ABOU	MINT	696593006	outajosep@hotmail.com		
14	GAPIS ZAINA Anele	MINERAT	699600524	choumalitie@yahoo.fr		
15	ABESDO Steve Franck	SPM/ART	694347618	ouibryand@yahoo.fr		
16	JOU Kennedy Epele	SPM/DIT	696707705	abimusmaximus@yahoo.fr		
17	TAMBE SANGAYA EYONG	SPM/AAPL	657981847	thomson@yahoo.fr		
18	MOLO MESSINA Johiane	SPM/DEPBF	675283541	tititambe@yahoo.fr		
19	MEKA'A EBANG Paul D.	SPM/ART	677222929	joseymelo@yahoo.fr		
20	OLOUAH-ANGOUAN'D PATRICK-B.	SCC/SPM	696.42.970	dany-paulmekaa@hotmail.fr		
21		DAS/SPM	699.98.4585	louah1@yahoo.fr		
22						
23						

FICHE SOUS-GROUPE N° 1



POINT 1 : LES MISSIONS

- > MENER DES ETUDES EN VUE DE LA RATIFICATION DE LA CONVENTION DU TRAVAIL MARITIME (MLC, 2006) ;
- > PROPOSER DES MESURES DE TRANSPOSITION DE LA CONVENTION DU TRAVAIL MARITIME DANS LA LEGISLATION NATIONALE CAMEROUNAISE.

POINT 2 : LA PRESIDENCE DES TRAVAUX

LES TRAVAUX DE CE SOUS-GROUPE SERONT PRESIDES PAR MONSIEUR ESSONO MVOA JOHN KENNEDY, CHARGE D'ETUDES A LA DIVISION DES AFFAIRES PUBLIQUES ET INSTITUTIONNELLES DES SERVICES DU PREMIER MINISTRE.

CONTACTS : TEL. 651 981 847 - EMAIL : skessono@yahoo.fr

POINT 3 : LA COMPOSITION

NOMS DES MEMBRES	ADMINISTRATIONS REPRESENTEES	TELEPHONE	EMAIL
NGONO CHOLASTIQUE	MINTSS	699 662 573	scholastique@yahoo.fr
WARDA DOUVATAMA	MINEFOP	675 119 064	wardaphilipe@yahoo.fr
ENAW JUDITH	MINTRANSPORT	677 881 908	jeanm@yahoo.com
BACHIROU LAMADOU TOBI	MINREX	699 745 018	hachtrouh@yahoo.fr
XXXXX	MINJUSTICE	XXXXX	XXXXXX
HOUMA LILIANE POUSE ABBOU	MINEPAT	699 600 524	houlalille@yahoo.fr
NKE DOMINIQUE	MINFI	696 593 006	nkejose@hotmail.com
NGAH PAULINE CHANTALE	DAS/SPM	677 977 078	pollnangah@yahoo.fr
GAMS BAIKA JURELE	DIT/SPM	694 347 618	aubrevielle@yahoo.fr
O. TAMBE SANGAYA YONG	DEPBF/SPM	675 283 541	tutambe@yahoo.fr
NGO BILONG RAISSA	APN	696 321 691	raissa25@yahoo.fr
2. TANEKE ETIENNE	EXPERT MINJUSTICE	675 513 105	tuniksteph@yahoo.fr
3. FEUJIO NATHALIE	EXPERT INDEPENDANT	699 904 343	nathaliefujio@yahoo.fr
4. TCHEUN ASSI	SYNIMAC	675 594 214	mtcheunassi@yahoo.fr synimac@yahoo.fr

POINT 4 : LE RAPPORTEUR

MADAME MOLO MESSINA JOSIANE, CADRE A LA DIVISION DES AFFAIRES PUBLIQUES ET INSTITUTIONNELLES DES SERVICES DU PREMIER MINISTRE.

FICHE SOUS-GROUPE N° 2



POINT 1 : LA MISSION

PROPOSER DES MESURES DE RESTRUCTURATION D'UN MARCHÉ DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DU TRANSPORT MARITIME.

POINT 2 : LA PRESIDENCE DES TRAVAUX

LES TRAVAUX DE CE SOUS-GROUPE SERONT PRÉSIDENTS PAR MONSIEUR WARDA NDOUVATAMA, CONSEILLER TECHNIQUE N° 2 AU MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

CONTACTS : TEL 079 119 064 - EMAIL : wardophilips@yahoo.fr

POINT 3 : LA COMPOSITION

NUMÉRO DES MEMBRES	NOMS DES MEMBRES	ADMINISTRATIONS REPRÉSENTÉES	TELEPHONE	EMAIL
1.	NGONG SCHOLASTIQUE	MINTSS	699 662 573	scholastiquen@yahoo.fr
2.	ENAW JUDITH	MINTRANSPORT	677 881 908	leienaw@yahoo.com
3.	NGAH PAULINE	DAS/SPM	677 077 078	palinangah@yahoo.fr
	CHANTALE NGO BILONG	APN	696 321 691	raissa2kamakoo.fr
	ERONGO ETONGO	ENCC	699 688 677	christian_eteroo@yahoo.fr
	NGA NDI'I	CNIC	677 258 555	
	GNANA NDOH L.	GPAC	699 959 046	gpa:sg@syndicatsmariti-mes.org
	MOUDOUTHE CHARLES MELCHIOR	UCAM	694 037 353	cmu:moudouthe@yahoo.fr

POINT 4 : LE RAPPORTEUR

MADemoiselle MEKA'A EBANG PAULE DANIELLE, CADRE AU SECRETARIAT DES CONSEILS DE CABINET DES SERVICES DU PREMIER MINISTRE

CONTACTS : TEL 696 429 707 - EMAIL : dany-paulemekaa@hotmail.fr



FICHE DE PRESENCE
 A/S
 Séance de travail avec le COMASOCIC
 Mercredi, 11 août 2020

N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTION	N° TEL	SIGNATURE
01	NJOYA epse NSANGOLO	CEMD	677761096	
02	MENIGUE Epse NSEM	CBE	670377839	
03	BIAKOUR MOUANIBASIA NTOSSA	CBEAFI	670702726	
04	MBEA ledouze	CA	696032228	
05	ALIM BALLO	CA	699240884	
06	Cpt. Jimmy Billy Fotum	National General Coordinator	6511431104	
07	KOYILA RICHARD	Communication Coordinator COMASOCIC	674493178	
08	NGALLY NZIE JEAN-JACQUES	peche coordinator	676120803	
09	TEHEUMASSI - president	Coord. H/F de pêche	6755942104	
10	YOUAEL PATRICE	COMASOCIC	650-38-25-11	
11				
12				
13				
14				
15				
16				

* LES LETTRES DEMONTRANT LES FRUSTRATIONS
DES ARMATEURS MULTINATIONALES ENVERS LES ENTRE-
PRISES PRESTATAIRES DE SERVICES AU CAMEROUN AU
SUJET DES CONDITIONS DE PLACEMENT DES GENS
DE MER.

> Tel: 870-762585330 - Fax: 870-600164443

> -----Original Message-----

> From: Master Maersk Promoter

> Sent: Sunday, June 05, 2005 2:51 PM

> To: Port Captain Maersk Supply Malabo - QKMSUPPLY

> Cc: Maersk Supply Service Copenhagen/SOU - CPHSUPPLY/SOU; Master

> Maersk Pacer - 288PACER

> Subject: 290.2678 NGA Marine contracts

> 0288.295 REF: 288.4318

> Afternoon Francis,

> Same story with my local crew - appreciate if you could forward a copy

> of their contract. Brgds

> keld

> -----Original Message-----

> From: Master Maersk Pacer

> Sent: 04 June 2005 15:52

> To: Port Captain Maersk Supply Malabo - QKMSUPPLY

> Cc: Master Maersk Promoter - MBXPROMOTE; Maersk Supply Service

> Copenhagen/SOU - CPHSUPPLY/SOU

> Subject: 288.4318 NGA Marine contracts

> Francis,

> I was approached this mbrning by our new upmangers (The Cameronians)

> re their contract. According to them they have no settled contract yet

> with NGA Marine and don't even know what their salary is!

> Pls revert...

> Brgds

> Ole

Empty

From: Maersk Supply Service, Malabo, Port Capt [OKMMSS] on behalf of Maersk Supply Service, Malabo, Port Capt
Sent: 30. juni 2007 13:15
To: Master Maersk Promoter - 290PROMOTE
Cc: Master Maersk Pacer - 288PACER
Subject: EXB11755 RE: Rejseafregning lokale

290.935 REF: 290.8119

Hi Flemming

I just had a telecom with Rafael. He claims the money will be paid when the crew sign off, furthermore he claims that this is a standard procedure which has been used since he commenced the business with us. I do not know whether this is correct or not. Maybe you can remember how it should be?

Heriuf in reading: Do you have any comments to this matter?

Best Regards

Jesper Lovendahl
Port Captain
Maersk Supply Service
Malabo, EG

Tel. +240-273649 cell
Fax + 240-093610

-----Original Message-----

From: 290PROMOTE [mailto:290promote@maersk.com]
Sent: 29 June 2007 20:41
To: OKMMSS
Subject: Rejseafregning lokale. (Our Ref:290.8119)

REFN: 290.8119

Hi Jasper

I have been approached by Victor and Lawrence, our two local AB's from Cameroon, regarding the expenses they had for coming to Malabo. (ticket, etc.)

They have given the documentation (invoices etc.) to GPS when coming from Cameroon.

Is it possible for you to approach GPS and ask about the payments.

Brgds Flemming

5

[REDACTED]

[REDACTED]

Empty
From: Maersk Technical Org. Copenhagen [CPHTECHMARHRD] on behalf of Maersk Technical Org. Copenhagen
Sent: 25 August 2005 09:09
To: Master Maersk Promoter - 290PROMOTE
Cc: Maersk Supply Service Copenhagen/SOU - CPHSUPPLYSOU; Port Captain Maersk Supply Malabo - QKMSUPPLY
Subject: RBA76133 Local crew

0290.815 REF: 290.3200

Dear Capt Herluff,

We fully agree with you that we need to retain them and it is indeed our intention to 'transfer' their contract from NGA to GPS. However, as mentioned during our telecon last Thursday, we are in the process of re-drafting a proper agreement with GPS for this purpose. Unfortunately,

this due diligence process is being slightly delayed due to our annual budgetting exercise. Fyi, I have spoken to Francis just yesterday to keep him updated on the situation and we will advise you soonest as can conclude this process and reach an agreement with GPS.

Meantime, believe Francis is having a meeting with NGA to demand payment record to ensure whatever has been earned by these crew are duly paid to them.

Best Regards, Rosli

—Original Message—

From: Maersk Promoter
Sent: Thursday, August 25, 2005 12:30 AM
To: CPHTECHMARHRD
Cc: CPHSUPPLYSOU; QKMSUPPLY
Subject: Local crew

REFN: 290.3200 INIT:

Rosli

It is nearly two weeks now since I heard from you. Pls revert with status on local crew contract.

As regard to anchor handling and pre-lays the local crew are already integrated and equal to Phil / Danish up-manners

I suggest that we put them on a contract from 1st of August as they were finish with their contract with NGA on the 25th of July. They have so far received a small part of their salary for 4 months from NGA.

They are doing an excellent job performance and should be played for it They will soon loose they courage and everything will be lost. They are absolutely not happy with the situation and I can't blame them.

Pls. revert with some good news that I can tell them for how long shall they wait.

Brgds
Cpt / Herluf

From: Maersk Technical Org. Copenhagen [CPHTECHMARHRD] on behalf of Maersk Technical Org. Copenhagen
Sent: 7. juni 2005 15:03
To: Port Captain, Maersk Supply Malabo - QKMSUPPLY
Subject: Master Maersk Pacer - 208PACER; Master Maersk Promoter - 290PROMOTE; Master Maersk Dee - 852DEE; Maersk Supply Service Copenhagen/SOU - CPHSUPPLY/SOU
MHS42589 RE: / NGA Marine contracts

0288.352
FYG

According to so-called ITF / TCC Off Shore Agreement Based on fixed wages - 187 O/T hours - 12 hours of work each day - fixed wages

USD monthly for an O/S or Messman = 1365 or 44,88 USD / Day
USD monthly for an A/B or Motorman = 1791 or 58,88 USD / Day

Planning Agency fee approx 6 % + layout expenses e.i travel, hotel, clothing, medical examination

The above mentioned wages should be used in case the Cameroon ratings are signed on as O/S or AB - but then they need to have the required certificates II/4 and the Reg. VI/1 (sea survival, Basic Fire Fighting, Elementary First Aid, Safety and Social Responsibility) - and at least 12 months effective sailing time for an O/S and at least 36 months for AB

Otherwise they will have to be signed on as Repairmen, stewards or painters - and they will not be allowed to perform service as O/S or AB

If they are signed on as supernumerary, Rep man, steward or painter, their wage claim is far less than mentioned above

It is hard to say, that we are not too surprised to learn the malpractice performed by NGA

Whatever agreement you will have with NGA should clearly stipulate their obligation to pay the a/m wages direct to each employee. (however a small reduction - up to USD 90 could be made in case NGA have established separat insurance or pension plan for each employee)

We have mentioned

"We have a back up so NGA can be history if they wanna be"
On the face of it - splendid - but - can you make sure that the Cameroon ratings presently attached to our vessels - will and can be transferred to another crewing agency

Original Message-----

From: QKMSUPPLY
Sent: Monday, June 06, 2005 7:15 AM
To: Maersk Pacer; Maersk Promoter; Maersk Dee
Cc: CPHSUPPLY/SOU; CPHTECHMARHRD; MBXPROMOTE
Subject: Re: / NGA Marine contracts

day Captains.

From: Ricardo Reotan Casidsid

Date: 18-06-2007

To: JFI001

Subject: PLS.READ IBINATO LANG SA AKIN

Suggestion for a new voluntary agreement for
Philippine seamen employed by A. P. Moller - Maersk

The reason for this suggestion to change the agreement for Philippine seamen employed by A. P. Moller - Maersk is that it has come to my attention that there is a growing dissatisfaction with the relationship between the Philippine seamen and the Philippine Seaman's Union and the terms that the union .
 Another reason is that I think that it is important for the company to change the terms under which the Philippine seaman are working and are being employed in order to keep them within the company and to attract new employees. This, also in the light of the constant growth of the company and the constant need for qualified co-workers.

Overall concept: - To change the employment from Contract Employment to Company Employment. This on a voluntary basis.
- To remove the influence of the Philippine Seaman's Union by having a direct Employment Contract (as suggested below) between the Company and the individual seaman.

1 - Employment and resignation:

To change from Contract Employment to Company Employment

2 - Embarkation periods:

As now with 2 (two) periods at sea and 1 (one) period on vacation and where the embarkation period can be no longer than 6 months at a time.

3 - Wages:

Fixed monthly pay where the amount is calculated by what an average sailor in that position would earn on a yearly basis including overtime and then divided by 12 months.

4 - Pension plan:

A mandatory pension plan where the approximately 10 percent of the wages that today goes to the Seaman's Union is put into a Company account and managed by the Company.
That the Company pays a yearly interest fee for having this money to invest in the growth of the Company.
The pension sum to be paid out in case of retirement or resignation from the Company.

5 - Work hours:

To fulfill this agreement the amount of work hours is fixed at 300 hours a month or equal to 10 working hours a day.

6 - Vacation:

As now with 2 (two) periods at sea and 1 (one) period on vacation.
 To establish a "vacation account" where unused vacation is saved up for future use.

7 - Sickness:

That the individual seaman goes on sick leave in case of illness and does not use any saved vacation during this period
To have a Company Health Insurance for all employed Philippine Seaman that pays for medical treatment and medicine. This insurance to be paid partly by the seaman and partly by the company.

Advantages by changing to a new agreement.

For the Company: An easily manageable and low cost system.

Removing the influence of the Philippine Seaman's Union.

A system that will attract new employees at the same cost as today's system.

Being able to invest the capital stored in the pension fund at a fixed interest rate.

An improved Company image as "The Company that Cares".

For the Seaman: Better job security by being Company Employed.

Removing the influence of the Philippine Seaman's Union.

A fixed monthly income every month.

A pension plan.

A health plan.

A vacation system that ensures time with the family at home.

LE REÇU ET LA DENONCIATION
DES ACTES DE CORRUPTION PAR
L'UNE DES ENTREPRISES ARMATEUR
MULTINATIONALE AU PORT DE DOUALA

ANNE METTE BULKER

PORT: DOUALA, CAMEROON
DATE: 03 FEBRUARY 2015

TO: MR. GAURAV PALIWAL
MARINE SUPERINTENDENT
SMPL, CHENNAI

THIS IS TO CERTIFY THAT I HANDED OVER TO MARPOL INSPECTOR THE AMOUNT OF
US DOLLAR 1,000.00 AND US DOLLAR 700.00 TO PORT STATE CONTROL INSPECTOR.

TOTAL EXPENSES TO MARPOL AND PSC INSPECTOR: US DOLLAR 1,700.00

IN WITNESS IS OUR AGENT:

MR. EMMANUEL MBOGNE
SHIPPING MANAGER
2M MAGISTRALE AGENCY

GROUP 2M
AGENT

03/02
2015



PREPARED BY:



CAPT. JOB D. CAHILL
MASTER
ANNE METTE BULKER

SIGNED ONLY AS WITNESS

A34884/ADMIN

2/4/2016 5:39 PM A34884-84156

From: Anne Mette Bulker - MASTER
Date: Wednesday, February 04, 2015 3:15 AM Msg: A34884-84156
Subject: MARPOL & PSC Inspector

Douala Port Authority

Fm: Master
Anne Mette Bulker

Re: MARPOL & PSC Inspector

Dear Sir/Madam,

Good day!

I just wanted to report to you regarding the incident i have with the MARPOL and PSC Inspector.

During Marpol Inspection:

I was surprised that even showing all the certificates which are valid they were still looking for some test which is not applicable to the new vessel. They were looking for the Sewage Test analysis report where in fact this regulation exemplify the vessel who has a sewage pollution certificates, approved sewage threatment plant and a holding tank.

Inspite of showing for all of this they still not recognized and wants the vessel to be detained and penalized.

First, they told me to pay 2000 US Dollar, then 1,500.00 US Dollar then they told me final at 1,200.00 US dollar. Since this is still very high and i cannot agree with them, then they told me that vessel will not leave until you will produce the sewage test analysis report.

They told me that they will informed there office and become offical and the vessel will fine at 30,000.00 US Dollar and too much blah blah blah & blah.

In this case, i was threaten with this MARPOL inspector so i give in and given them 1,000.00 US Dollar.

RE: PSC Inspector

During PSC inspection, they had found 5 difficiency. They told me that they will report this to the office and office will detain the vessel and might imposed very heavy fines.

Since i don't like that the vessel will be detained and fined they told me how can we correct this difficiency. There the negotiation start. They start with 2,500.00 US Dollar.

I called the office and informed them regarding this PSC Matter. They also don't agree and send me all the missing documents.

Then the negotiation continue and lower to 1,000.00 US Dollar. I still don't agree So, i call the office. While i am calling the company, they walkout.

4884/ADMIN

© 2/4/2015 5:41 PM A34884-84156

The following day, the 3rd of February, at 0800 hrs. I call the agent with regards to this PSC Matter and the agent told me that the PSC will come again on board.

Then the PSC inspector was on board around noon time.

One of the PSC Inspector come on board very furious to me. He told me that he will put me in jail for keeping them waiting yesterday. He told me that i am like snake not straight to the point and that makes him very very mad. He keeps on telling to the agent in French Language.

Then, I presented to him his report papers attaching all the documents which is in rectification of the difficiency list. When the PSC inspector saw all this documents, he was again very angry and told me that i dont have the rights to attached those papers. I explain to him that those papers were the missing documents he was looking for. Those documents need to attached in order to rectify the difficiency.

Then he calm down... and suddenly told me that even they will bring this documents to the office vessel still to be fined.

Then the negotiation started again. I told them, that the difficiency is already rectify. Itold them that i don't have money because i spent to the MARPOL Inspector. Again they told me that i dont keep my word and too much blah blah and blah.

Then the negotiation continue and i give in to 700 US Dollar. Please see attached the money i give to the MARPOL and PSC Inspector with the agent as a witness.

I was only surprised that Douala port is tainted with corruption nowadays. I was here in this port 10 years ago and been a liner here in west africa for almost 4 years but i never experienced this.

I am very vocal to my colleague that Cameroon is the best port in west africa and now i was wrong. Douala Port is coming the worst port here in West Africa not Nigeria.

I am sorry to tell you the above matter and not to cause you any trouble. I just only wanted you to know how your port official is behaving nowadays. I hope that the previous years will once come back again and Douala Port will regain her name as the best port in West africa.

I hope that in coming years, Douala port will change for the better.

Kind regards,
Capt. Job D. 
Master
Anne Mette Bulker
Sat. Phone No.: +870-773232023
++++

LA SUITE DES LETTRES
DEMONTRANT LES FRUSTRATIONS
DE ARMATEURS MULTINATIONALES

empty

From: Port Captain Maersk Supply Malabo [QKMSUPPLY] on behalf of Port Captain Maersk Supply Malabo
Sent: 02 August 2005 17:31
To: Maersk Technical Org. Copenhagen/HRD - CPHTECHMARHRD; Maersk Supply-Service Copenhagen/SOU - CPHSUPPLYSOU
Cc: A. P. Møller - Payroll for seafarers - CPHSHIPPAY; Maersk Technical Org. Copenhagen/SUP - CPHTECHCRWSUP; Maersk Technical Org. Copenhagen - CPHTECHECO; Master Maersk Promoter - 290PROMOTE
Subject: MHS41127 GPS Meeting

290.802
Further to the below email.

I have met with GPS again today in Malabo and they have confirmed that they can take our crew in to their employment and have provided a contract for this.

I will send a copy of this so that you can check it.
We would need to pass on copies of passports, certificates etc for all the crew we want to transfer to GPS. (Can be done from here)

They also provided all of the companies documentation to show that they have full authority from the relevant departments in the government to act as a crewing agency in this way.

They have also changed their list of candidates for the EG deck trainee program to people who are very skilled in English.
The other list of cv's has been returned to them and they will provide me with the new cv's shortly. Will send this on once received.

The fee for the agency would be 15% of all services.

Everything is set up from here if this is the way that we want to go.
I will send you the information on and let me know what you think of it all.

Let me know where we should go from here.
If we are intending to leave NGA do we need to give a months notice? I think there is something like this in the contract.

There are crew waiting for a call to go on the Promoter and I have told them to keep hold of their certificates and not do anything with them until we have made a decision.

I am going on leave from tomorrow and all issues will be passed on to my replacement Francis Boakye.

Port Captain
Maersk Supply Service
Malabo
Equatorial Guinea

TEL: +240 093610 Fax: +240 093610
Mobile: +240 273549

----- Original Message -----

From: Maersk Malabo <mailto:qkmsupply@maersk.com>
To: CPHTECHMARHRD <mailto:cphtechmarhrd@maersk.com>; CPHSUPPLYSOU <mailto:cphtechmarhrd@maersk.com>; CPHSHIPPAY <mailto:cphtechmarhrd@maersk.com>; CPHTECHCRWSUP <mailto:cphtechmarhrd@maersk.com>

From: Port Captain Maersk Supply Malabo [QKMSUPPLY] on behalf of Port Captain Maersk Supply Malabo
Sent: 25 August 2005 13:03
To: Maersk Technical Org. Copenhagen/HRD - CPHTECHMARHRD; Master Maersk Promoter - 290PROMOTE
Co: Maersk Supply Service Copenhagen/SOU - CPHSUPPLYSOU
Subject: RBA76133 Local crew

0290.819

NGA have appointment with me to present all outstanding invoices regards to wages today. We will expediate this payment if received and move on from there.

Regds
Francis

Francis Boakye -Port Captain
Maersk Supply Service
Malabo
Equatorial Guinea

Phone: +240 093610 - Fax: +240 093610
Mobile: + 240 273649

----- Original Message -----

From: "CPHTECHMARHRD" <cphtechmarhrd@maersk.com>
To: "Maersk Promoter" <290promote@maersk.com>
Co: "CPHSUPPLYSOU" <CPHSUPPLYSOU@maersk.com>; "QKMSUPPLY" <maerskmalabo@hotmail.com>
Sent: Thursday, August 25, 2005 8:08 AM
Subject: Local crew [Our Ref:RBA76133]

Dear Capt Heruff,

We fully agree with you that we need to retain them and it is indeed our intention to 'transfer' their contract from NGA to GPS. However, as mentioned during our telecon last Thursday, we are in the process of re-drafting a proper agreement with GPS for this purpose. Unfortunately, this due diligence process is being slightly delayed due to our annual budgetting exercise. Fyi, I have spoken to Francis just yesterday to keep him updated on the situation and we will advise you soonest as can conclude this process and reach an agreement with GPS.

Meantime, believe Francis is having a meeting with NGA to demand payment record to ensure whatever has been earned by these crew are duly paid to them.

Best Regards, Rosli

Rosli Bakir
Marine department - Technical Organisation
A.P. Møller
Copenhagen - Denmark
Tel: +45 33634388 - Fax: +45 33634520
<http://www.maersk.com>

This e-mail is intended exclusively for the addressee. If you are not the addressee you must not read, copy, use or disclose the e-mail nor the content; please notify us immediately [by clicking 'Reply'] and delete this e-mail. —
-Original Message—



From: Port Captain Maersk Supply Malabo (OKMSUPPLY) on behalf of Port Captain Maersk Supply
 To: Mr. Erik [unclear] - CPHSHIPPAY; Maersk Technical Org.
 CPHTECHMARIHRD
 Subject: MRSS3555 - Maersk Cameroon Agency

0290.529

I have met with the new Cameroon Top in Douala - Jan Thorhaug. I discussed the possibility of using Maersk Cameroon as an agency for the Cameroon crew that we employ on our vessels in Malabo. It was felt by Maersk Cameroon that it would not be beneficial for them and that it could create many problems that they didn't really have the resources to handle.

If we have problems with the transportation issues of the crew we could call on diasupply for assistance much the same as we do already but assistance with crew wages and contracts is not really a possibility.

NCA have again messed up the handling of the offsigning crew from Malabo to Douala and the sooner we can move the better. We also had 2 other crew at home but these were used on other vessels. This was understandable as they were home for a long time without any pay. These crew should be ready shortly.

It will be much better if we can reach an agreement with another agency before signing these crew onboard so that we are not tied to NCA with their contract for the trip.

All the current crew had a 4 month contract that expires at the end of July. After this time they are free to move on whenever they like.

I will also be meeting with Panalpina and SOCOPAO today and will see if they can offer a full package to handle the crew. I will advise you on the discussions from my next meetings.

Best Regards
 Kelvin

Kevin Pott
 Port Captain
 Maersk Supply Service
 Malabo
 Equatorial Guinea

Tel: +240 093610 Fax: +240 093610
 Mobile: +240 273649

COPIE DE LA PLAINTÉ DE L'UN DES
GENS DE MER AUPRÈS DE L'AUTORITÉ
COMPÉTENTE MARITIME CONTRE L'UN
DES PRESTATAIRES DE SERVICES DE
PLACEMENT DE GENS DE MER.

-----Original Message-----

From: Port Captain Maersk Supply Malabo
Sent: Monday, June 06, 2005 7:16 AM
To: Master Maersk Pacer - 288PACER; Master Maersk Promoter - 290PROMOTE;
Master Maersk Dee - 852DEE
Cc: Maersk Supply Service Copenhagen/SOU - CPHSUPPLY/SOU; Maersk Technical
Org. Copenhagen/HRD - CPHTECHMARHRD; Master Maersk Promoter -
MBXPROMOTE
Subject: 288.4326 / NGA Marine contracts

0288.302

Good day Captains,

Thanks for your concerns in this matter. NGA marine are cheats no doubt and we gat to do something about them. Capt Herluf and John on the Dee had suggested we pay the crew cash onboard and have NGA collect their commission from our office. Please all concern revert with your comments.

These guys are paid 35 USD per day and only receive 12 or 13 dollars a day. I don't even know if they do receive them in their account. Such Blafant cruelty should not be tolerated in Maersk and we all must work towards ridding people like that out of our system. Looks bad for Maersk.

I am still waiting for them on Tuesday to come up with a contract and if they have none which is what I am expecting we will have to look for a solution for them. I do have one crew agency here and also one in cameroon who have express their desire to make a fair deal which will benefit all. We have a back up so NGA can be history if they wanna be.

I shall be leaving for Holidays on Wednesday and Kelvin will be back to take over. I will update kelvin on whats going on and he will follow up and get this done. I would have love to see this through though.

Let the crew know we share their concerns as seafarers we all are and we will fight for them for what is rightfully theirs.

Regds

Francis

Francis Boakye -Port Captain
Maersk Supply Service
Malabo

MINISTÈRE DES TRANSPORT
DELEGATION REGIONALE DES TRANSPORT
COURRIER ARRIVÉE LE 10/10/2023
ENREGISTRÉS SOUS LE N° 0581-2023

MBENG ELVIS EKO

TEL: 676.473.869

Limbe, the 9th of October 2023

To the,

DIRECTOR,

MARINE MARCHAND, LIMBE

Subject: My employment situation with ALPHA MARINE COMPANY, LIMBE

Sir,

It is with honour and respect that I address to your high office this complaint of mine against my employer, the ALPHA MARINE COMPANY in Limbe.

In effect sir, I have been a worker of this company since the 15th of November 2017. From this date I have been very diligent and steadfast in my activities related to the company.

Sir, from the 11th of may 2023 when I took my leave, I have had all sorts of problems with my employer which really beat my imagination. Firstly because while on leave, I received a query letter dated the 08th of June 2023, where in I was accused for not picking up emergency duty calls. Upon responding to the query letter, I stated out rightly the unfounded nature of the allegation firstly because I could not receive any call from the office during the period of reference, and also that the office was aware of my leave situation which took me to yaounde there by making it illogical for me to be called for an emergency considering the distance from Yaounde to Limbe. In addition, I was neither paid my salary for the month of may, nor my leave allowance.

Worst of all, I have not received any pay from my company till date.

After this incident and considering the end of my leave, I approached my employer in order for me to continue working, but to my greatest surprise my employer told me that I have refused to work. This made me so confused and I felt like this was a pure act of

witch hunting orchestrated against me, because I could not find any logical explanation for such a behavior.

Faced with such confusion, I approached the labour office in limbe to get advice on the way forward and I was advised to first of all table my matter at your esteemed office, follow up the outcome before any other further action can be taken at the level of the competent institutions.

Sir, my request to your high office is that if my employer still regard me as his employee, then he should pay my salary arrears, seniority bonuses and also regularize my CNPS situation then I resume duty. On the other hand, if he no longer considers me as his worker, then he should simply calculate my rights and pay me off peacefully.

While counting on your usual prompt reaction, I remain your humble applicant.

MBENG ELVIS EKO



Statement of claims for Mr. MBENG Elvis EKO

N°	Date of engagement	15/11/2017
1	Date of cessation	11/06/2023
2	Longevity	5 years 7 months
3	Category	10A
4	Basic salary	294 594frs
5	Arrears of salary : May and June 2023	1 287 782frs
6	Payment in lieu of notice	$750\,001 \times 4 = 3\,000\,004\text{frs}$
7	Seniority	1 237 301frs
8	Severance pay	$173.31\% = 750\,554\text{frs}$
9	Illegal deductions of CNPS	$15844 \times 12 \times 4 = 760\,512\text{frs}$
10	Unpaid bonuses for the month of Feb 2023	300 004f
11	Damages for wrongful termination	2 250 003frs
GRAND TOTAL		9 616 155 FRS

A total of: *Nine million six hundred and sixteen thousand one hundred and fifty five francs cfa*

MBENG Elvis EKO



COPIE DE LA PLAINTE DE L'UN
DES GENS DE MER AUPRES D'UNE ORGANI-
SATION DES DROITS DE L'HOMME
CONTRE L'UN DES PRESTATAIRES DE
SERVICES DE PLACEMENT DES GENS DE
MER.

M. Tala Junior Akenji
Ingénieur de troisième classe
+237 653 72 53 88
talajunior23@gmail.com
Douala, Cameroon

A l'attention du Capitaine Jimmy Billy Fokum,
Officier Supérieur des Droits de l'Homme,
Commissaire d'Intervention Général,
Au Haut-Commissariat d'Intervention
Général (HACIG)

Dimanche, le 16 janvier 2022

**Objet : UNE PLAINTE CONTRE ALPHA MARINE SHIPPING SERVICES, AGENT
RESPONSABLE DE L'EQUIPAGE DU NAVIRE (MV TAMPEN) DE PRINCE
MARINE**

**Objet 2 : Salaire impayé : Deux million six cent mille francs CFA (2.600.000 francs
CFA)**

Monsieur,

Le navire appartient à Prince Marine, dont l'adresse est la suivante : 211/219, ground floor Bharati, bhaven PD'Mello RD, Opp St George hospital Mumbai, Maharashtra 400001, Inde.
Tél : +91 22 22632374/22632475 / +91 9821384043 (WhatsApp) info@princemarine.co.in
www.princemarine.co.in

Le navire est géré par Proactive Management Pvt Inde, numéro OMI de la société : 5590331,
Tél : +91 22 27706607, www.proactiveship.com, dont l'agent au Gabon est Parakram Gupta Dcam dont le contact est : +241 02002451, le représentant de Prince Marine au Gabon.

Alpha Marine Shipping Services LTD, le représentant de Prince Marine au Cameroon, enregistré sous le numéro A0000376/04, tél : +237 673624387 pour travailler sur le MV TAMPEN, un navire de ravitaillement avec le numéro OMI : 9276896, actuellement situé au Gabon au port d'Owendo.

Le Président Directeur Générale (PDG) d'Alpha Marine Shipping Services : M. Alfred Ndam Forminyam
Tél : +237 673624387

La Chef d'équipe d'Alpha Marine : +237 676052347

La Directrice des ressources humaines d'Alpha Marine : +237 677560390

Je suis M. Tala Junior Akenji, un Ingénieur de troisième classe, issu de la région du Nord-ouest du Cameroun et je réside à Douala. J'ai signé un contrat de deux mois (du 19 septembre au 19 novembre 2021) avec Alpha Marine qui agit en tant qu'agent au Cameroun pour Prince Marine afin de constituer l'équipage du navire de ravitaillement, MV TAMPEN, situé au Gabon au port d'Owendo. J'ai signé un

décharge de marin et nos cartes de vaccination. Lorsque nous lui avons demandé pourquoi, il nous a dit de demander au capitaine. Le capitaine était dans les parages et nous nous sommes tournés vers lui pour lui demander nos documents, mais il nous a répondu que nous devions plutôt demander au second capitaine car il se rendait à l'hôpital avec l'un des membres de l'équipage qui avait un problème à l'oreille. Il a dit que dès qu'il sera de nouveau à terre, il résoudra 50 % de notre problème. En attendant, il nous a dit qu'il n'était pas responsable de notre débarquement et que nous devions nous en occuper nous-mêmes. Puisqu'il avait nos livrets professionnels maritimes avec lui dans sa cabine, nous avons pensé qu'il allait débarquer du navire en les enfermant dans sa chambre. Nous lui avons donc dit que lorsque le bateau serait près du navire, nous irions avec lui et qu'il nous donnerait nos passeports au marine marchande du Gabon. Nous avons alors fait nos valises et l'avons rejoint pour attendre le bateau. Le capitaine a alors appelé la police pour leur dire que nous étions des terroristes à bord et il l'a écrit dans le journal de bord du navire (une copie sera jointe à cette plainte). La police a demandé si nous étions des passagers clandestins et il a répondu que non, que c'était plutôt son équipage qui le terrorisait. Il a ajouté qu'ils devraient venir nous chercher sur le bateau et nous enfermer au poste de police. La police lui a alors demandé de se tenir prêt. La police l'a ensuite rappelé pour connaître la situation, puis il a dit qu'il ne pouvait pas rester avec nous sur le navire, leur demandant de venir nous arrêter. Le soir, aucune police n'est arrivée à bord, le second capitaine nous a ensuite donné nos documents et nous a dit de venir pour la signature le lendemain lorsque nous serions prêts à partir.

Le vendredi 19 novembre 2021, nous sommes allés voir le second capitaine et il a rempli nos livrets professionnels maritimes, les a tamponnés et nous les a remis. Nous avons ensuite appelé le bateau depuis la côte pour qu'il vienne nous chercher sur le navire. En montant à bord du bateau, le capitaine a demandé au second capitaine de nous rappeler d'inscrire nos noms dans le registre de la passerelle, ce que nous avons fait. Le capitaine a alors appelé les autorités portuaires/la police, leur disant que nous avions quitté le navire de manière illégale, et qu'ils devaient nous interpellier et nous détenir. Nous sommes allés en ville et avons fait nos tests Covid 19, nos autorisations de sortie et nous nous sommes préparés à quitter le Gabon. Entre-temps, le capitaine a à nouveau appelé les autorités portuaires pour leur dire que trois membres d'équipage avaient disparu et qu'ils devaient nous rechercher et nous attraper. Le capitaine était en communication permanente avec les autorités portuaires et la police du Gabon. Lorsque nous avons quitté le navire, nous nous sommes séparés avec le troisième membre d'équipage et il est parti de son côté. Mais Teke Roland et moi avons continué ensemble jusqu'au Cameroun avant de nous séparer à Douala.

Je n'ai pas reçu mon salaire pour le mois d'octobre et la période pendant laquelle j'ai travaillé en novembre. L'entreprise a seulement payé mon salaire pour les 10 premiers jours, du 19 au 30 septembre, une somme de 300.000 francs CFA. Les 50 jours restants, du 1er octobre au 19 novembre, ils n'ont pas payé et n'ont rien dit à ce sujet jusqu'à présent. La somme totale de mon salaire pour 50 jours, selon le contrat, est de 2.400.000 francs CFA. Alpha Marine Services n'a pas rempli sa part du contrat en payant mon billet de retour et mon hébergement à l'hôtel. Avec tous les risques du voyage par la route jusqu'au Cameroun ainsi que l'hébergement, j'ai dépensé 200.000 francs CFA, soit un total de 2.600.000 francs CFA. Je réclame donc à Alpha Marine 2.600.000 francs CFA.

A mon retour à Douala, j'ai contacté M. Alfred Ndam, propriétaire d'Alpha Marine Cameroun, agent de Prince Marine, propriétaire du MV Tampen, il m'a demandé d'aller le rencontrer au poste de police judiciaire de Bonanjo à Douala afin que je soumette les documents et que je sois renvoyé au Gabon. Je

Pièces jointes :

- Copie du contrat
- Copie des conversations WhatsApp entre les représentants d'Alfa Marine et moi-même
- Copie du passeport
- Copie de mon livret professionnel maritime
- Copie du laissez-passer spécial de l'Ambassade du Cameroun au Gabon
- Copie de l'autorisation de sortie du territoire national délivrée par l'Immigration du Gabon
- Copie des résultats du test du Covid 19 fait au Gabon
- Copie du relevé de compte bancaire qui indique la paie des dix jours travaillés, effectuée par Alpha Marine Shipping Services
- Copie du reçu d'Express Union qui indique de l'argent perçu au Gabon, d'un proche au Cameroun pour servir de transport
- Copie d'une note rédigée par le capitaine, qui nous accuse d'être des terroristes
- Copie du registre de la passerelle où nous avons inscrit nos noms avant de débarquer du navire

LA DECHARGE DE LA VALIDA-
TION DES STATUTS D'UN ORDRE
PROFESSIONNEL; L'ORDRE NATIONAL
DES GENS DE MER DU CAMEROUN
(ONGMC) PAR LE PRESIDENT DE
LA REPUBLIQUE S.E PAUL BIYA

Douala, le 17 AOUT 2022

10 AOUT 2022



A L'ATTENTION DE SON EXCELLENCE MONSIEUR
PAUL BIYA PRESIDENT DE LA DU CAMEROUN
S/C
LE DIRECTEUR DE CABINET CIVIL PRESIDENCE
DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN, YAOUNDE

Objet : Validation des statuts d'une Ordre Professionnelle ; l'Ordre Nationale de Gens de Mer du Cameroun (ONGMC)

Excellence Monsieur le Président,

Nous (Les gens de mer camerounais de la Diaspora, des Associations et des Syndicats national ayant un nombre de 17 membres moraux de COMASOCIC depuis 2020) venons auprès de votre haute bienveillance solliciter la validation des statuts de l'Ordre National des Gens de Mer du Cameroun dénommée « ONGMC », un ordre professionnel.

Le Conseil Maritime de la Société Civil Camerounaise dénommée « COMASOCIC » est un regroupement de toutes les Associations et Syndicats légale des Gens de mer national avec des représentations à la diaspora. Nous travaillons ensemble avec l'administration depuis 2020 dans plusieurs cadres ; réunions avec notre tutelle et autres tel que la commission interministériel conférence baptisée « *National workshop on Maritime Transport Policy For Cameroon* » qui s'est tenue à Edéa, région du Littoral, Cameroun, du 14 au 18 mars 2022.

C'est pour consolider ces orientations que la ONGMC, au respect du contexte légal en vigueur, aura pour mission propre d'apporter sa modeste contribution à l'ensemble des problèmes connus de tous dans le secteur maritime avec pour souci primordial la protection de la profession des Gens de mer que nous sommes. Et ensuite répondre à l'appel faite par Son Excellence Monsieur PAUL BIYA, Président de la République du Cameroun à travers son Premier Ministre chef du Gouvernement Ch. DION NGUTE lors de la réunion interministériels à Yaoundé.

Nous vous faisons tenir en annexe la présentation de ces projets de l'ordre, ces dites statuts et règlements intérieurs, en vous souhaitant bonne réception.

Veuillez agréer Excellence Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre plus profond respect.

Le Coordonnateur Général National
Pour l'ONGMC

DECHARGE DE VALIDATION DES
STATUTS D'UN ORDRE PROFESSIONN-
EL DES GENS DE MER DU CAMEROUN
(ONGMC) PAR LE MINISTRE DE LA
JUSTICE GARDE DES SCEAUX

Douala, le 17 AOUT 2022

A

Son Excellence Monsieur le Ministre d'État, Ministre
de la Justice, Garde des Sceaux YAOUNDE

Objet : Validation des statuts d'une Ordre Professionnelle ; l'Ordre National
de Gens de Mer du Cameroun (ONGMC)

Excellence Monsieur le Ministre Chef de gouvernement,

Nous (Les gens de mer camerounais de la Diaspora, des Associations et des Syndicats national ayant un nombre de 17 membres moraux de COMASOCIC depuis 2020), venons auprès de votre haute bienveillance solliciter la validation des statuts de l'Ordre National des Gens de Mer du Cameroun dénommée « ONGMC », un ordre professionnel.

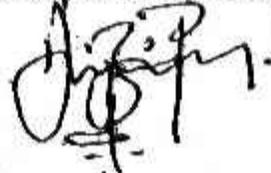
Le Conseil Maritime de la Société Civil Camerounaise dénommée « COMASOCIC » est un regroupement de toutes les Associations et Syndicats légale des Gens de mer national avec des représentations à la diaspora. Nous travaillons ensemble avec l'administration depuis 2020 dans plusieurs cadres ; réunions avec notre tutelle et autres tel que la commission interministériel conférence baptisée « National workshop on Maritime Transport Policy For Cameroon » qui s'est tenue à Edéa, région du Littoral, Cameroun, du 14 au 18 mars 2022.

C'est pour consolider ces orientations que la ONGMC, au respect du contexte légal en vigueur, aura pour mission propre d'apporter sa modeste contribution à l'ensemble des problèmes connus de tous dans le secteur maritime avec pour souci primordial la protection de la profession des Gens de mer que nous sommes. Et ensuite répondre a l'appel faite par Son Excellence Monsieur PAUL BIYA, Président de la République du Cameroun à travers son Premier Ministre chef du Gouvernement Ch. DION NGUTE lors de la réunion interministériels à Yaoundé.

Nous vous faisons tenir en annexe la présentation de ces projets de l'ordre, ces dites statuts et règlements intérieurs, en vous souhaitant bonne réception.

Veillez agréer Excellence Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre plus profond respect.

Le Coordonnateur Général National
Pour l'ONGMC



MINISTRE DE LA JUSTICE
Reçu le 20 AOUT 2022
N° 13092

DECHARGE DE VALIDATION D'UN
ORDRE PROFESSIONNEL : L'ORDRE
NATIONAL DES GENS DE MER DU
CAMEROUN (ONGMC) PAR LE
SERVICE DES DROITS DE
L'HOMME AUPRES DU MINISTERE
DE LA JUSTICE

CDHC / CHRC
COURRIER ARRIVEE LE 23-08-22
ENREGISTRE N° 0248
TRAITEMENT LE
REPONSE N° DU

Douala, le 17 AOUT 2022

A

Son Excellence Monsieur le Premier Ministre chef
De Gouvernement Ch. DION NGUTE YAOUNDE

Objet : Validation des statuts d'une Ordre Professionnelle ; l'Ordre Nationale de Gens de Mer du Cameroun (ONGMC)

Excellence Monsieur le Ministre,

Nous (Les gens de mer camerounais de la Diaspora, des Associations et des Syndicats national ayant un nombre de 17 membres moraux de COMASOCIC depuis 2020) venons auprès de votre haute bienveillance solliciter la validation des statuts de l'Ordre National des Gens de Mer du Cameroun dénommée « ONGMC », un ordre professionnel.

Le Conseil Maritime de la Société Civil Camerounaise dénommée « COMASOCIC » est un regroupement de toutes les Associations et Syndicats légale des Gens de mer national avec des représentations à la diaspora. Nous travaillons ensemble avec l'administration depuis 2020 dans plusieurs cadres ; réunions avec notre tutelle et autres tel que la commission interministériel conférence baptisée « *National workshop on Maritime Transport Policy For Cameroon* » qui s'est tenue à Edéa, région du Littoral, Cameroun, du 14 au 18 mars 2022.

C'est pour consolider ces orientations que la ONGMC, au respect du contexte légal en vigueur, aura pour mission propre d'apporter sa modeste contribution à l'ensemble des problèmes connus de tous dans le secteur maritime avec pour souci primordial la protection de la profession des Gens de mer que nous sommes. Et ensuite répondre à l'appel faite par Son Excellence Monsieur PAUL BIYA, Président de la République du Cameroun à travers son Premier Ministre chef du Gouvernement Ch. DION NGUTE lors de la réunion interministériels à Yaoundé.

Nous vous faisons tenir en annexe la présentation de ces projets de l'ordre, ces dites statuts et règlements intérieurs, en vous souhaitant bonne réception.

Veuillez agréer Excellence Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre plus profond respect.

Le Coordonnateur Général National
Pour l'ONGMC



DECHARGE DE VALIDATION
D'UN ORDRE PROFESSIONNEL: L'ORDRE
NATIONAL DES GENS DE MER
DU CAMEROUN (ONGMC) PAR
LE PREMIER MINISTRE ET
AUTRES INSTANCES NATIONALES
ET INTERNATIONALES.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS
COURRIER ARRIVÉE
10 AOUT 2022



Douala, le 17 AOUT 2022

17 0 AOUT 2022
Monsieur le Premier Ministre chef
du Gouvernement Ch. DION NGUTE YAOUNDE

Objet : Validation des statuts d'une Ordre Professionnelle ; l'Ordre
Nationale de Gens de Mer du Cameroun (ONGMC)

Excellence Monsieur le Ministre,

MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE, DES PÊCHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES
MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES AND ANIMAL INDUSTRIES
Sous-Direction de l'Accueil, du Courrier et de la Liaison
Sub-Direction of Reception, Mail and Liaison
Arrivé / Check In: 10 AOUT 2022
Enregistré SIN / Registered Number:
Sortie / Exit:

Nous les Gens de mer camerounais de la Diaspora, des Associations et des Syndicats national ayant un nombre de membres issus de COMASOCIC depuis 2020) venons par votre haute bienveillance solliciter la validation des statuts de l'Ordre National des Gens de Mer du Cameroun dénommée « ONGMC » ordre professionnel.

Le Conseil Maritime de la Société Civil Camerounaise dénommée « COMASOCIC » est un regroupement de toutes les Associations et Syndicats légale des Gens de mer national avec des représentations à la diaspora. Nous travaillons ensemble avec l'administration depuis 2020 dans plusieurs cadres ; réunions avec notre tutelle et autres tel que la commission interministériel conférence baptisée « National workshop on Maritime Transport Policy For Cameroon » qui s'est tenue à Edéa, région du Littoral, Cameroun, du 14 au 18 mars 2022.

C'est pour consolider ces orientations que la ONGMC, au respect du contexte légal en vigueur, aura pour mission propre d'apporter sa modeste contribution à l'ensemble des problèmes connus de tous dans le secteur maritime avec pour souci primordial la protection de la profession des Gens de mer que nous sommes. Et ensuite répondre à l'appel faite par Son Excellence Monsieur PAUL BIYA, Président de la République du Cameroun à travers son Premier Ministre chef du Gouvernement Ch. DION NGUTE lors de la réunion interministériels à Yaoundé.

Nous vous faisons tenir en annexe la présentation de ces projets de l'ordre, ces dites statuts et règlements intérieurs, en vous souhaitant bonne réception.

Veillez agréer Excellence Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre plus profond respect.

Le Coordonnateur Général National
Pour l'ONGMC

[Signature]

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE
Service du Courrier et de la Liaison
COURRIER ARRIVÉE
Date 10 AOUT 2022
Enregistré SIN:

Attestation
10 AOUT 2022



MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Reçu le 10 AOUT 2022
N° 13092

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE
LE MINISTRE DE LA DÉFENSE
COURRIER REC
BIT
Recevoir
Belinda
10/08/22
Yde Camero

Yaoundé, le 12th Octobre 2023

REUNION DU MINISTRE DU TRAVAIL
ET DE LA SECURITE SOCIALE

OBJET: VALIDATION DES STATUTS D'UN ORDRE
PROFESSIONNEL: L'ORDRE NATIONAL DES
GENS DE MER

⊗ PRESENTS A LA REUNION: VOIR LISTE DE PRESENCE.

⊗ Début de la réunion:

PRESIDENT DE SEANCE:

13h 18min.

REUNION Reportée pour une date ultérieure.
information reçue à l'instant par 02 dames
de la part de H. NGONO.

Présents:

- 1- **CPH. JIMMY**. Coordonnateur Général COMASOCIC
- 2- **Pr. VOUNDI J.P.** Président National SYNALIDUAC
- 3- **M. DOUMBE K.S.** Rapporteur de COMASOCIC
- 5-A Représentant du Ministère du Transport.
- 6-4 Représentant d'un Ministère non identifié



CPH Jimmy Billy Fokun
National General Coordinator
President National Synaliduac
Rapporteur National de la Sécurité Sociale
Cameroon